



RAPPORT D'ACTIVITE 2017

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

SOMMAIRE

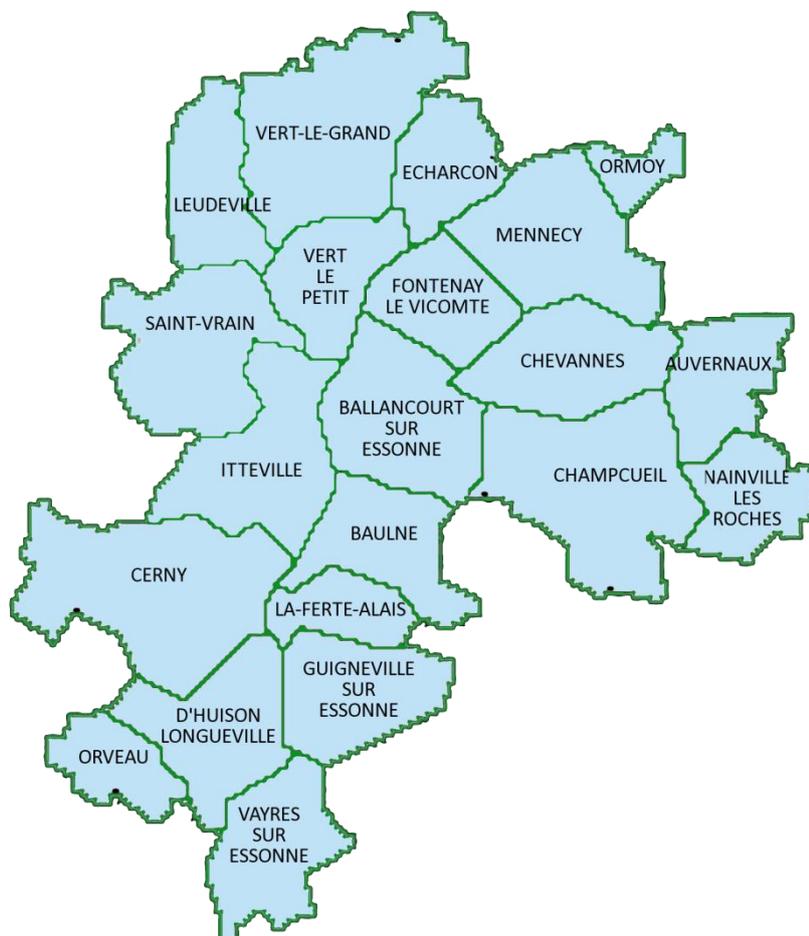
CHAPITRE I – GENERALITES.....	05
CHAPITRE II – LES COMPETENCES TRANSFEREES.....	09
I – COMPETENCES OBLIGATOIRES, OPTIONNELLES ET SUPPLEMENTAIRES	09
ANNEXE : Statuts de la CCVE et annexes	91
II – LES EVOLUTIONS DE COMPETENCES PREVUES POUR L’ANNEE 2018	09
2.1 – La compétence obligatoire GEMAPI (délibération n°79-2017 du 26 septembre 2017)	09
2.2 – La nouvelle définition de l’intérêt communautaire pour la compétence aménagement de l’espace pour la conduite d’actions communautaires (délibération n°80-2017 du 26 septembre 2017)	10
2.3 – Les compétences optionnelles Eau et Assainissement (délibération n°135-2017 du 14 novembre 2017)	10
CHAPITRE III – LES ACTIVITES EN 2017.....	10
1 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	10
1.1– Création, transmission, reprise d’entreprises	10
1.2 – Développement des entreprises et dynamisme local	12
1.3 – Aménagement foncier et immobilier d’entreprise.....	14
1.4 – Stratégie, marketing et communication économique.....	17
2 – DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	18
2.1 – Le soutien aux partenaires	19
2.2 – Le développement d’animations et d’évènements	19
2.3 – Le renforcement de l’offre	22
2.4 – L’information et la communication : éléments essentiels de promotion du territoire	23
2.5 – Levier économique : mise en place de la taxe de séjour	24
2.6 – L’implantation d’une borne interactive dans le cadre du contrat de ruralité	25
3 – AMENAGEMENT DE L’ESPACE.....	26
3.1 – La planification urbaine sur le territoire du Val d’Essonne.....	26
3.2 – Le droit des sols : le service ADS.....	28
3.3 – Les grands projets du territoire : la base aérienne 217	31

4 – TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	34
4.1 – Gestion des circuits spéciaux scolaires (CSS).....	34
4.2 – Gestion des lignes régulières	35
4.3 – Restructuration des lignes des réseaux de transports du Val d’Essonne.....	35
4.4 – Convention partenariale STIF / CCVE / Transdev Ile-de-France / Kéolis Seine Essonne dans le cadre de la conclusion d’un contrat d’exploitation du réseau Val d’Essonne	36
4.5 – Le transport à la demande – Mobi’Val d’Essonne.....	36
4.6 – Projet de plan de déplacement interentreprises (PDIE) sur le site du Bouchet	38
4.7 – Création du syndicat de Transport Sud Essonne (TSE)	38
4.8 – Mise aux normes PMR	39
5 – AMENAGEMENTS TECHNIQUES, VOIRIE, INFRASTRUCTURES.....	40
5.1 – Aménagement numérique du territoire de la CCVE	40
5.2 – Réhabilitation et restructuration du stade nautique Maurice HERZOG	41
5.3 – Création de la Desserte du Val d’Essonne	42
5.4 – Mise en œuvre de la vidéoprotection des entrées de villes	43
5.5 – Gestion des aires d’accueil des gens du voyage	44
6 – ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS.....	46
7 – SERVICES A LA POPULATION	48
7.1 – Service « Aide à la personne »	48
7.2 – Maison de services au public	49
7.3 – Santé	54
8 – MANIFESTATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	55
8.1 – Manifestations sportives	55
8.2 – Halle des sports intercommunale Assia EL’HANNOUNI	56
8.3 – Terrain intercommunal de football Romain DESBIEY	57
9 - CULTURE D’INTERET COMMUNAUTAIRE	57
9. 1 – Manifestations culturelles et autres	57
9.2 – Le Conservatoire	58

10 – LES ACTIONS DE COMMUNICATION.....	64
10.1 – La communication généraliste	64
10.2 – La communication thématique	66
10.3 – La communication dématérialisée	69
10.4 – Autres actions	72
11 – LES ACTIVITES FONCTIONNELLES.....	74
11.1 – Les finances en 2017.....	74
11.2 – Les ressources humaines en 2017.....	83
11.3 – L’activité administrative	84
11.4 – Recensement des marchés conclus en 2017.....	85
11.5 – Procédures de marchés dans le cadre du service commun « Commande Publique » en 2017	86
11.6 – Rétrospective des faits marquants 2017.....	87

CHAPITRE I - GENERALITES

Les communes du Val d'Essonne 21 communes du territoire



La création de la Communauté de Communes : le 11 décembre 2002

Les communes membres : Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Champcueil, Chevannes, D'Huisson Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Guigneville sur Essonne, Itteville, La Ferté-Alais, Leudeville, Mennecy, Nainville-les-Roches, OrmoY, Orveau, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit.

La superficie du territoire : 19 313 hectares

Populations légales des communes membres :

Nom de la commune	Population municipale	Superficie en Ha	Population totale
Auvernaux	342	650	343
Ballancourt-sur-Essonne	7 538	1 130	7 612
Baulne	1 311	816	1 325
Cerny	3 319	1 713	3 470
Champcueil	2 864	1 635	2 933
Chevannes	1 721	1 023	1 751
D'Huisson-Longueville	1 500	1 004	1 524
Écharcon	785	681	803
La Ferté-Alais	3 909	455	3 968
Fontenay-le-Vicomte	1 244	683	1260
Guigneville-sur-Essonne	968	919	983
Itteville	6 676	1 220	6 758
Leudeville	1 446	784	1 469
Mennecy	13 959	1 108	14 291
Nainville-les-Roches	455	593	462
Ormoy	1 991	188	2 010
Orveau	197	430	204
Saint-Vrain	3060	1 154	3 107
Vayres-sur-Essonne	913	846	976
Vert-le-Grand	2 426	1 611	2 461
Vert-le-Petit	2 781	684	2 818
TOTAL	59 405	19 327	60 528

Source : INSEE

LES ELUS DU VAL D'ESSONNE

Le Président : Monsieur Patrick IMBERT est Président de la Communauté de Communes depuis le 12 Octobre 2004.

LES INSTANCES

Le Conseil vote les délibérations préparées préalablement par les différentes Commissions et le Bureau Communautaire. Sa composition pour l'année 2017 est la suivante :

COMMUNES	Nombre de délégués	Délégués titulaires
Auvernaux	01	M. Wilfrid HILGENGA
Ballancourt-sur-Essonne	06	M. Jacques MIONE Mme Claudine TURON M. Patrick IMBERT - Président Mme Catherine VERLYCK M. Pascal DHERMAND M. Bertrand DUNOS
Baulne	01	M. Jacques BERNARD
Cerny	03	Mme Marie-Claire CHAMBARET M. Philippe ROTTEMBOURG M. François HERMANT
Champcueil	03	M. Pierre ALDEGUER Mme Martine HIVERT M. Pierre CHERPRENET
Chevannes	02	M. Jacques JOFFROY Mme Pascale AMIOT
D'Huisson-Longueville	02	M. Patrick DAVID Mme Marie DESCOURS
Echarcon	01	M. Gérard RASSIER
Fontenay-le-Vicomte	01	M. Jean-Luc GOUARIN
Guigneville-sur-Essonne	01	M. Gilles LE PAGE
Itteville	05	M. Alexandre SPADA Mme Françoise GUILLARD Mme Corinne COINTOT Mme Anne-Marie ROUFFANEAU M. Bertrand WOJTYNIAK
La Ferté-Alais	03	Mme Mariannick MORVAN M. Yves MARRE Mme Caroline PARATRE
Leudeville	02	M. Jean-Pierre LECOMTE Mme Marie-Agnès FAIX
Mennecey	10	M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Mme Annie PIOFFET M. Romain BOSSARD remplacé par M. Gilles BRANDON dès le 14 novembre 2017 Mme Anne-Marie DOUGNIAUX M. Alain LE QUELLEC Mme Astrid BALSSA M. Jean FERET M. Christian RICHOMME Mme Christine COLLET M. Claude GARRO remplacé par M. Xavier DUGOIN dès le 14 novembre 2017
Nainville-les-Roches	01	M. Joël PRIMAUD
Ormoy	02	M. Jacques GOMBAULT Mme Danièle BONNEVEAU
Orveau	01	M. Michel DAIGLE
Saint-Vrain	03	M. Pierre COCHARD Mme Véronique VRIELYNCK M. Christian VERSCHUERE
Vayres-sur-Essonne	01	Mme Jocelyne BOITON
Vert-le-Grand	02	M. Jean-Claude QUINTARD Mme Nicole SERGENT
Vert-le-Petit	03	Mme Laurence BUDELOT M. Jean-Michel LEMOINE Mme Marie-José BERNARD
TOTAL	54	

Le Bureau est composé d'un représentant par commune, soit 21 membres dont le Président, les Vice-présidents et les membres du Bureau.

Le Bureau examine tous les dossiers avant leur présentation devant le Conseil Communautaire et donne des orientations stratégiques.

Sa composition pour l'année 2017 est la suivante :

Communes	Membres du Bureau communautaire
Auvernaux	M. Wilfrid HILGENGA Maire
Ballancourt-sur-Essonne	M. Patrick IMBERT Président
Baulne	M. Jacques BERNARD Vice-président - Maire
Cerny	Mme Marie-Claire CHAMBARET Vice-présidente - Maire
Champcueil	M. Martine HIVERT Maire
Chevannes	M. Jacques JOFFROY Maire
D'Huison-Longueville	M. Patrick DAVID Délégué communautaire
Echarcon	M. Gérard RASSIER Maire
Fontenay-le-Vicomte	M. Jean-Luc GOUARIN Vice-président - Maire
Guigneville-sur-Essonne	M. Gilles LE PAGE Vice-président – Maire
Itteville	M. Alexandre SPADA Maire
La Ferté-Alais	Mme Mariannick MORVAN Maire
Leudeville	M. Jean-Pierre LECOMTE Maire
Mennecy	M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Vice-président – Maire
Nainville-les-Roches	M. Joël PRIMAUD Maire
Ormoy	M. Jacques GOMBAULT Vice-président - Maire
Orveau	M. Michel DAIGLE Maire
Saint-Vrain	M. Pierre COCHARD Vice-président - Maire
Vayres-sur-Essonne	Mme Jocelyne BOITON Maire
Vert-le-Grand	M. Jean-Claude QUINTARD Vice-président – Maire
Vert-le-Petit	Mme Laurence BUDELLOT Vice-présidente - Maire

Les Commissions sont composées de représentants des communes et elles travaillent sur les différents dossiers de la Communauté de Communes avant qu'ils soient soumis aux membres du Bureau Communautaire et ensuite au Conseil Communautaire.

Liste des commissions du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 :

- ✓ Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- ✓ Commission de Délégation de Service Public (CDSP),
- ✓ Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),
- ✓ Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC),
- ✓ Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID),
- ✓ Commission des Finances,
- ✓ Commission Accessibilité,
- ✓ Commission Développement économique – Commerce,
- ✓ Commission Insertion 16-25 ans,
- ✓ Commission Tourisme – Patrimoine,
- ✓ Commission Transports – Mobilité,
- ✓ Commission Sport – Vie associative,
- ✓ Commission Aménagement du territoire – Voirie – Travaux – Gens du voyage,
- ✓ Commission Développement durable,
- ✓ Commission Déchets ménagers,
- ✓ Commission Services à la personne – Sanitaire et social,
- ✓ Commission Culture.

CHAPITRE II – LES COMPETENCES TRANSFEREES

ARTICLE 1 : LES COMPETENCES OBLIGATOIRE, OPTIONNELLES ET SUPPLEMENTAIRES

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté exerce **des compétences obligatoires** qui sont définies par la loi et des **compétences optionnelles et supplémentaires** dont **l'intérêt communautaire** est déterminé par le conseil de la communauté de communes. Les statuts figurent en annexe au présent rapport d'activité.

ARTICLE 2 : LES EVOLUTIONS DE COMPETENCES PREVUES POUR L'ANNEE 2018

2.1 La compétence obligatoire GEMAPI (délibération n°79-2017 du 26 septembre 2017):

En vertu des lois, et suite notamment à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale d'affirmation des métropoles et à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, la Communauté de Communes du Val d'Essonne exerce depuis le 1^{er} janvier 2017, les compétences obligatoires fixées à l'article L.5214-16 I du Code Général des Collectivités Territoriales.

À partir du 1^{er} janvier 2018, ce nombre sera porté à 5 compétences obligatoires, avec **l'ajout de la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI)**.

La compétence GEMAPI inclut donc les éléments suivants, en référence au I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement :

- 1°) l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2°) l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 3°) la défense contre les inondations et contre la mer ;
- 4°) la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

2.2 La nouvelle définition de l'intérêt communautaire pour la compétence aménagement de l'espace pour la conduite d'actions communautaires (délibération n°80-2017 du 26 septembre 2017):

Par une délibération n°80-2017 en date du 26 septembre 2017, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a approuvé la nouvelle définition de l'intérêt communautaire pour la compétence aménagement de l'espace pour la conduite d'actions communautaires, rédigée comme telle :

- La création et la mise aux normes PMR des points d'arrêts voyageurs des lignes régulières, **sur l'ensemble du territoire communautaire.**
- **La création et la mise en conformité des points d'arrêts des circuits spéciaux scolaires, sur l'ensemble du territoire communautaire.**

2.3 Les compétences optionnelles eau et assainissement (délibération n°135-2017 du 14 novembre 2017) :

Le législateur, dans le cadre de la loi NOTRe, a entériné **le transfert des compétences eau et assainissement** aux communautés de communes et communautés d'agglomération à titre optionnel à compter du 1^{er} janvier 2018 puis de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par une délibération n°135-2017 en date du 14 novembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé une modification des statuts de la CCVE dans le cadre de la prise des compétences optionnelles eau et assainissement (collectif, non collectif et eaux pluviales) à compter du 1^{er} janvier 2018 ; compétences qui deviendront obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020.

CHAPITRE III – LES ACTIVITES EN 2017

1 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'ensemble des actions menées en matière de développement économique a pour objectif de soutenir l'emploi en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises et le maintien de l'activité existante :

- ✓ Informer et sensibiliser les entreprises sur différents thèmes les concernant,
- ✓ Impulser des réseaux de relations interentreprises,
- ✓ Aider à la commercialisation des locaux d'activités et terrains disponibles en diffusant l'information sur les disponibilités en matière d'immobilier d'entreprise,
- ✓ Accompagner les entreprises dans leurs démarches de création et de développement en leur fournissant toutes les données nécessaires et en leur servant d'interface avec les chambres consulaires,
- ✓ Nourrir et développer le réseau de partenaires économiques,
- ✓ Renforcer et dynamiser le tissu économique,
- ✓ Favoriser l'accès à l'emploi,
- ✓ Favoriser l'implantation des entreprises sur le territoire,
- ✓ Faciliter le contact entre entreprises et salariés.

1.1 Création, transmission, reprise d'entreprises

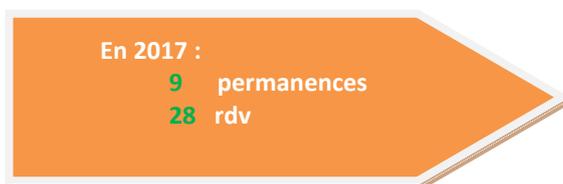
a) Accueil des porteurs de projets d'entreprises

Tenue de permanences création

La Communauté de Communes du Val d'Essonne souhaite offrir un service complet aux porteurs de projets de création d'entreprises. C'est pourquoi, depuis le 1^{er} octobre 2009, elle propose un accompagnement personnalisé et gratuit à tout porteur de projet du territoire, en faisant la demande. Pour assurer au mieux cette mission, la Communauté de Communes du Val d'Essonne s'est rapprochée de professionnels d'Essonne Développement, signant avec cet organisme une convention de partenariat. Au cours de l'année 2017 et conséquemment à la Loi Notre, **la CCVE a contractualisé avec les Chambres Consulaires** afin de continuer à assurer ce service aux entreprises.

Aussi, une permanence mensuelle est instaurée pour accompagner les futurs entrepreneurs dans la création de leur entreprise et le lancement de leur activité. Le créateur est reçu en premier accueil et autant de fois que nécessaires à la mise en place du projet : étude de marché, calculs et prévisions financières, montage de dossiers d'aides et montage juridique.

Il s'agit d'une véritable aide à la mise en place du projet. Les entreprises sont reçues par la CCVE et par un conseiller d'Essonne Développement et ce, autant de fois que nécessaire.



b) Soutien à la création d'entreprises

Financement de projets via la plateforme d'Initiative Locale

INITIATIVE ESSONNE est une association départementale qui a pour objectif de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE.

Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par l'accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assuré gracieusement.

Les bénéficiaires sont donc les porteurs de projets de création, les porteurs de reprise d'entreprises ainsi que les dirigeants d'entreprises de moins de 3 ans d'activité.

Le prêt d'honneur d'Initiative Essonne est un prêt personnel allant de 1 500 à 15 000 euros, sans intérêt et sans demande de garantie, consenti pour une durée maximale de 5 ans. Ce prêt est octroyé au(x) gérant(s) et/ou associé(s) majoritaire(s) qui manquent de fonds propres pour accéder à un emprunt bancaire. L'objectif de ce prêt est de faciliter l'obtention de crédits bancaires.

Par délibération du Conseil communautaire du 14 novembre 2017, **la CCVE a décidé de reconduire son soutien** à cette association.

Au titre de l'année 2017, Initiative Essonne a octroyé **9 entreprises soutenues** pour un montant total de 101 500 €, entraînant le maintien et la création de **22 emplois**.



c) Accueil de la jeune entreprise

Le Val d'Essonne propose aux entreprises venant de s'immatriculer un pack de bienvenue contenant :

- ✓ un courrier de prise de contact,
- ✓ un article de présentation au sein du Val d'Essonne Infos,
- ✓ une insertion au sein de l'annuaire des entreprises du Val d'Essonne.

De plus et afin de faciliter la vie des jeunes entreprises et de pérenniser le développement de leur activité, la CCVE organise régulièrement des rencontres afin de créer du lien et favoriser le réseautage.

1.2 Développement des entreprises et dynamisme local

a) Appui aux collaborations inter- entreprises

Fête des entreprises

La fête des voisins, version « entreprises », a été lancée par la CCI Essonne en 2009. Initiatrice, elle en délègue l'organisation et l'animation aux territoires, afin que cette manifestation soit ancrée localement.

L'objectif est de réunir les entreprises, de faire connaissance, de nouer des liens avec la CCVE et entre elles et ce, dans un cadre ludique, détendu et convivial, sortant du contexte classique des rencontres entreprises-institutionnels.

La 8ème édition de la **Fête des Entreprises**, s'est tenue le 1^{er} juin 2017 à Ballancourt-sur-Essonne en présence d'environ 70 entreprises.

Cette manifestation a pour objectif de faciliter le contact entre les entreprises du territoire, de développer leur réseau et faire du « business de proximité » entre elles.



Soutien aux réseaux d'entreprises

Depuis le démarrage du Pacte Sud Essonne, associant 5 intercommunalités : l'Étampois, Juine et Renarde, les 2 vallées, le Dourdannais et le Val d'Essonne, un véritable **partenariat avec les réseaux d'entreprises** a été développé. En effet, les réseaux sont de véritables relais du monde économique et permettent aux collectivités de se tenir au plus près des besoins d'entreprises et de mettre en place des actions fédératrices.

Des rencontres régulières ont été organisées en 2017 entre les Présidents des Réseaux et les développeurs économiques du Sud Essonne.

La Communauté de Communes du Val d'Essonne travaille également avec les réseaux d'entrepreneurs de son territoire et les accompagne dans la mise en place d'actions de promotion de leurs activités. De plus, les locaux de la CCVE sont mis à disposition des associations d'entrepreneurs pour leurs rencontres mensuelles.

Soirée des réseaux

Dans le cadre de ce partenariat avec les intercommunalités du Sud Essonne, réseaux d'entreprises/collectivités, l'événement annuel « les entreprises se mettent en scène », pour sa troisième édition, a été organisé le 30 novembre à la CCVE. Le thème abordé était : « Le dialogue non verbal comme élément de réussite ».

Soutien aux associations de commerçants

Pour soutenir ces associations, l'appel à projets a été maintenu et a permis de **subventionner une animation commerciale de centre bourg** organisée par l'ACAB (association de Ballancourt-sur-Essonne) à l'occasion d'un marché de Noël, à hauteur de 2 000 € sur l'année. La baisse d'activité des unions commerciales constatée semble cyclique et résulter d'un épuisement des membres actifs.

b) Favoriser l'attractivité des centres bourgs

Accessibilité PMR

Pour moderniser l'appareil commercial en accompagnant et en soutenant les projets individuels de **mise en conformité réglementaire** et en favorisant l'accès à l'information sur des thématiques les concernant.

Ainsi, la mise en accessibilité PMR des commerces a été encadrée par un programme complet mis en place en 2015, 2016 et 2017 pour apporter de l'information sur le portail économique de la Communauté de Communes ainsi que l'expertise de nos partenaires institutionnels (les chambres consulaires). Pour encourager les projets de mises en conformité, un soutien financier d'une enveloppe de 20 000 € pour les projets de travaux a été mise en place également en 2017.

L'accompagnement financier de mise aux normes PMR a concerné 5 commerces pour une enveloppe totale de 17 426 €, à savoir :

- Le restaurant de l'Amicale- Cerny,
- Le Royaume des Lutins- Ballancourt-sur-Essonne,
- La boulangerie Da Costa à Itteville,
- Le restaurant le Brennus à Ballancourt-sur-Essonne,
- la fleuriste Les Senteurs de l'Arcade à Champcueil.

Rénovation des façades

La **modernisation du linéaire commercial** a également fait partie des priorités budgétaires 2017 avec la poursuite d'un appel à projet « rénovation des façades commerciales ». **Sept commerces** ont ainsi bénéficié de cette aide pour améliorer la qualité visuelle et fonctionnelle de leur commerce. L'enveloppe utilisée a été de 19 365,60 € pour les commerces suivants :

- Boulangerie Da Costa- Itteville,
- Institut Dominic- Vert-le-Petit,
- l'Opticien Atol à Itteville,
- Le Brennus à Ballancourt-sur-Essonne,
- Le Royaume des Lutins à Ballancourt-sur-Essonne,
- Les senteurs de l'Arcade à Champcueil,
- La pharmacie Robert à Vert-le-Grand.

Jeu Relooking vitrine

Le programme 2017 en faveur du commerce de proximité a également été orienté vers des actions concrètes et ludiques à l'adresse des commerçants afin de les orienter vers **un nouvel esthétisme de leurs points de vente**. Un jeu concours relooking vitrines a ainsi été proposé pour la seconde année consécutive à 7 commerces tirés au sort.



C'est ainsi que :

- Rêve d'Eva – Ballancourt-sur-Essonne,
- Marion artisan fleuriste – La Ferté Alais,
- Spirits – La Ferté Alais,
- Juste pour moi – Ballancourt-sur-Essonne,
- Carole Ongles – La Ferté Alais,
- La Maison de la Verville – Mennecey,
- Boulangerie Le Garrec – Vert-le-Grand,

ont bénéficié d'une prestation et des conseils d'une étalagiste professionnelle au niveau de leur vitrine mais aussi de l'intérieur du point de vente. Le retour des commerçants a été unanimement positif.

Le commerce du Val d'Essonne en chiffres



240 commerces de proximité (hors sc de plus de 300m²)

5 associations de commerçants

Répartition :

- 45% de commerces de bouche
- 23% de service à la personne
- 32% de marchandises et biens diverses

10 lauréats aux Papilles d'Or en 2017



Signalétique commerciale de centre bourg

Afin de soutenir le commerce de proximité, la CCVE a mis en place un fonds de concours à destination des communes membres afin qu'elles puissent améliorer **la signalétique directionnelle et d'annonce des commerces de centre bourg**.

En 2017, trois dossiers ont été retenus, pour un montant total de 21 598 € :

- ✓ Ballancourt-sur-Essonne
- ✓ Champcueil
- ✓ Mennecy

c) Entreprises en difficultés

Le service développement économique de la Communauté de Communes accueille et aide les entreprises en difficulté. Cela peut se traduire par un accompagnement dans les démarches administratives, des mises en relation ou une réorientation vers les organismes compétents.

1.3 Aménagement foncier et immobilier d'entreprise

a) Optimiser l'offre foncière

Extension de la zone de l'Aunaie

Lancement et suivi d'une étude confiée à la SPL des Territoires de l'Essonne pour étudier l'extension de la ZA existante dite de l'Aunaie sur la commune de Ballancourt-sur-Essonne.

Cette étude porte sur un périmètre de 28 000 m² et doit permettre d'examiner les opportunités et le potentiel de développement économique et commercial de ce site afin d'appréhender la programmation la mieux adaptée.

Opération ZAC Montvrain 2

L'opération de la ZAC Montvrain2, concerne l'aménagement de 25 hectares destinés à des d'activités économiques, sur Mennecy. Elle a démarré en 2010 à la suite de la signature d'un contrat de concession signé avec la SORGEM en 2008.

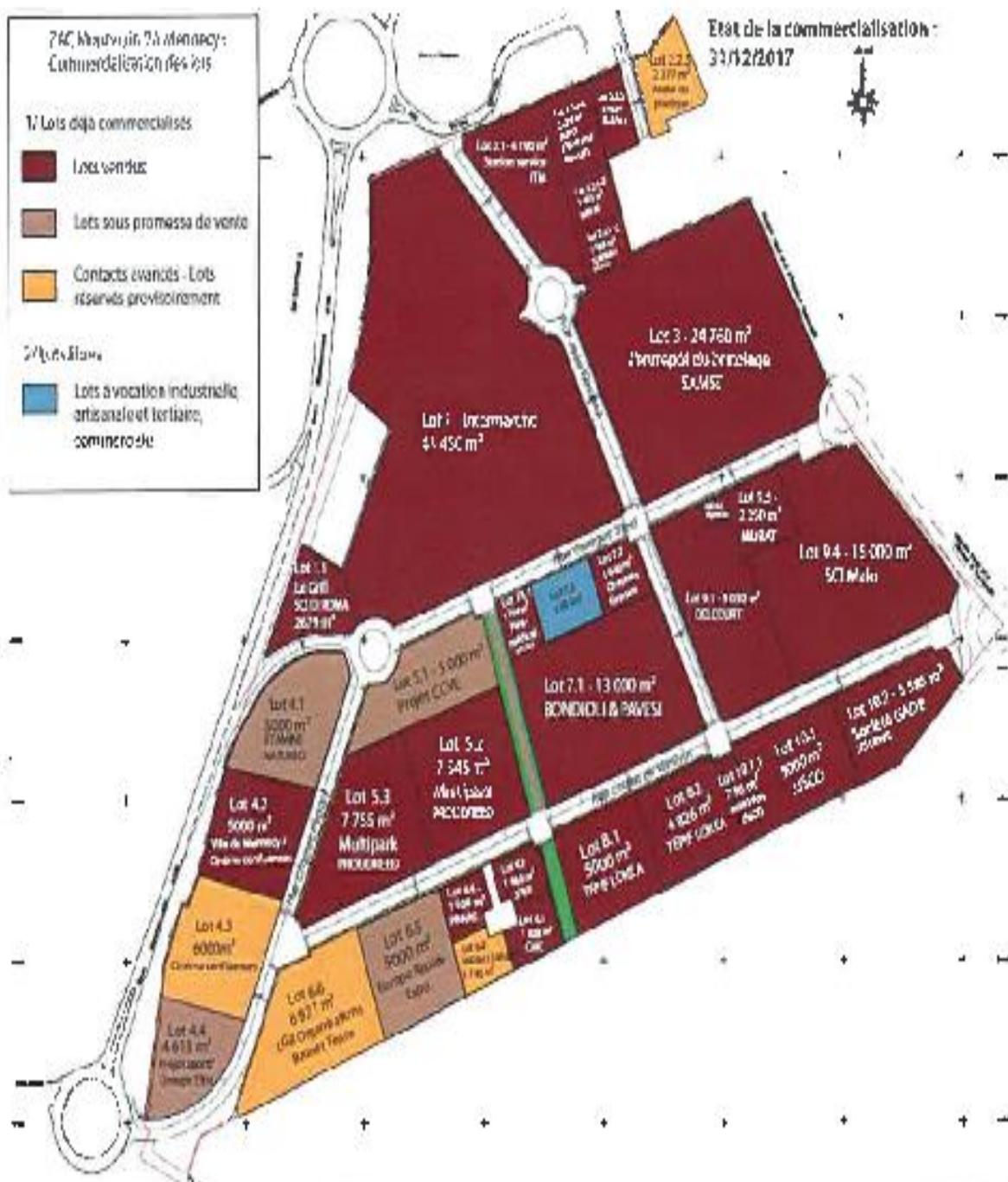
En 2017, plus de **94% de la zone sont commercialisés** (Terrains vendus, sous promesse de vente, et réservés), correspondant à 28 parcelles allant de 1 294m² à 41 450m².

Trois ventes se sont concrétisées en 2017 :

- Vente à la Sci Lucienne (Société TEPIF) du lot 8.1 de 5 000 m²,
- Vente à la Sci CINKO du lot 10.11 de 796 m²,
- Vente à la commune de Mennecy, pour le Cinéma Confluences, du lot 4.2 de 5 000 m².

Par ailleurs, dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC la TC3, la TC5 et la TC8 ont été aménagés en partie en 2017 : réalisation du réseau d'eau potable, mise en place de l'éclairage public et réalisation des abords du lot 6.1.

Plan de commercialisation de la ZAC en 2017



b) Gestion des espaces d'activités et transfert des ZAE et des voiries s'y rattachant :

Dans le cadre de La loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe les communautés de communes ont été renforcées en étendant les compétences optionnelles et en renforçant leurs compétences obligatoires.

Plus précisément, l'article 64 a modifié l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences obligatoires et optionnelles relevant d'une Communauté de Communes.

La Communauté de Communes doit exercer de plein droit, dès le 1^{er} janvier 2017, en lieu et place des communes membres les 4 compétences obligatoires fixées à l'article L.5214-16 I du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier, dans le cadre des actions de développement économique les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT avec la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Il a ainsi été nécessaire de travailler à la définition et à la reconnaissance des **zones d'activités économiques communautaires** pour permettre leur transfert.

La CCVE s'est fait accompagner par 2 cabinets spécialisés dans les domaines juridiques et financiers et après une période de concertation avec les communes, le Conseil Communautaire du 13 décembre 2016 a arrêté la liste des ZAE communautaires, à partir des secteurs d'activités existants sur le Val d'Essonne ayant des emprises foncières publiques, soit :

- ✓ ZA des Gros, située à Ballancourt-sur-Essonne ;
- ✓ ZA de l'Aunaie, située à Ballancourt-sur-Essonne ;
- ✓ ZA Les Grouettes, située à Cerny ;
- ✓ ZA de L'Orme à Bonnet, située à Chevannes ;
- ✓ ZA Montvrain 1, située à Mennecey ;
- ✓ ZA Montvrain 2, située à Mennecey ;
- ✓ ZA du Terte, située à la Ferté-Alais ;
- ✓ ZA de La Croix Boissée à Vert-le-Grand.

Dans ce cadre, les voies suivantes sont devenues communautaires :

- ✓ Pour la ZA des Gros située à Ballancourt sur Essonne : l'allée de la Garenne ;
- ✓ Pour la ZA de l'Aunaie située à Ballancourt sur Essonne : la rue des Bernaches et l'impasse des Hérons ;
- ✓ Pour la ZA des Grouettes, située à Cerny : la ZA artisanale des Grouettes ;
- ✓ Pour la ZA de L'Orme à Bonnet, située à Chevannes : l'Orme a Bonnet ;
- ✓ Pour la ZA de Montvrain 1, située à Mennecey : les rues Lavoisier, Faraday, Newton et Victor Grignard ;
- ✓ Pour la ZA de Montvrain 2, située à Mennecey : les rues Jean Cocteau, Georges Sand, Louise de Vilmorin, Colette et Charles Peguy ;
- ✓ Pour la ZA du Terte, située à la Ferté-Alais : la rue Adrienne Bolland ;
- ✓ Pour la ZA de La Croix Boissée située à Vert-le-Grand : la rue de la Croix Boissée.

Par ailleurs, pour certaines zones restant sur des emprises privées, celles-ci sont restées communales mais leurs infrastructures routières de desserte sont devenues communautaires avec pour :

- ✓ Ormoy : rue de la Belle Etoile,
- ✓ Fontenay : rue de l'Orme,
- ✓ Montvrain II : barreau HJ.

L'aménagement et l'entretien de ces voiries portent sur :

- La réfection en surface des bandes de roulement de la chaussée, fil d'eau à fil d'eau, les eaux de ruissellement, les fossés, les talus, les murs de soutènement et les ouvrages d'art ;
- La signalisation horizontale.

Durant l'année 2017, un travail a été mené et présenté lors de réunions de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) pour étudier les transferts de charges de ces infrastructures et un travail a également été mené sur le transfert de la zone de la Croix-Boissée.

Celle-ci, en effet, avait fait l'objet d'une prise en charge complète par la commune de Vert-le-Grand qui y avait réalisé plusieurs bâtiments destinés à être loués pour **l'accueil d'activités économiques**.

L'étude du transfert de charge a porté sur **le transfert de ces bâtiments et les baux commerciaux** afférents.

Le Conseil Communautaire du 26 septembre 2017 a pris acte du contenu et des conclusions du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, en date du 4 juillet 2017, portant sur les charges transférées au titre :

- ✓ De l'entretien et du renouvellement du patrimoine relatif aux zones d'activités transférées le 1^{er} janvier 2017 ;
- ✓ De l'entretien et du renouvellement des voiries d'intérêt communautaire situées à Fontenay le Vicomte et à Ormoy.

Par ailleurs et concernant la ZA de l'Aunaie, l'une des emprises foncières de cette zone étant restée communale, la CCVE, lors du conseil communautaire du 17 décembre 2017 a validé **la cession par la commune de Ballancourt-sur-Essonne de la parcelle cadastrée AD 224**, d'une superficie de 2 137 m² pour un montant de 128 220 €.

c) Immobilier d'entreprise

La Bourse des Locaux est un catalogue recensant l'ensemble des disponibilités foncières et immobilières du territoire, et ayant pour objectif l'occupation des locaux vacants par le biais d'une communication élargie de ces offres. Ce travail de diffusion des offres est réalisé en partenariat avec les professionnels locaux de l'immobilier d'entreprises et les particuliers.

La version en ligne a pris le pas sur la version papier, ce qui permet des mises à jour plus fréquentes. Les offres sont consultables sur le site général et le site économique de la Communauté de Communes www.valdessonne-eco.com;

1.4 Stratégie, marketing et communication économique

Participation au salon de entrepreneurs (SDE)

La CCVE a participé, aux côtés d'Essonne Développement et des intercommunalités Essonniennes au Salon des Entrepreneurs à rayonnement national qui se tient au palais des Congrès, début février. Cet évènement a drainé plus de **50 000 personnes** sur trois jours.

Participation aux 91 d'Or

En 2017, le Val d'Essonne était partenaire de la cérémonie des 91 d'Or organisée par le Medef Essonne avec le soutien de plusieurs intercommunalités. Cette remise de prix met à l'honneur des entreprises phares du territoire ou ayant une réussite particulière. L'année 2017 a été l'occasion de **mettre à l'honneur la société ERC BRIQUES**.

Depuis 2013, ERC BRIQUES crée des maquettes & animations à base de briques LEGO® pour le groupe LEGO, mais également pour d'autres sociétés, musées, communes & collectivités. Les maquettes sont réalisables à partir d'une échelle micro 1:100 jusqu'à des reproductions à échelle réelle, nécessitant parfois jusqu'à 800 000 briques.

Animations intercommunales thématiques

Deux projets ont été organisés par la Communauté de Communes en partenariat avec des communes du territoire.

Sur le premier semestre, un évènement thématique baptisé « **Festi'Champ** » a été organisé au centre commercial de la Marivoise à Champcueil le 13 mai au cœur des commerces. 23 exposants ont proposé des produits de terroir et des animations culinaires. Plusieurs animations pour les enfants ont ponctué la journée ainsi que 4 spectacles musicaux.

Le deuxième évènement thématique pour **valoriser le commerce de proximité** a été organisé sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Ce projet d'évènements thématiques a ainsi atteint son premier objectif qui est d'impulser une **dynamique collective** à l'échelle de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.



Organisée et mise en place par les services de la CCVE, la première quinzaine commerciale a rassemblé **113 commerces** sur une animation des points de vente. Deux jeux par tirage au sort ont été orchestrés pour rythmer les deux semaines d'animations.

Durant cette quinzaine, des événements de centres bourgs ont été planifiés :

- Un salon professionnel du Bien Être à La Ferté Alais pour l'ouverture des festivités de la deuxième édition,
- de « Rock'n Dévore ! » pour l'événement de mi-quinzaine à Vert-le-Grand,
- Et la clôture, par la 4ème édition du Marché aux Plantes à Ballancourt-sur-Essonne.



2 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Communauté de Communes du Val d'Essonne est dotée de la compétence « Développement économique et touristique ». Cette compétence renforcée par la loi NOTRe et avec les nombreux attraits du Val d'Essonne s'est ainsi développée en 2017 avec différentes actions de développement et de promotion des activités touristiques et de loisirs sur le territoire.

Les espaces naturels sensibles, la diversité des paysages, le patrimoine, les produits du terroir et les divers prestataires de loisirs touristiques rendent le Val d'Essonne attractif et permettent à la fois de valoriser une identité locale du territoire tout en participant au développement d'une économie liée au tourisme et aux loisirs.



2.1 Le soutien aux partenaires

La CCVE travaille depuis plusieurs années aux côtés de différents partenaires et acteurs du tourisme, incontournables, sur le territoire, afin de proposer et de participer à des actions de développement touristique coordonnées et cohérentes sur le territoire.

Fond de concours petit patrimoine touristique

Ce dispositif, mis en place en septembre 2013, a pour objectif d'inciter les communes à lancer des actions de restauration, de sauvegarde et de **mise en valeur du petit patrimoine** local.

En 2017, le règlement a été revu afin de s'adapter au mieux aux besoins des communes tout en favorisant les objectifs de ce fond de concours.

Pour l'année 2017, 10 dossiers ont été présentés (contre 1 seul en 2016). 5 fonds de concours ont été attribués pour un montant de 18 000 €.

- ✓ Vert-le-Grand – Restauration d'une huile sur toile du XVIIIème siècle – 6000 €
- ✓ Guigneville-sur-Essonne – Travaux sur l'église Saint-Firmin – 5866 €
- ✓ Saint-Vrain – Restauration de la fontaine Saint Caprais – 4170 €
- ✓ Fontenay-le-Vicomte – Restauration d'une statue – 500 €
- ✓ Ormoy – Restauration de la bannière de Procession – 1464 €

Amicale Jean-Baptiste Salis

Le meeting aérien, « Le Temps des Hélices », est **un des plus grands événements aériens** en Europe et attire tous les ans, 20 000 à 40 000 touristes, sur le territoire du Val d'Essonne pour le weekend de la Pentecôte.

La CCVE contribue à cet événement notable d'une part, en octroyant une subvention d'un montant de 15 000 €, d'autre part, en relayant massivement la communication de l'évènement.



Comité Départemental du Tourisme

Le Comité Départemental du Tourisme (CDT91) s'est totalement refondu pendant l'année 2017. La CCVE a décidé d'adhérer à cette association et fait ainsi partie du groupe de travail « Le Collège des Territoires ».

La CCVE a activement participé aux ateliers et entretiens visant à élaborer le nouveau **schéma directeur de développement touristique et des loisirs en Essonne 2018-2021**, devant être rendu en septembre 2018.

2.2 Le développement d'animations et d'évènements

Cette année, la CCVE a participé ou organisé plusieurs événementiels de **promotion du territoire** et du tourisme. Le but pour elle est de se faire connaître auprès des différents acteurs du territoire, des administrés et des touristes. Les différentes manifestations permettent de communiquer autour de la Destination Val d'Essonne et de valoriser les différentes actions mises en place à cet effet.

Journée des Partenaires Essonne et Seine-et-Marne

La CCVE a participé à la journée des partenaires touristiques de l'Essonne et à celle de Seine-et-Marne, organisées sous forme de bourse d'échanges de documentations touristiques afin que les partenaires (office de tourisme, collectivités, site de loisirs ...) puissent diffuser sur leur territoire la communication touristique du Val d'Essonne.

Le Salon du Tourisme à Saint-Pierre-du-Perray

1^{ère} édition du salon organisé par la commune avec pour but la promotion du tourisme en Essonne par tous les acteurs locaux (office de tourisme, collectivités, prestataires de loisirs...). Organisé sur 2 jours, le salon a attiré un public venant de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Ce premier salon touristique de la saison permet de **diffuser la communication**.

La Fête du Cresson

Organisée par le Comité des Fêtes de D'Huisson-Longueville, la Fête du Cresson et de la Nature, est une animation locale organisée depuis plusieurs années et reconnue sur le territoire et à proximité, notamment comme une **spécialité culinaire locale**.

La CCVE disposait d'un double stand : une partie tourisme et une partie sensibilisation au tri animée par le service d'élimination et de valorisation des déchets.

Environ 210 personnes ont pris des renseignements sur le stand et ont été distribués :

- ✓ 100 guides du tourisme,
- ✓ 85 parcours Randoland,
- ✓ une centaine de guide de géocaching,



Le meeting aérien de Cerny / La Ferté-Alais

Soutenant le développement de l'aérodrome depuis plusieurs années, la CCVE était présente au meeting aérien sur un stand de promotion du territoire et du tourisme. En partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme, la CCVE a pu proposer aux 35 000 visiteurs (nationaux et internationaux) :

- De la documentation touristique,
- Des goodies,
- Des animations : dégustation de produits locaux, photos souvenir ...



Festi'Champ

Le Festi'Champ, organisé par le service développement économique de la CCVE, à Champcueil avait pour but de valoriser les commerces de proximité et d'animer le centre-ville de la commune principalement autour de produits du terroir, d'un barbecue partagé et d'animations musicales. Les visiteurs ont pu profiter de plusieurs animations mais également se documenter et découvrir le territoire du Val d'Essonne grâce au stand de promotion de la CCVE.

Rock'n'Dévore

Le festival Rock'n'Dévore, organisé par le service développement économique de la CCVE à Vert-le-Grand avait pour but de valoriser les commerces de proximité et d'animer le centre-ville de la commune. La journée s'est articulée autour de plusieurs scènes musicales et d'un marché de producteurs locaux. Les 1 500 visiteurs ont pu profiter de plusieurs animations mais également se documenter et découvrir le territoire du Val d'Essonne grâce au stand de promotion de la CCVE (avec pour partenaire invité : le Comité Départemental du Tourisme).

Randonnées



Dans le but de promouvoir **les activités touristiques et les paysages du Val d'Essonne**, une randonnée par trimestre est organisée depuis septembre 2017. La randonnée d'Automne sur Saint-Vrain (avec passage dans l'ancien parc zoologique) a rassemblé 40 randonneurs pour la première édition. La randonnée d'hiver sur La Ferté-Alais a rassemblé 12 randonneurs malgré une météo extrêmement défavorable. L'organisation de ces randonnées est le prélude à la mise en place d'un planning d'animations plus complet.

2.3 Le renforcement de l'Offre

Le Val d'Essonne dispose de nombreux atouts mais se doit également de renouveler son offre et de la renforcer avec en particulier, la poursuite de 2 projets en 2017 :

La réhabilitation et la valorisation de la Sablière du Tertre

À l'étude depuis plusieurs années, le projet de réhabilitation et de mise en valeur de la Sablière du Tertre sur La Ferté-Alais se concrétise. Le projet est finalisé et une convention de maîtrise d'ouvrage unique (MOU) a été établie entre la CCVE et la commune de La Ferté-Alais qui prend à sa charge la réalisation du parking attenant à ce site.

Le montant total des travaux s'élève à 438 027€ HT, incluant une participation de la commune de La Ferté-Alais de 85 000€ HT.

Les travaux de valorisation du fond de vallée de l'Essonne

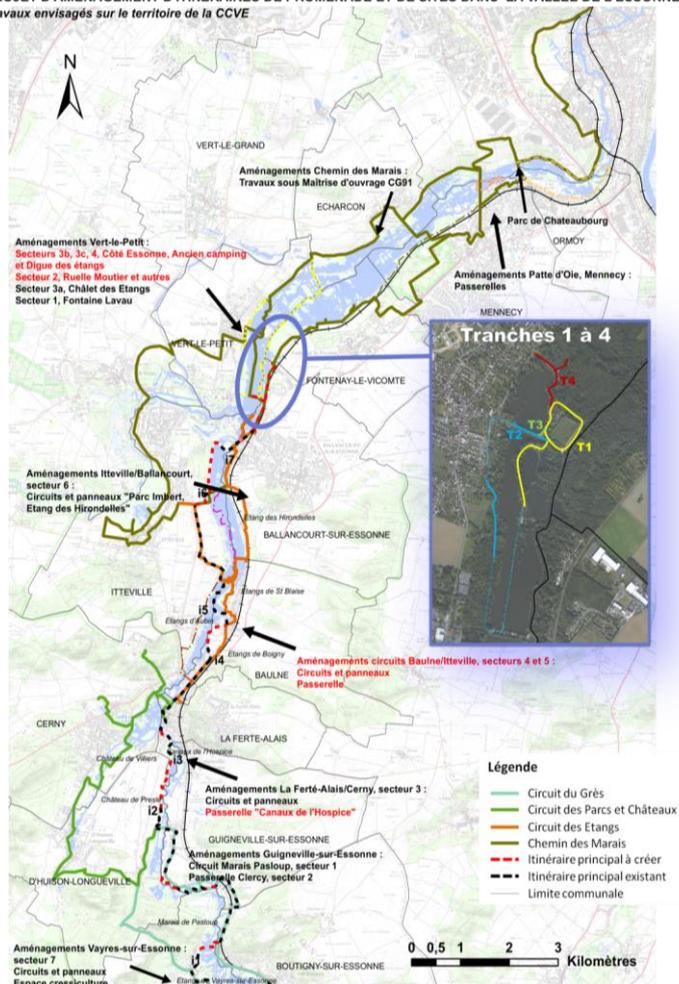
Les travaux menés par le SIARCE se sont poursuivis avec le réaménagement de l'ancien camping transformé en aire de jeux de vélos (bmx), en espace de pique-nique et de jeux pour enfants. A travers une convention de maîtrise d'ouvrage unique signée avec la CCVE et la commune de Vert-le-Petit, la CCVE apporte une contribution financière. De même, un parking paysagé a été créé avec une accessibilité PMR, accompagné de ponton handi-pêche. Ces travaux ont été inaugurés à l'automne 2017. Les panneaux signalétiques seront posés par la suite.

La participation de la CCVE aux travaux menés par le SIARCE a été de 58 691,29 Euros

Pour mémoire, cette opération pluriannuelle d'aménagement de la Vallée de l'Essonne sur le Val d'Essonne est d'un montant total de **2 965 664€ HT**. **La Communauté de Communes participe à hauteur de 427 380€ HT**.

Ces travaux se poursuivent également sur la commune de Vayres-sur-Essonne.

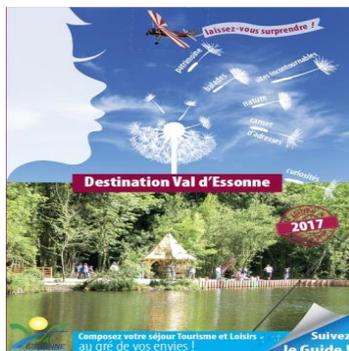
PROJET D'AMENAGEMENT D'ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE SITES DANS LA VALLEE DE L'ESSONNE
Travaux envisagés sur le territoire de la CCVE



2.4 L'information et la communication : éléments essentiels de promotion du territoire

La diffusion de l'information auprès des habitants et des touristes est indispensable afin de faire connaître les actions de la Communauté de Communes mais également de faire connaître au mieux les attraits et diversités du territoire.

Le Guide du Tourisme



Le Guide du Tourisme et des loisirs « **Destination Val d'Essonne** » 2016 a été réactualisé et réédité à 2000 exemplaires pour la saison touristique 2017.

Le site internet tourisme sud Essonne

Inauguré en Juin 2016 dans le cadre du PACTE Sud Essonne, le site internet est tenu à jour très régulièrement. Il permet de diffuser les informations sur les hébergements, les restaurants, les activités à faire en Sud Essonne. Il dispose également d'un agenda en ligne permettant ainsi de recenser toutes les animations du territoire. Pour **2017, 44 événements touristiques** en Val d'Essonne ont été relayés sur l'agenda du site internet pour environ **8 500 visiteurs** sur l'année.

Le Républicain

Une publication sur le tourisme est parue dans un guide annexe du Républicain. Le tourisme en Val d'Essonne a été promu sur une « deuxième de couverture » du **guide « Histoire locale et Agriculture »** avec une communication faite autour **des trésors du Val d'Essonne**, ses documents touristiques de communication et ses chemins de randonnées.

Le Val d'Essonne Infos

Plusieurs articles sont parus dans le Val d'Essonne Infos pour faire la promotion du tourisme et des activités sur le territoire mais également des lieux insolites, chargés d'histoire à découvrir. **Le Val d'Essonne Infos n°38 a mis en avant l'établissement Georges Clémenceau**, acteur notable de la vie locale et lieu historique du Val d'Essonne.

Le n° 39 a consacré sa couverture au Tourisme en Val d'Essonne et mis en avant les travaux d'aménagement des itinéraires de promenade le long de la vallée de l'Essonne sur Vert-le-Petit et Vayres-sur-Essonne. Ce numéro a également annoncé les aménagements futurs prévus sur la Sablière du Tertre. Il a également été fait un zoom sur les événements tourisme du printemps (**Tourism'Essonne, le Meeting Aérien et Festi'Champ**). Une page était dédiée à la promotion des parcours ludiques « **Randoland** » et l'article insolite racontait l'histoire du **Château de Saint-Vrain**.

Le n°40 annonçait la 1^{ère} randonnée en Val d'Essonne pour septembre et racontait **l'histoire du Moulin de l'Epine**.

Le géocaching



Afin de diversifier l'offre de randonnée et de proposer des activités ludiques pour découvrir le territoire, il a été réalisé 2 parcours de géocaching. Le géocaching consiste à retrouver des caches (petites boîtes comme dans une chasse aux trésors), dissimulées le long du parcours soit en les géolocalisant avec son smartphone, soit à l'aide d'un livret composé d'énigmes proposés aux promeneurs.

La 1^{ère} boucle de randonnée de 8 km entre Echarcon et Vert-le-Petit traverse les espaces naturels sensibles et s'arrête sur des éléments de patrimoine forgeant **l'identité du territoire**.

La 2^{ème} boucle vise à mieux faire connaître les petites communes du territoire. 7 km sont proposés entre Orveau et D'Huisson-Longueville afin de découvrir 6 caches et les paysages ruraux du Val d'Essonne. Pour mettre en avant ces circuits, un livret de géocaching a été édité et imprimé à 1 500 exemplaires. Ils se sont entièrement écoulés sur l'année 2017.

Les circuits Randoland



Lors des événements grands publics, une très forte demande d'activités familiales et visant un jeune public sont demandées. Par conséquent, **3 parcours de randonnées ludiques « Randoland »** ont été créés sur le territoire de la CCVE. Ces parcours réalisés à Saint-Vrain, Mennecy et sur l'aérodrome de La Ferté-Alais sont des randonnées sous forme d'enquêtes ludiques basées sur l'observation du paysage et du patrimoine. **Les 1 500 exemplaires** ont été entièrement écoulés en 2017.

2.5 Levier économique : mise en place de la taxe de séjour

Le produit de la taxe de séjour permet à la collectivité de mettre en place des actions destinées à **accroître la fréquentation touristique** et de valoriser le territoire. Aussi, pour continuer à impulser une dynamique touristique sur le Val d'Essonne et pour que le touriste participe à l'amélioration de l'offre et de l'accueil touristique du territoire, la Communauté de Communes a choisi de mettre en place la taxe de séjour dite « au réel » à partir du 1^{er} janvier 2018

Le conseil communautaire a délibéré le 26 septembre 2017. **Les hébergements de 18 communes du territoire** seront soumis à la taxe de séjour due par nuitée et par personne.

Dans ce cadre, un travail important a été mené pour recenser les hébergeurs et ainsi leur proposer un accompagnement.

2.6 Implantation d'une borne interactive dans le cadre du Contrat de ruralité

Le conseil communautaire a approuvé ce contrat le 28 février 2017. Il porte en particulier sur des actions dans le domaine du développement économique et du tourisme.

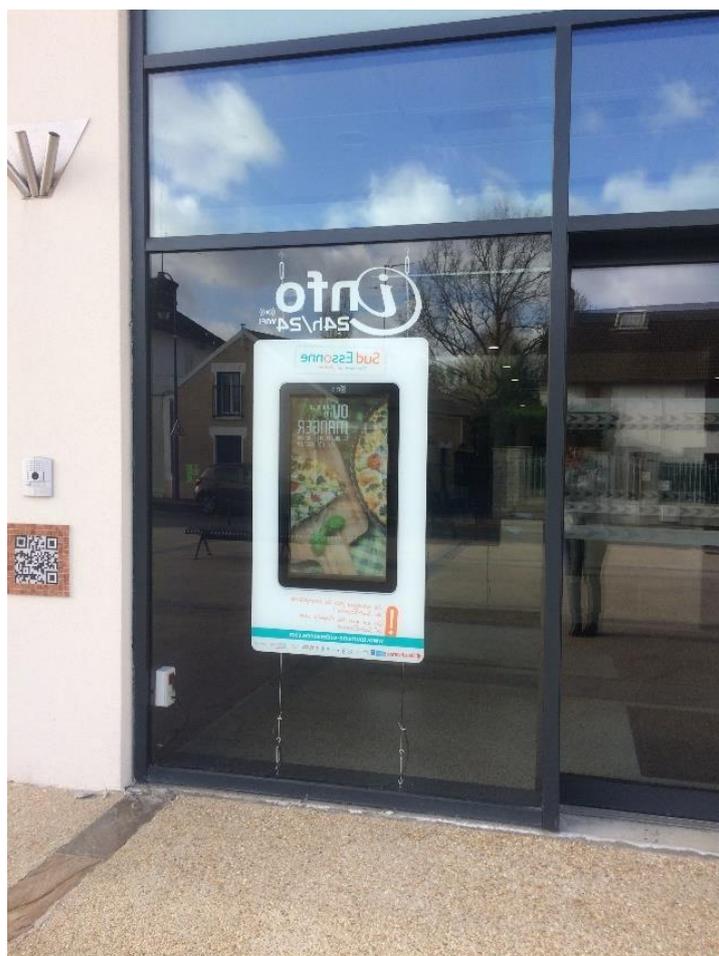
Dans le cadre de la convention annuelle (2017) correspondante, signée avec l'Etat, le 29 juin 2017, une action a été retenue : **l'implantation d'une borne interactive en lien avec la création d'un site internet dédié.**

Celle-ci s'inscrit dans une dynamique de renfort de l'attractivité touristique du territoire dans la continuité du travail engagé dans le Pacte Sud Essonne aujourd'hui clos.

Cette action a pour objectif de renforcer et d'harmoniser la diffusion d'informations touristiques avec pour ambition de développer l'information apportée aux touristes et de contribuer à la création d'une identité Sud-Essonne.

Un site internet « www.tourisme-sudessonne.com » a été créé et a été inauguré le 9 juin 2016. La CCVE a communiqué sur plusieurs supports afin de le faire connaître : Guide du Tourisme, site internet de la CCVE, Val d'Essonne Infos et Le Républicain.

Avec la création de cette application web, il restait à concrétiser l'acquisition de supports tactiles, dont une borne interactive prévue en Val d'Essonne. Avec la création de sa MSAP, au siège de son EPCI, la CCVE a souhaité planter cette borne à l'entrée de ses locaux.



Cette action a été estimée à **17 000 € TTC** avec un montant de la **subvention attendue de 11 334 €** (80%)

3 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE

3.1 La planification urbaine sur le territoire du Val d'Essonne

a) Planification intercommunale : le SCoT



Le schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes du Val d'Essonne a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 30 septembre 2008, conformément aux dispositions de la Loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU).

Les dispositions de l'article L 143-28 du code de l'urbanisme imposent à la communauté de communes de procéder « à une analyse des résultats de l'application du Schéma en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales, et de délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète ».

Par ailleurs, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a ramené de 10 à 6 ans le délai dans lequel l'établissement public en charge du SCOT doit procéder à cette évaluation. Cette analyse est alors communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement.

L'évaluation des résultats du SCOT vise à orienter la révision ou la relance du SCOT en permettant d'argumenter et de guider de façon précise les choix stratégiques qui devront être pris en compte, les éléments à reprendre ou compléter au regard des évolutions législatives et celles qui pourront être maintenues.

Ainsi, pour faire suite à l'obligation de mise en compatibilité du SCoT avec les différents documents supra territoriaux (SDRIF, Charte du PNR...) à l'intégration au territoire du Val d'Essonne de quatre nouvelles communes et à la prise en compte du développement des nombreux projets locaux, la Communauté de communes du Val d'Essonne a procédé **au lancement de la procédure de révision de son SCoT par délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2012.**

Par ailleurs, il s'est avéré nécessaire de rapporter la délibération du 25 septembre 2012 et de procéder préalablement au lancement de la révision du SCoT, à l'analyse des résultats de son application, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales.

Ainsi, le conseil communautaire du 10 février 2015 a rapporté le lancement de la révision du SCOT et pris acte du lancement du bilan du SCoT. Cette analyse a été confiée au bureau d'études TERCIA qui a démarré cette étude en mars 2017.

Ce bilan s'est appuyé sur la reprise des indicateurs du SCOT de 2008 qui ont été adaptés au regard des nouvelles dispositions réglementaires. Les grandes thématiques suivantes ont été développées :

- Aménagement et attractivité du territoire,
- Développement économique et commercial,
- Mobilité durable,
- Environnement et cadre de vie,
- Mise en œuvre du SCoT.

Au regard de cette analyse, les recommandations qui s'y rattacheront permettront de relancer le SCoT du Val d'Essonne en s'appuyant sur les recommandations qui seront émises en conclusion de ce bilan.

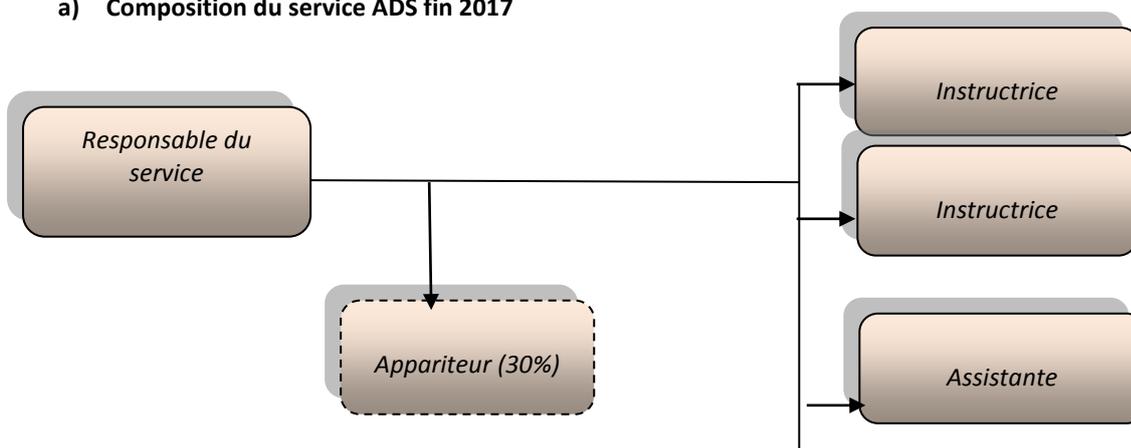
3.2 Le droit des sols : le service ADS

Rappel :

En 2014, dans le cadre du désengagement de l'Etat en matière d'instruction du droit des sols, le service instructeur intercommunal a été créé et assure l'instruction de toutes ou parties des autorisations d'urbanisme de 19 communes du territoire.

Ce service a été renforcé en 2017 par la mise en place d'un service **appariteur**. Un agent collecte deux fois par semaine les dossiers ADS directement en commune, ce qui répond en partie au problème des délais de transmission des dossiers ADS à la CCVE.

a) Composition du service ADS fin 2017

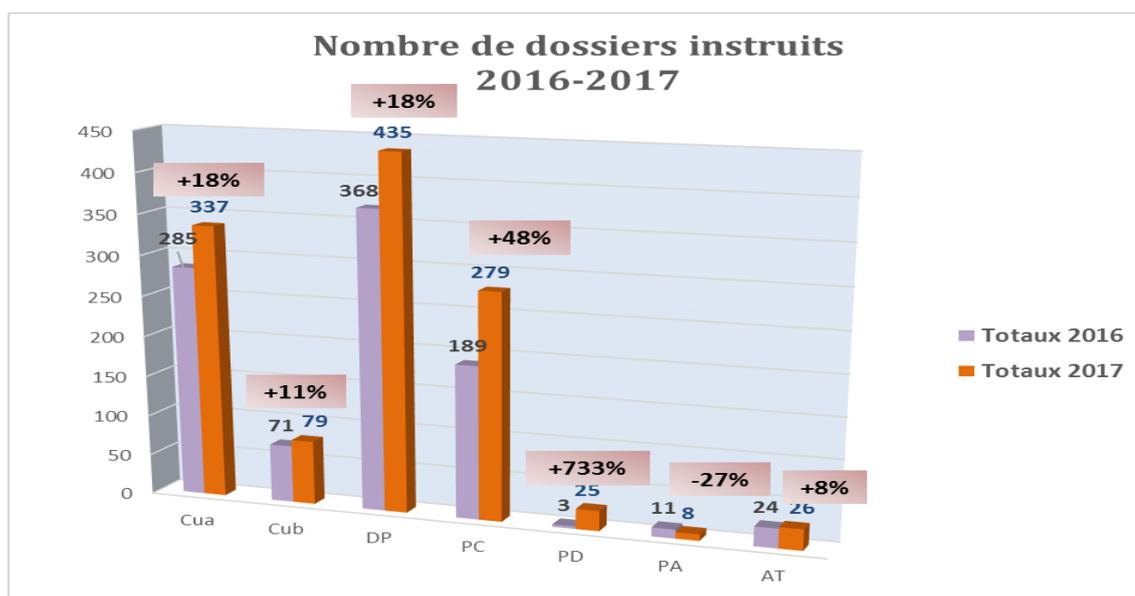


b) Rapport d'activité annuel du service ADS

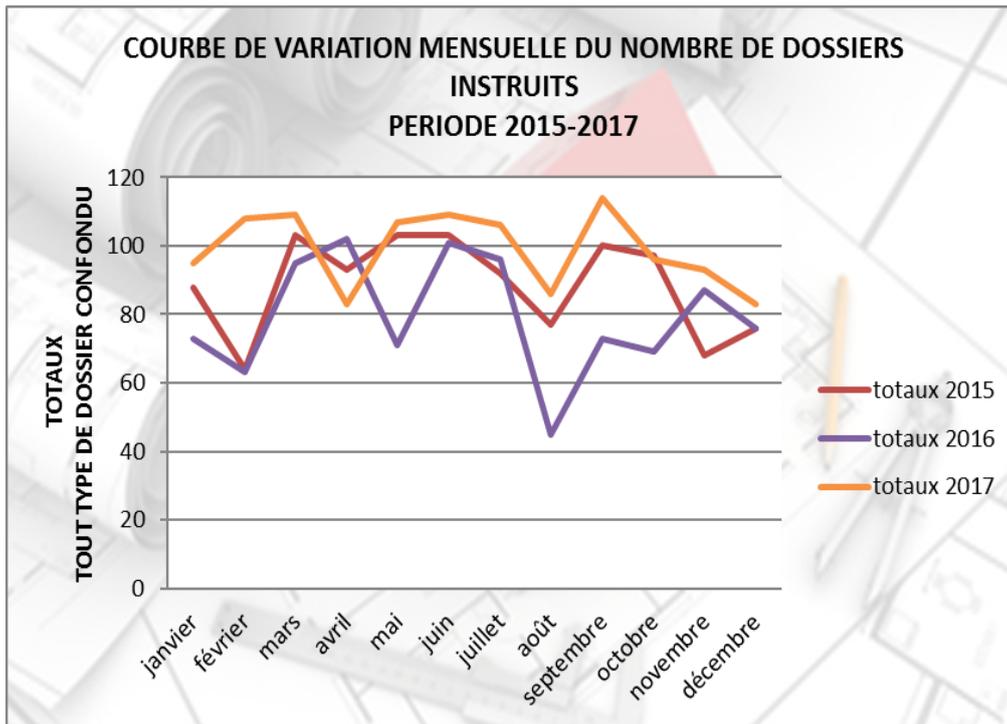
Comme indiqué dans les conventions entre les communes et la CCVE, un rapport d'activité détaillé du service ADS doit être réalisé à la fin d'une année d'exercice, soit du 01/01/2017 au 31/12/2017 et sera présenté dans le courant de l'année 2018.

Il s'agira au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de faire un bilan du service rendu aux communes.

c) Activité du service – Comparaison 2016-2017



En 2016, 951 dossiers avaient été instruits. **En 2017, on comptabilise 1189 autorisations d'urbanisme traitées** par le service intercommunal, soit une augmentation de 25% de l'activité.



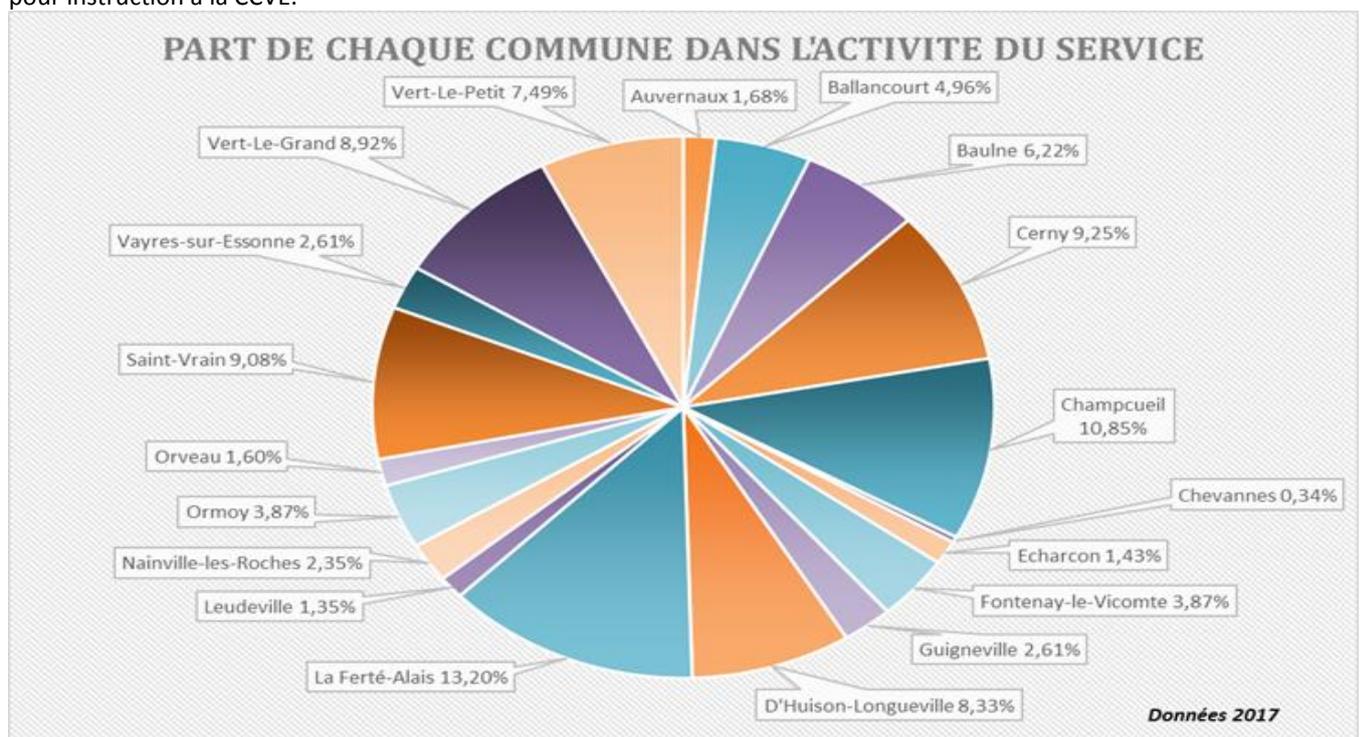
Au niveau communal :

La Ferté-Alais reste la commune qui a la part la plus importante dans l'activité du service instructeur avec une représentation à 13 %.

Champcueil a une part d'activité proche de 11 %.

Suivent les communes de Cerny, Saint-Vrain, et Vert-le-Grand qui représentent chacune environ 9 % des dossiers instruits.

A noter également une nette progression de la part dans l'activité du service pour la commune de Ballancourt-sur-Essonne (5% en 2017 contre 0,63% en 2016) et qui a souhaité élargir en 2017 les types de dossiers confiés pour instruction à la CCVE.



d) **Actions mises en œuvre afin de favoriser l'interaction avec les communes :**

Dans la continuité des deux demi-journées d'actualités ADS organisées en 2016, une demi-journée a eu lieu le 16 Juin 2017. Ces dernières ont été évaluées comme « très bien » pour plus de 95 % des participants :

L'URBANISME REGLEMENTAIRE										
Demi-journée d'actualité du vendredi 16 Juin 2017										
<i>Analyse des fiches d'évaluation</i>										
Nombre d'inscrits :	19									
Nombre de participants :	15									
Nombre de retours des fiches d'évaluation :	14									
	NIVEAU DE SATISFACTION									
	Très bien		Bien		Insuffisant		Inadapté		Non exprimé	
LES INTERVENANTS / LA FORMATION										
Conformité du contenu du programme	14	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Méthode pédagogique	13	92,9%	1	7,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Atteinte des objectifs	14	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Qualité des documents projetés	14	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
RELATIONS / INTERACTIVITE										
Avec les intervenants	14	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Entre participants	11	78,6%	1	7,1%	1	7,1%	0	0,0%	1	7,1%
	80	95,2%	2	2,4%	1	1,2%	0	0,0%	1	1,2%
Observations / Commentaires :										
"beaucoup appris sur cette demi-journée"										
"Parfait - A la prochaine fois"										
"Parfait"										
"Très bonne présentation et grande disponibilité"										
Propositions de thèmes que les participants aimeraient voir aborder lors de prochaines sessions :										
"contentieux - travaux sans formalité"										
"contentieux"										
"mise en arrêté de péril et procédure éventuellement"										
"les contentieux sur PC ou DP - contrôle de conformité - constat - législation"										
"arrêté interruptif de travaux (absence d'autorisation) - Procédure étape par étape"										

Il a ainsi été demandé par les participants de réitérer ces actions en 2018.

Par ailleurs, afin de poursuivre l'optimisation de l'activité du service, une réflexion **sur l'évolution de la fonction accueil a été initiée sur 2017.**

Un point d'entrée « centralisateur » des appels téléphoniques pourrait en effet permettre aux instructrices de dégager du temps au profit de l'instruction des dossiers. L'assistante du service qui dispose de solides connaissances techniques en matière d'ADS pourrait alors assurer un 1er niveau de réponse qui pourrait être complété par une instructrice ou la responsable, en cas de besoin.

Le service a de plus poursuivi sur 2017 les déclinaisons opérationnelles initiées en 2016 (document d'information trimestriel, questions/réponses, logigramme, rencontre mensuelle) ainsi que son travail de partenariat en matière de Droit des Sols auprès des communes adhérentes.

e) **Facturation des actes 2017**

Chaque année, la facturation des actes instruits par la CCVE est établie à partir des tarifs calculés sur l'activité du service de l'année N-1. Ainsi, les factures 2017 ont été établies sur les tarifs calculés et validés par le Conseil Communautaire de janvier 2017. Les dossiers déposés en mairie en janvier 2017 et transmis pour instruction au service ADS ont été facturés selon les tarifs 2016.

Par ailleurs, un problème d'équité avait été soulevé par les communes adhérentes et un système de critérisation de la tarification des permis de construire était devenu nécessaire afin d'être en adéquation avec le temps d'instruction des dossiers.

L'étude technique et juridique réalisée par le service ADS étant étroitement liée à l'importance du projet, il a ainsi été proposé de « **critériser** » les permis de construire selon leur nature (nombre de logements créés).

	Prix unitaire par type de dossier
PC/PA	194,28 €
PC<= 10 logements / PA	237,45 €
PC >10 logements	151,10 €
DP	86,35 €
PD/AT	43,17 €
CU a/b	43,17 €

L'activité du service instructeur du droit des sols de l'année 2017 permettra d'établir les tarifs pour 2018.

3.3 Les grands projets de territoire : la Base aérienne 217 :

a) Le projet de la base aérienne 217 et son contexte :

Pour rappel, le contexte et les emprises foncières :

Juin 2008 : réforme d'ampleur nationale de redéploiement des armées.

24/07/2008 : publication du programme de modernisation de la Défense.

15/03/2012 : signature d'un **Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD)** de la Base Aérienne de Brétigny sur-Orge avec l'Etat, les 4 communes (Brétigny-sur-Orge, Plessis-Pâté, Leudeville, et Vert-le-Grand), la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) et la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge devenue en 2017, Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA), le SIVU (réunissant ces 4 communes et ces 2 intercommunalités ainsi que le Département de l'Essonne, l'AEE, la CCIE et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture) afin que :

- ✓ plus de 300 hectares soient cédés à l'euro symbolique aux collectivités territoriales (les 4 communes ont souhaité transférer respectivement à leurs intercommunalités ces propriétés pour) :
 - le développement de projets à vocation économique,
 - la réalisation d'un lotissement biologique pour l'agriculture (80 ha),
- ✓ Et le reste du foncier soit conservé :
 - par le Ministère de la Défense avec le nouveau centre de l'IRBA (Institut de recherche des armées) qui vient petit à petit regrouper l'ensemble des services biomédicaux des armées,
 - par l'INRA sur les emprises situées au sud de la BA et sur les communes 4 communes présentes sur la BA 217.

Plus spécifiquement, la CCVE est concernée, en dehors d'une emprise concernant un projet d'agriculture biologique, d'environ 7 ha dont 5 ha de SAU, avec CDEA, par la rétrocession d'environ 12.5 ha pour la réalisation d'un projet à destination économique.

En 2016, les cessions n'ont pas eu lieu mais la procédure a été relancée et les communes ainsi que la CCVE ont à nouveau délibéré sur des emprises foncières réajustées, à savoir :

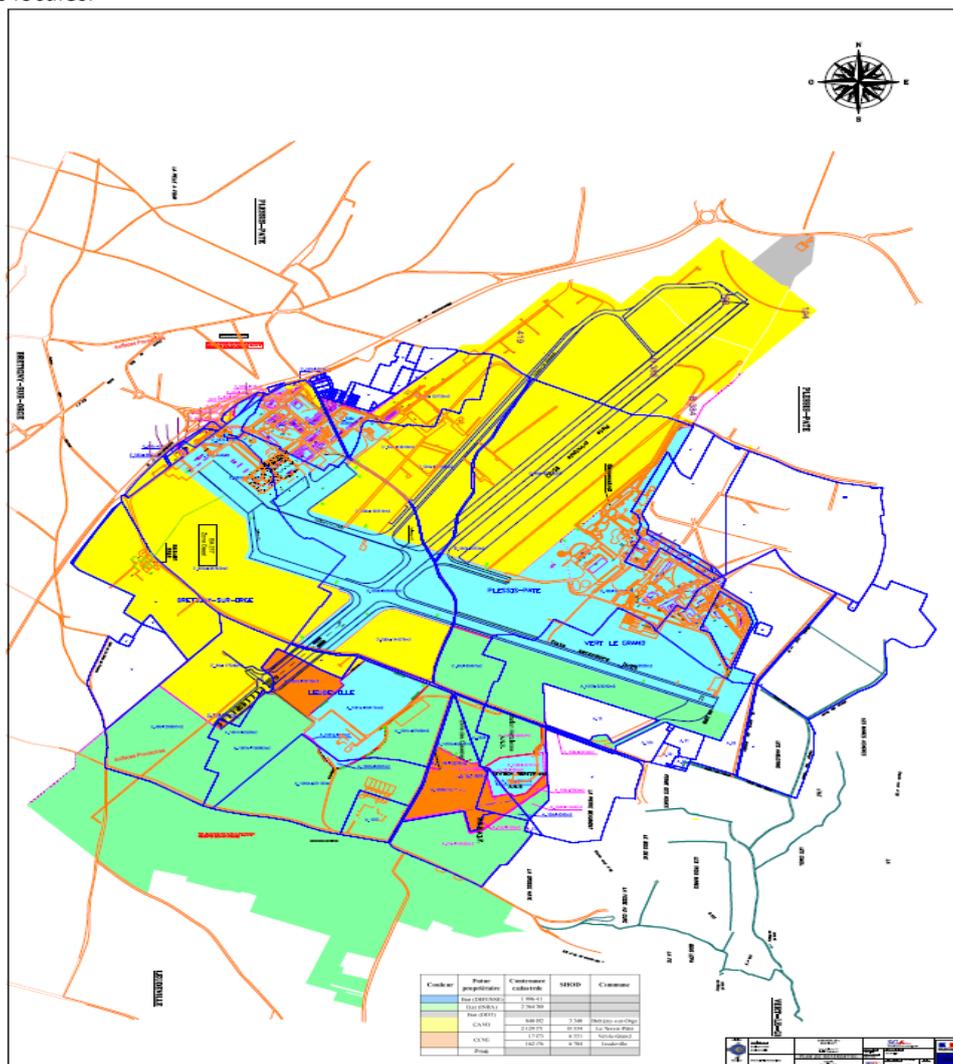
- ✓ À Leudeville, sur six parcelles cadastrées A 1591, A 1593, A 1596, A 1598, A 1603 et A 1605 (respectivement issues des parcelles A 13, A 15, A 1055 et A 1061) pour une contenance totale de 177 152 m²,
- ✓ À Vert-le-Grand, sur deux parcelles, nouvellement cadastrées A 184 et A 188 (respectivement issues des parcelles A 158 et A 159) représentant une surface totale de 26 247 m².
- ✓ L'utilisation de la totalité des emprises rétrocédées à l'euro symbolique à la CCVE visées ci-dessus pour l'aménagement :
 - d'une zone d'activité économique comme fixé dans la fiche action 5 du Contrat de Redynamisation de site de l'ex-BA 217,
 - d'un lotissement d'agriculture biologique (en partie sur les emprises situées sur Leudeville et sur Brétigny-sur-Orge).

Le 14 mars 2017, un décret interministériel n° 2017-333, a autorisé la cession du site des Casernes, propriété du Ministère de la Défense, au profit de la CCVE. Les notaires respectifs travaillent à ce jour à la rédaction de l'acte définitif de cession. Les documents d'arpentage et les servitudes impactant plus particulièrement la zone des Casernes s'établissent pour compléter ce dossier.

En juillet 2017, l'INRA a informé les collectivités locales de la Base, de la libération des terrains qu'ils exploitaient.

Ces terrains occupent une emprise foncière d'environ 250 ha, situés au sud de la base ainsi que l'utilisation d'une ferme et de 10 logements individuels, situés sur la commune de Leudeville.

Ces emprises foncières feront également l'objet de propositions de rétrocessions à l'euro symbolique aux collectivités locales.



Les projets :

La Filière Drone

En 2016, La Communauté de communes du Val d'Essonne, la Communauté d'Agglomération de Cœur d'Essonne, l'Etat, le pôle ASTech Paris-Région, la Fédération Professionnelle des Drones Civils, l'Université d'Evry Val d'Essonne et plusieurs entreprises régionales de la filière drone et partenaires du développement économique (CCIE et Essonne Développement) ont décidé de se fédérer autour des potentialités offertes par la Base aérienne 217. Ils souhaitent ainsi contribuer au développement économique du territoire et de l'innovation dans un secteur de pointe et répondre aux attentes des acteurs de la filière drone d'Île de France (IDF) qui ne bénéficient ni de structuration ni d'une offre territorialisée permettant de regrouper et de faire interagir tous les acteurs de la chaîne de valeur.

Dans ce cadre, le conseil communautaire du 27 septembre 2016 a validé l'adhésion de la CCVE à cette association. **L'Association a pour objet principal d'animer et de soutenir la filière drones en Île-de-France sur toute la chaîne de valeur.**

Le lotissement d'agriculture biologique

Pour rappel, ce projet est inscrit dans le CRSD et la CCVE, dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage passée en 2014, a délégué à la CAVO, aujourd'hui CDEA, la réalisation des études préalables.

En 2015, une étude de faisabilité opérationnelle a démarré, suivi d'un diagnostic territorial identifiant les principaux enjeux de reconversion. Un scénario d'aménagement pour la réalisation d'une première phase de 55 ha a alors été validé.

En 2016, un appel à candidature a été lancé pour retenir des exploitants en prévoyant de leur mettre à disposition des parcelles aménagées et viabilisées. En parallèle, une étude de faisabilité a mis en évidence un surcoût du projet lié à la question de l'irrigation des parcelles et des besoins en eau importants pour l'activité maraîchère.

Fin 2016, début 2017, 1^{ères} rencontres avec un porteur de projet « Ferme d'Avenir » pour la réalisation d'une « Grande Ferme ». Ce projet se veut plus résilient pour répondre aux enjeux de reconversion du site, notamment au regard des contraintes liées à l'eau.

L'association Ferme d'Avenir, créée en 2013 avait jusqu'à ce jour mis en place certains projets de fermes expérimentales sur quelques hectares. Un travail a été conduit, en lien avec Cœur d'Essonne et autres partenaires institutionnels concernés, pour étudier l'opportunité et la faisabilité de ce nouveau projet d'envergure.

Ainsi, **le 7 juillet 2017, un protocole d'accord a été signé entre Cœur d'Essonne Agglomération et Ferme d'Avenir** pour définir les modalités d'un partenariat leur permettant d'aboutir à une contractualisation pour le développement du projet de Grande ferme sur l'ex BA 217.

La zone des Casernes :

Des propositions d'opérateurs pour le développement du site :

Durant l'année 2017, la Communauté de Communes a été sollicitée par **deux opérateurs développant des projets de logistique** et souhaitant étudier une implantation sur la zone des Casernes.

Dans ce cadre, un travail de prospection a été mené et plusieurs réunions ont été mises en place pour permettre d'une part, d'établir un comparatif entre ces deux projets et d'autre part, d'étudier leur faisabilité au regard des contraintes d'urbanisme (SDRIF, PLU des communes, Servitudes...) et celles liées à la desserte de cette zone éloignée des grands axes de communication.

Ces projets générateurs d'emplois (entre 300 et 400 emplois selon les projets), consistent notamment en la réalisation de bâtiments de 35.000 m² à 60.000 m² (voir 90.000 m²) à destination d'entrepôts et de bureaux, sur des emprises foncières comprises entre 12 et 15 ha.

En l'absence de réponse précise de l'Etat concernant les servitudes inhérentes à l'assiette foncière concernée, ces projets n'ont pu faire l'objet de discussions plus avancées et ont été provisoirement suspendus dans l'attente des renseignements précis sollicités.

Concernant les accès :

La question des accès à la zone des casernes reste primordiale et en particulier dans le cadre de projets de logistiques. Un travail est engagé avec les services du Département et Cœur d'Essonne Agglomération pour l'accès principal qui doit se réaliser par l'Ouest.

Situation au regard des PLU des communes et des contraintes règlementaires

La zone des Casernes est située sur deux communes du territoire de la **CCVE** :

- Leudeville pour une surface de 98 213 m²
- Vert-le-Grand pour une surface de 26 247 m²

Soit une surface totale de 124 460 m²

Le projet de PLU de la commune de Vert-le-Grand a été approuvé le 13/07/2017 et a fait l'objet d'un recours gracieux lié à certaines omissions. La commune a procédé à l'intégration de ces derniers éléments et le PLU est devenu exécutoire le 14/10/2017.

Le projet de PLU de la commune de Leudeville devrait être arrêté courant 2018.

Conformément au Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF) et au Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD), le projet de PLU prévoit la possibilité, sur le terrain d'assiette des casernes, l'aménagement **d'une zone d'activité économique sur environ 12.5 ha.**

Les deux communes seraient favorables au fait d'étudier la mise en compatibilité de leur PLU, au regard de ce projet d'intérêt général. Une déclaration de projet unique ou conjointe pourrait ainsi être mise en œuvre.

De plus, des servitudes relatives à la présence d'antennes militaires à proximité du projet seront opposables aux futures constructions, notamment en termes de hauteur. Une demande de précisions a été faite en ce sens auprès du Ministère de la Défense.

4 - TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

4.1 Gestion des Circuits Spéciaux Scolaires (CSS) :

Depuis le 1^{er} aout 2015, le Syndicat de Transports d'Ile-de-France (STIF) a repris la délégation qu'il avait confiée au Conseil Départemental concernant la compétence en matière de Transports Scolaires pour le Département de l'Essonne.

Ainsi, **une convention de délégation de compétences relative aux transports routiers des élèves (circuits spéciaux scolaires) a été signée le 11 décembre 2015** entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et le STIF, pour une durée de 2 ans.

Suite à l'approbation du Conseil Communautaire du 28 mars 2017, **un avenant de prolongation d'un an a été signé jusqu'au terme de l'année scolaire 2017-2018**, afin de permettre au STIF de travailler sur le projet d'une future convention de délégation des transports scolaires.

Cette délégation demeurant la même que lors de la précédente convention avec le Département, **la CCVE reste l'organisateur local des circuits spéciaux scolaires (sans gestion financière) et le référent local** pour les familles, les communes, les établissements scolaires et les sociétés de transport.

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2017/18, **un travail de refonte totale des circuits spéciaux scolaires (CSS) dits « optimisés » a été mené par les services de la CCVE et Ile-de-France Mobilités (ex STIF) selon le principe : un seul établissement scolaire par ligne.**

Cette rentrée 2017/18 a également été marquée par la mise en place d'un nouveau circuit pour desservir le collège R. Doisneau d'Itteville et pour accueillir les élèves à haut potentiel intellectuel des communes de Menecy, Fontenay-le-Vicomte et Ballancourt-sur-Essonne. Pour l'année scolaire 2017/18, **978 élèves ont été inscrits sur les 21 circuits spéciaux scolaires que gère la CCVE.**

4.2 Gestion des lignes régulières

La desserte par les réseaux de bus de la CCVE est composée de :

- 10 lignes régulières ;
- 11 lignes régulières à vocation scolaire.

En 2017, 696 025 validations ont été enregistrées sur les 2 réseaux de bus de la CCVE :

- 469 826 validations sur les lignes du réseau TRANSDEV ;
- 226 199 validations sur les lignes du réseau KEOLIS SEINE ESSONNE.

Les fréquentations enregistrées en 2017 prennent en compte les validations réelles contrairement aux années précédentes où elles étaient estimées suite à des périodes de « validations assistées ».

Les lignes du réseau de transport de la CCVE les plus fréquentées sont principalement des lignes régulières à vocation scolaire desservant les établissements scolaires (environ 60% de la fréquentation), néanmoins depuis la mise en place du projet de restructuration des lignes régulières débuté en 2013, **on constate une hausse significative de la fréquentation des lignes régulières desservant principalement les gares RER (C et D).**

En 2017, **la participation de la CCVE aux coûts de fonctionnement des lignes du réseau Val d'Essonne est de 866 813,96 Euros** correspondant à environ 20 % du coût effectif du réseau du Val d'Essonne.

4.3 Restructuration des lignes des réseaux de transports de Val d'Essonne

Le projet de **restructuration des lignes régulières** a été validé par le Conseil Communautaire en novembre 2011 et a débuté en 2013 pour se finaliser en septembre 2017, avec pour objectif de rationaliser les coûts financiers tout en apportant une meilleure offre de transports collectifs pour les usagers.

Cette optimisation des lignes a été planifiée en quatre temps :

- ▶ Septembre 2013 : optimisation du réseau de TRANSDEV Brétigny (ligne 201, 202 et 203) ;
- ▶ Janvier 2014 : optimisation du réseau CEAT Transdev (lignes 204, 205 et 206) et harmonisation des lignes régulières à vocation scolaire (lignes 221, 222, 223, 224, 225 et 226) ;
- ▶ Janvier 2015 : seconde phase de la restructuration du réseau CEAT Transdev avec la ligne 206 qui s'organise en « deux » sous-lignes (lignes 206 A et B) ;
- ▶ **Septembre 2017 : Restructuration du réseau Kéolis Seine Essonne (ligne 207 et 208 A et B) et dissociation des lignes régulières à vocation scolaire (227, 228, 229, 230 et 231).**



Le nouveau Kéolis Seine Essonne a été mis en service le 04 septembre 2017, puis inauguré le 16 septembre 2017 à la ZAC Montvrain II.

Cette restructuration permet de :

1. Dissocier les vocations de chaque ligne afin de rendre le réseau plus lisible ;
2. Développer l'attractivité de l'offre ;
3. Faciliter l'interconnexion avec les RER depuis et vers Paris ;
4. Mieux prendre en charge les déplacements locaux.

Pour l'année 2018, la CCVE va poursuivre ce travail d'optimisation engagé sur les lignes régulières, notamment à partir de janvier 2018 avec la réorganisation de la ligne 206B sur la commune de La Ferté-Alais, et dans le cadre du projet du schéma du SA 2019 du RER D programmé pour l'année 2019.

4.4 Convention partenariale STIF / CCVE / Transdev Ile-de-France / Kéolis Seine Essonne dans le cadre de la conclusion du contrat d'exploitation du réseau Val d'Essonne.

L'Ile de France est desservie par environ 1 500 lignes régulières de transports publics dont environ 1 100 lignes sont exploitées par des entreprises privées de transport et pour lesquelles, certaines, comme celles de la CCVE, font l'objet d'une participation financière des collectivités locales ou établissements publics qu'elles desservent.

En 2017, dans la continuité de ces objectifs **et parallèlement à la conclusion d'un nouveau contrat d'exploitation, de type 3 (CT3)** entre le STIF et les entreprises en charge de l'exploitation du réseau Val d'Essonne, le STIF a souhaité déterminer le rôle que la CCVE entend jouer dans le fonctionnement quotidien de ce réseau ainsi que les participations financières respectives.

La nouvelle convention partenariale, signée le 17 novembre 2017, constitue une opportunité permettant de fixer le cadre des relations contractuelles mais n'a pas pour objet de déléguer tout ou partie des compétences du STIF aux collectivités locales.

Cette convention prend également en compte, **la 3^{ème} phase de restructuration du réseau des lignes exploitées par Kéolis Seine-Essonne.**

Concernant la participation financière forfaitaire annuelle versée par la CCVE pour les charges de fonctionnement du réseau, la présente convention ne prévoit pas d'augmentation.

Ce coût a été évalué à partir de montants calculés en euros constants sur une base de 2008 et chaque année, il est réévalué en fonction d'une formule d'indexation prenant en compte les indices INSEE arrêtés en septembre de l'année N-1.

Le conseil communautaire du 9 mai 2017 a validé cette convention partenariale.

4.5 Le Transport à la demande - MOBI'VAL D'ESSONNE

Mis en place en 2009, le service a été restructuré en 2013 afin d'offrir plus de souplesse aux usagers (dézonage, allongement de la durée de fonctionnement).

En 2017 : le service Mobi'Val d'Essonne a enregistré :

- 106 nouvelles inscriptions (1 036 inscriptions au 31 décembre 2017) ;
- 3 864 voyageurs ;
- 45 % des ventes se réalisent à bord du véhicule (titres Mobi'Val d'Essonne), ce qui démontre que la majorité des usagers ne sont pas des utilisateurs réguliers des transports publics ;
- 301 jours de fonctionnement, dont 37 jours où le 2^{ème} véhicule n'a pas été utilisé, principalement les lundis et les samedis ;
- 3 313 courses pour une moyenne de 11 courses / jour ;
- Un taux d'occupation du véhicule de 1,17 voyageur par course ;

- 77 297 de kilomètres commerciaux parcourus dont 54 % de kilomètres en charge (déplacement d'un véhicule transportant un passager), pour une moyenne de 23,33 km par course ;
- 56 % de dessertes vers des points d'arrêts extérieurs au territoire de la CCVE, ce qui correspond aux besoins de la population du Val d'Essonne vers des pôles externes de services.



Le montant total des dépenses de fonctionnement de Mobi'Val d'Essonne **pour l'année 2017 s'élève à 206 125,51 € TTC.**

Les recettes sont de :

- 3 991,50 €, liés à l'achat des tickets Mobi'Val d'Essonne par la société de transport ;
- 400 € de pénalités liées au marché ;
- 19 617,63 € de subventions d'Ile-France Mobilités ;

Soit un coût résiduel **à la charge de la CCVE de 182 116,38 € (88,3%).**

Dans le cadre du renouvellement du marché public relatif à la mise en œuvre et à l'exploitation du service de transport à la demande (TAD), la Communauté de Communes du Val d'Essonne a réalisé un bilan sur la fréquentation et l'usage du TAD Mobi'Val d'Essonne depuis la mise en place du dézouage complet du service au 1^{er} septembre 2013.

Ce bilan a permis de dresser un état des besoins des usagers sur son territoire et sur les pôles de services extérieurs, mais aussi les besoins liés à ses compétences (Maison de Services au Public, Aide à la personne, Développement Economique, Tourisme et Commerce de proximité, ...)

Après le recueil et l'analyse des données liées au TAD, cette prestation a permis la **réalisation d'une étude de satisfaction** comprenant :

- Une étude de satisfaction auprès des utilisateurs,
- Une enquête téléphonique auprès des pôles d'attractivités internes et externes au territoire de la CCVE,
- Une enquête auprès des communes et des services de la CCVE (questionnaire / ateliers)

Le rapport de ces analyses a permis aux services de la CCVE de finaliser la rédaction du cahier des charges dans le cadre du renouvellement du marché public relatif à la mise en œuvre et à l'exploitation du service de transport à la demande (TAD).

4.6 Projet de Plan de Déplacement Interentreprises (PDIE) sur le site du Bouchet

Dans le cadre du Pacte pour le Développement du Sud Essonne avec la Communauté D'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne, les Communauté de Communes du Dourdannais, d'Entre Juine et Renarde, et des Deux Vallées, la CCVE a lancé, en juillet 2015, **l'étude d'un Plan de Déplacement Inter-entreprises (PDIE)** avec les entreprises du site du Bouchet (PMC-Isochem, Ariane Group, Safran Composites, Hexcel et la DGA).

Un bureau d'étude a été missionné par la CCVE pour réaliser et animer ce travail pour permettre que soit mise en œuvre une mobilité diversifiée et plus durable pour les salariés de ces entreprises.

Ainsi, ce PDIE a été planifié en plusieurs étapes :

- Phase de lancement en juillet 2015 ;
- Phase 1 : Etude d'accessibilité qui s'est déroulée de septembre à octobre 2015 ;
- Phase 2 : Etude des pratiques et des besoins des collaborateurs en termes de déplacements avec une validation lors du Comité de pilotage de décembre 2015
- Phase 3 : Plan d'actions approuvé par le Conseil Communautaire en septembre 2016, avec une mise en œuvre des premières actions dans la continuité (annexe 1).
- Phase de suivi : 2018/19

A la fin de cette phase de suivi, un rapport annuel sera rédigé et les entreprises seront encouragées à pérenniser un suivi régulier de la mise en œuvre du PDIE.

4.7 Création du syndicat Transport Sud Essonne (TSE)

Dans le cadre du projet de Schéma départemental de Coopération Intercommunal (SDCI), le syndicat de Transports du Sud Essonne (TSE) a été créé le 1^{er} janvier 2017 suite à l'arrêté préfectoral portant fusion du Syndicat Intercommunal pour le transport des élèves du collège de Méréville (SIT), du syndicat intercommunal de transport du Sud Essonne (SITSE) et du syndicat mixte scolaire de la région de La Ferté-Alais (SISFA).

Dès 2016, la CCVE avait sollicité le Préfet pour sortir du syndicat mixte scolaire de la région de La Ferté-Alais (SISFA) et permettre une gestion harmonisée de l'ensemble des élèves de son territoire. Il avait été indiqué à la CCVE que cette démarche pourrait s'envisager une fois que le nouveau syndicat de transport des élèves du sud Essonne serait constitué.

Le nombre de représentants des collectivités appelés à siéger dans ce syndicat est indiqué dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article L. 5212-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : "chaque commune (ou chaque établissement public) est représenté dans le comité par deux délégués titulaires".

Après l'installation de ce nouveau syndicat, le Syndicat « Transport Sud Essonne » (TSE), son Comité Syndical réuni le 28 juin 2017 a procédé à la modification de ses statuts afin d'assurer une représentativité plus large des délégués intercommunaux et les a notifiés à la CCVE pour validation.

Ces nouveaux statuts visent à l'article 5, le fonctionnement et la représentativité qui précise que :

- ✓ Chaque commune membre (Baulne, Cerny, d'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonnes, La Ferté-Alais, Itteville, Orveau Saint-Vrain et Vayres-sur-Essonnes) désigne deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.
- ✓ Chaque EPCI désigne deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune représentée.

Le Conseil Communautaire de septembre 2017 a tout d'abord approuvé **les nouveaux statuts du syndicat TSE et a nommé deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune représentée pour la CCVE.**

Une deuxième délibération a par ailleurs demandé **le retrait de la CCVE du syndicat de Transports du Sud Essonne (TSE).**

Dans ce cadre, la CCVE a engagé des dialogues avec les communes de l'ex-SISFA, y compris hors CCVE, ainsi qu'avec le syndicat TSE pour reprendre l'étude des modalités, conditions et des conséquences de sa sortie de TSE.

Dès la création de TSE, la CCVE a mis à disposition des bureaux à la MSAP de Ballancourt-sur-Essonne afin de permettre à TSE de mettre en place des permanences le mardi et le mercredi matin de 9h à 12h30, selon un dispositif d'accueil du public à évaluer.

4.8 Mise aux normes PMR

Afin de poursuivre les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts engagés depuis 2009 et déclarer accessibles plusieurs lignes de bus structurantes de son réseau, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a réalisé en début d'année 2017 **un audit de l'ensemble des points d'arrêts de son territoire afin de réaliser un bilan du taux d'accessibilité**, ligne par ligne.

Pour être déclarée accessible, une ligne de bus doit avoir :

- ✓ Au minimum 70% de ses points d'arrêts accessibles,
- ✓ 100% des véhicules de la ligne accessible aux normes PMR (et avec des bus dotés de palettes manuelles ou électriques) / les véhicules de réserve ne sont pas concernés).

Ainsi, dans la continuité de cet audit, la CCVE a réalisé de juillet à octobre 2017, les relevés de géomètre de l'ensemble de points d'arrêts identifiés, et un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé en début d'année 2018 pour permettre, notamment, la réalisation des études d'avant-projet et de chiffrage des travaux de mise en accessibilité de ces points d'arrêts afin de solliciter les subventions correspondantes auprès d'Ile-de-France Mobilités pour les travaux de mises aux normes.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat de ruralité approuvé par le Conseil Communautaire, le 28 février 2017 et portant en particulier sur des actions dans le domaine des mobilités locales et l'accessibilité au territoire.

Dans le cadre de la convention annuelle (2017) correspondante, signée avec l'Etat, le 29 juin 2017, deux actions ont été retenues :

- La requalification de la gare routière et des espaces de stationnements (VL-Vélos) de la gare de Baulne / La Ferté-Alais,
- La mise aux normes PMR des arrêts de bus des lignes régulières du réseau du Val d'Essonne.

Ces actions s'inscrivent dans une dynamique de renfort du maillage afin de répondre aux besoins des habitants et entreprises du Val d'Essonne.

Concernant la première action sur la requalification de la gare de Baulne / La Ferté Alais ; celle-ci est reportée, sur l'année 2018.

Concernant les études de mise aux normes PMR des arrêts de bus avec la réalisation de relevés topographiques puis des études de maîtrise d'œuvre, celles-ci sont estimées **à 90 000 € TTC avec un montant de la subvention attendue de 59 999 € (80%)**.

5 – AMENAGEMENTS TECHNIQUES, VOIRIE, INFRASTRUCTURES

5.1 L'aménagement numérique du territoire de la CCVE



La Communauté de communes du Val d'Essonne s'est inscrite dans la politique départementale d'aménagement numérique du territoire qui vise à déployer le très haut débit en Essonne

Le déploiement des réseaux à très haut débit (THD) en fibre optique représente en effet un enjeu d'aménagement du territoire. Il constitue un levier pour la compétitivité des entreprises et un outil essentiel contribuant au développement de services innovants pour les entreprises, les acteurs publics et l'ensemble des citoyens.

Les actions conduites en 2017 ont permis de :

- ✓ **Attribuer le marché de conception réalisation** pour la construction du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit (RIPTHD) à l'entreprise SOGETREL mandataire du groupement d'entreprises (SOGETREL, AXIANS, EHTP),
- ✓ **Dérouler la procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation et la commercialisation** de ce réseau. Cette procédure qui a été initialisée en décembre 2016 permettra au Syndicat de retenir un délégataire qui aura en charge l'entretien et la commercialisation de son réseau auprès du plus grand nombre d'opérateurs fournisseurs d'accès à internet,
- ✓ **Lancer un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage** relatif à l'aménagement numérique du territoire et à la rédaction du schéma directeur des usages et services numériques,
- ✓ Recenser auprès des communes l'ensemble des copropriétés et lotissements, ainsi que les programmes de travaux de voirie,
- ✓ Rencontrer les communes afin de définir le positionnement des NRO sur Champcueil et Cerny, et des SRO sur Fontenay-le-Vicomte, Mennecy et Ormoy,
- ✓ Débuter les études terrain des communes concernées par le jalon 1.

Ensuite, il a été défini enfin une priorisation de réalisation des travaux de déploiement de la fibre dans chaque commune.

Ainsi, le déploiement du réseau sur le territoire de la Communauté de communes se réalisera de la façon suivante :

Jalon	Communes CCVE	Nb de prises	Date de commercialisation
Jalon 1	Fontenay-le-Vicomte	585	Premier trimestre 2019
	Mennecy	6 398	
	Ormoy	888	
Jalon 2	Ballancourt-sur-Essonne	3 483	Dernier trimestre 2019
	Echarcon	406	
	Leudeville	639	
	Vert-le-Grand	1 168	
	Vert-le-Petit	1 331	

Jalon 3	Baulne	748	Fin deuxième trimestre 2020
	Cerny	1 731	
	D'Huisson-Longueville	490	
	Guigneville-sur-Essonne	446	
	La Ferté Alais	1 947	
	Orveau	123	
	Vayres-sur-Essonne	460	
Jalon 4	Auvernoux	171	Fin dernier trimestre 2020
	Champcueil	1 234	
	Chevannes	696	
	Itteville	3 218	
	Nainville-les-Roches	261	
	Saint-Vrain	1 592	

En 2017, la part financée en investissement s'élève à 268 433 € HT correspondant à la mise en œuvre de la montée en débit dans le cadre de l'aménagement numérique de l'Essonne.

La participation financière de la CCVE au fonctionnement à Essonne Numérique s'élève quant à elle à 9 607 €.

Pour les années à suivre, la participation de la CCVE à Essonne Numérique se décomposera de la façon suivante :

- Sur la part conception-réalisation du réseau FttH et sa future exploitation commerciale par un délégataire :
 - ✓ 90 408 € en fonctionnement (part CCVE), représentant 24% de la participation totale des EPCI s'élevant à 376 700 €,
 - ✓ 240 000 € en investissement (part CCVE) pour les 10 prochaines années, représentant 24% de la participation totale des EPCI s'élevant à 1 000 000 €,
- Sur le budget général du syndicat mixte :
 - ✓ 59 845 € en fonctionnement (part CCVE), représentant 24% de la participation totale des EPCI s'élevant à 249 353 €,

5.2 Réhabilitation et restructuration du Stade Nautique Maurice Herzog

Par délibération du 27 septembre 2011, la Communauté de communes a, sur la base du programme technique détaillé, fait le choix d'une délégation de service public de type concessif (DSP) visant à la réhabilitation et l'exploitation du complexe de Mennecy. Après une première procédure arrêtée en cours pour des motifs d'intérêt général, une nouvelle procédure a été relancée.

La procédure relancée fin 2014 s'est donc poursuivie tout au long de l'année 2015 et par délibération du 28 juin 2016, le Conseil Communautaire a autorisé le Président de la Communauté de communes du Val d'Essonne à signer le contrat de délégation de service public de type concessif (DSP) avec AQUASTADE (groupement Engie/Récréa), signature intervenue le 11 juillet 2016.



Le délégataire a ainsi pu débiter les études nécessaires avant le démarrage des travaux et obtenir le permis de construire le 21 décembre 2016.

L'année 2017 aura permis de finaliser ses études afin de pouvoir débiter les travaux. Cependant, des complications étant survenues en cours de réalisation du contrat, cette année aura permis de préparer un avenant qui sera signé en 2018.

En effet, en cours d'exécution du Contrat, et avant démolition, le Délégataire a fait réaliser des diagnostics de repérage amiante et plomb, en application du code de la santé publique révélant la présence d'amiante et de plomb sur le périmètre d'intervention, notamment dans les zones suivantes :

- Sous-sol : Local technique, galerie technique, bassin Extension,
- Chaufferie : Local Chaufferie,
- Extension Bâtiment : RDC, Bassin Extension,
- Extérieurs : Chemin d'accès, Parking Bâtiment (divers enrobés), Façades Extérieures, Mur de façade chaufferie, Conduits, Joints bâtiments vestiaires, Mur ancien bâtiment, et mur bâtiment bureaux, Regards de sol autour du bâtiment,
- Piscine : bâtiment extérieur.

Par ailleurs, les éléments de localisation des réseaux étant inexistantes lors de la remise de l'offre, leur possession est indispensable, la CCVE a donc décidé de faire réaliser la cartographie de ces réseaux par AQUASTADE.

Les conséquences sur les délais de réalisation de l'ouvrage passent ainsi à 31 mois au lieu des 26 mois initiaux.

Les conséquences financières engendrent un surcoût d'un montant de 715 350,50 € HT, ce montant concernant uniquement les surcoûts liés à l'amiante et à l'établissement de la cartographie des réseaux.

Est également prévue dans cet avenant, une clause de rencontre afin de discuter de la poursuite du contrat suite aux autres difficultés rencontrées par le délégataire (nécessité pour le délégataire de changer l'entreprise initialement en charge de la réalisation des travaux, contenu des études sur la charpente transmise au délégataire, dé-raccordement tardif du transformateur électrique, sinistre lors de la mise en œuvre du forage test, ...), ces dernières n'étant pas qualifiées à ce stade de cause légitime en attente d'expertises complémentaires.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a consenti, au terme de négociations avec le délégataire, que l'ouvrage soit remis entre septembre 2019 (pour certains espaces) et décembre 2019.

Cout des travaux : 22 019 604,60 € TTC

Montant des subventions :

- ✓ **Région** 2 560 000 €
- ✓ **CNDS** : 500 000 €
- ✓ **Etat** :
 - DETR 2014 : 137 020 € ;
 - DETR 2016 : 150 000 € ;
 - DETR 2017 : 150 000 €
- ✓ **Conseil Départemental 91** : 7 500 000 €.

5.3 Création de la Desserte du Val d'Essonne

La Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) en partenariat avec le Département a pour projet de réaliser le second barreau de la desserte du Val d'Essonne. Ce projet a pour objectif :

- ✓ de dévier la route départementale 191 et desservir le Sud de l'Essonne depuis l'autoroute A6 jusqu'à la commune de Chevannes,
- ✓ de créer un accès à l'autoroute A6 direction Paris depuis les communes de Mennecy et du Coudray-Montceaux.

Une première tranche de cette desserte a été réalisée par la CASE sur le territoire d'Ormoy et du Coudray-Montceaux et au droit des entrées/sorties de l'A6, desservant ainsi la nouvelle zone logistique des Haies Blanches.

Le second barreau s'inscrit dans sa continuité et va permettre d'améliorer la desserte de trois opérations d'aménagement : la ZAC de la Plaine Saint Jacques, la ZAC des Haies Blanches et la ZAC Montvrain II.

Faisant suite à la définition du profil type de voirie et la validation des emprises nécessaires, l'année 2017 aura permis de **débuter la procédure des acquisitions foncières nécessaires, en réalisant les négociations amiables avec les propriétaires fonciers et les exploitants de ces parcelles.**

L'avancée des négociations a permis ainsi de ne pas déclencher une procédure de Déclaration d'Utilité Publique à ce stade.

Par ailleurs, les années 2018 et 2019 vont permettre de poursuivre les études préalables, notamment de maîtrise d'œuvre. La réalisation des travaux est prévue sur l'année 2019, elle est conditionnée par le calendrier et les conditions d'acquisition du foncier.

Enfin, une réunion avec l'ensemble des acteurs concernés (CD91, CCVE, Mennecey, Ormoy, Le Coudray-Montceaux) s'est déroulée en septembre 2017 **afin de préparer la poursuite du projet de desserte du Val d'Essonne.**

Dans ce cadre, le principe a été acté de lancer une consultation afin de nommer un bureau d'étude qui aura en charge l'assistance à la mise en œuvre du schéma de principe et l'actualisation de l'étude de faisabilité. Cela en intégrant les mutations des territoires concernées, d'actualiser le coût du projet, et réaliser un calendrier prévisionnel.

La participation de la CCVE à ces études s'élève à 250 000 € HT sur un montant total de 1 000 000 € HT, 25% restant à la charge de Grand Paris Sud et 50% à la charge du CD91.

Montant estimatif de l'opération : 3 937 000 € TTC

Montant des subventions :

- ✓ **Conseil Départemental 91** : Moitié du montant de l'opération plafonné à 1 500 000 €

5.4 Mise en œuvre de la vidéoprotection des entrées de villes



Un marché relatif à l'installation et la maintenance de systèmes de vidéoprotection d'entrées de villes sur les communes du territoire de la CCVE a été notifié le 31 mars 2016.

Les travaux prévoient la mise en place de caméras mobiles infrarouges couplées à des caméras de lecture de plaques fixes infrarouges, d'antennes relais installées à différents points afin de ramener les images au centre de supervision, d'un centre de supervision composé d'un ordinateur et ses périphériques, d'un serveur, d'un logiciel d'exploitation du système de vidéoprotection, d'un enregistreur et d'un onduleur.

L'année 2017 aura permis de continuer le déploiement de la vidéoprotection sur l'ensemble du territoire.

Cependant, certaines difficultés ont été rencontrées nécessitant des prestations supplémentaires faisant suite à des modifications d'emplacement des caméras, de coupure d'alimentation électrique générée par les extinctions nocturnes du réseau d'éclairage public, de microcoupures du réseau électrique mettant hors service le système de vidéoprotection, d'ajout d'entrées de villes.

Ainsi, l'ensemble de ces modifications a été traduite dans **la rédaction de 2 avenants.**

Coût l'opération : 1 105 949,17 € TTC

5.5 Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La Communauté de communes du Val d'Essonne a confié la gestion de ses aires d'accueil à la société SG2A / L'HACIENDA / SERCOL lors du renouvellement de son marché en 2015.



1- Indicateur d'occupation de l'année

Ballancourt-sur-Essonne (nombre de places : 12)

Total d'occupants sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 : 34 personnes

Nombre total de familles accueillies : 15 (cumul du nombre de familles sur 11 mois)

Taux d'occupation moyen : 64,02 %

Durées des séjours : 10 % des séjours ont une durée comprise entre 8 et 15 jours, 10 % également entre 31 et 45 jours, 30 % d'une durée comprise entre 46 et 60 jours et 50 % ont une durée de 61 jours et plus.

Itteville (nombre de places : 12)

Total d'occupants sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 : 33 personnes

Nombre total de familles accueillies : 12 (cumul du nombre de familles sur 12 mois)

Taux d'occupation moyen : 19,18 % (ouverture de l'aire le 01/01/17, arrivée des premiers habitants en août 2017).

Durées des séjours : 29 % des séjours effectués ont une durée comprise entre 8 et 15 jours, 42 % entre 16 et 30 jours et 29 % entre 31 et 45 jours.

Menecy (nombre de places : 20)

Total d'occupants sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 : 123 personnes

Nombre total de familles accueillies : 49 (cumul du nombre de familles sur 11 mois)

Taux d'occupation moyen : 54,65 %

Durées des séjours : 9 % des séjours effectués ont une durée de moins de 8 jours, 3 % entre 8 et 15 jours, 15 % entre 16 et 30 jours, 49 % entre 31 et 45 jours, 15 % entre 46 et 60 jours et 9 % ont une durée de 61 jours et plus.

2- La vie des aires

La gestion de la vie des aires de Ballancourt-sur-Essonne et d'Itteville, classée comme aire d'accueil de longue durée, reste globalement plus aisée que celle de Mennecy, classée comme aire d'accueil de courte durée.

2.1 - Insertion professionnelle

Sur l'aire d'accueil de Ballancourt-sur-Essonne, il est constaté que les activités les plus exercées sont les travaux d'espaces verts et de BTP. L'aire de Mennecy accueille des commerçants, des artisans et des ferrailleurs. Concernant l'aire d'Itteville, les hommes travaillent dans les espaces verts et le BTP. Pour les 3 aires d'accueil du territoire de la CCVE, les femmes se déclarent sans emploi.

2.2 - La scolarisation

En 2017, l'aire d'accueil de Ballancourt-sur-Essonne accueillait 9 enfants dont 1 scolarisé dans un établissement spécialisé, 2 n'ayant pas atteint l'âge de l'être, et les autres non scolarisés.

L'aire de Mennecy ayant une vocation de courts séjours, peu d'enfants sont scolarisés. Lorsque ces derniers le sont, il a été constaté par le gestionnaire un manque rapide d'assiduité de leur part.

L'aire d'Itteville accueille des familles pour de longs séjours ou en attente de place sur d'autres aires. Pas de scolarisation.

3- Indicateurs de gestion financière

Bilan financier de l'aire d'accueil de Ballancourt-sur-Essonne

Le bilan financier fait apparaître :

- ✓ Des dépenses annuelles pour un montant de 40 709,69 € représentant le montant forfaitaire de la gestion de l'aire par le prestataire et les fluides,
- ✓ Des recettes annuelles à hauteur de 29 429,09 € décomposées de la façon suivante :
 - La subvention de la CAF estimée à 16 604,96 €
 - Les recettes des gens du voyage représentent 12 824,13 €

Le reste à charge pour la CCVE se monte à 11 280,60 €, soit environ 27,71 % du montant total des dépenses. Ce montant représente **940,05 €/place/an** à la charge de la CCVE.

Bilan financier de l'aire d'accueil d'Itteville

Le bilan financier fait apparaître :

- ✓ Des dépenses annuelles pour un montant de 38 090,94 € représentant le montant forfaitaire de la gestion de l'aire par le prestataire et les fluides,
- ✓ Des recettes annuelles à hauteur de 18 494,24 € décomposées de la façon suivante :
 - La subvention de la CAF estimée à 13 847,62 €
 - Les recettes des gens du voyage représentent 4646 ,62 €

Le reste à charge pour la CCVE se monte à 19 596,70 €, soit environ 51,45 % du montant total des dépenses. Ce montant représente **1 633,06 €/place/an** à la charge de la CCVE.

Bilan financier de l'aire d'accueil de Mennecy

Le bilan financier fait apparaître :

- ✓ Des dépenses annuelles pour un montant de 58 275,22 € représentant le montant forfaitaire de la gestion de l'aire par le prestataire et les fluides,
- ✓ Des recettes annuelles à hauteur de 48 793,26 € décomposées de la façon suivante :
 - La subvention de la CAF estimée à 24 429 €
 - Les recettes des gens du voyage représentent 24 364,26 €

Le reste à charge pour la CCVE se monte à 9 481,96 €, soit environ 16,27 % du montant total des dépenses. Ce montant représente **474,10 €/place/an** à la charge de la CCVE.

6 – ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

La compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers » est marquée par les principaux faits marquants pour l'année 2017 rappelés ci-après :

Poursuite de la politique du SIREDOM d'installation de nouvelles plateformes d'apport volontaire enterrées (verre et biflux).

- Rappel : Au 2nd semestre 2015 ont débuté les travaux de mise en place de plateformes d'apport volontaire enterrées. Ces bornes sont collectées par le SIREDOM. Leur entretien est à la charge des services techniques des communes.
- Une convention tripartite a été signée entre la CCVE, le SIREDOM et les communes afin de fixer les règles et interventions de chacun.

Envoi facture REOMI

- Envoi de 40 729 factures correspondant à 2 deux semestres de facturation.
- Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2017, la trésorerie de la Ferté-Alais est en charge des opérations de la Communauté de communes.

Etude sur la refonte des tarifs REOMi

Afin d'assurer le service de la REOMi à un coût maîtrisé, et compte tenu des besoins de financement constatés sur le budget annexe, une étude sur l'année 2017 a été menée afin d'apporter des solutions pérennes pour que la CCVE s'assure d'un socle financier suffisant pour équilibrer son budget annexe depuis la disparition de la subvention d'équilibre.

En conséquence, la CCVE s'est faite accompagnée des bureaux d'études Fidelia Conseil et EICO Systèmes pour la réalisation **d'une étude dont l'objet était de trouver des pistes d'économie financières, après analyse et diagnostic de l'exécution des prestations et tarifs du marché de collecte qui doit être relancé en 2020.**

Après plusieurs réunions de commissions et instances, **le conseil communautaire du 14 novembre 2017 s'est prononcé favorablement sur une modification des tarifs** partant du fait que la moyenne annuelle de collecte en porte à porte était de 20,92 levées pour les Ordures Ménagères résiduelles - OMAR (soit 1,74 levées/mois) et 14,39 levées pour le biflux (soit 1,2 levées par mois).

Ainsi, les préconisations suivantes seront mises en place à partir du 1er janvier 2018 :

- La mise en place d'un forfait de 6 levées par semestre pour les ordures ménagères et le biflux aussi bien pour les particuliers (résidences principales ainsi que secondaire) que pour les entreprises ;
- La baisse de 10% des tarifs appliqués sur la part fixe des ordures ménagères et du biflux ;
- La baisse de 10% des tarifs sur les levées incluses et non incluses dans le forfait de 12 levées ;
- La mise en place d'une tarification pour les aires d'accueils des gens du voyage.

Il est rappelé que la mise en place de ce système permettra :

- ✓ d'assurer le service de ramassage, de tri, de traitement des déchets ;
- ✓ d'assurer un socle de recette suffisant afin d'équilibrer le budget du service ;
- ✓ de proposer pour une majorité des usagers une baisse de leur facture par la mise en oeuvre d'une réduction de 10% de la part fixe OMAR et biflux ;
- ✓ de proposer un seuil minimum de levées de bacs biflux ;
- ✓ d'inciter l'utilisation de la collecte en porte à porte pour les administrés ayant un comportement incivique en se débarrassant de leurs déchets de façon illégale (dépôts sauvages).

Opération compostage

Depuis 2006, Les habitants du territoire du Val d'Essonne peuvent bénéficier de composteurs à tarifs préférentiels. Cette opération de promotion du compostage individuel remporte chaque année un vif succès.

Il est rappelé que la Région Ile-de-France participe à hauteur de 35 %, le département à hauteur de 30 % et le SIREDOM à hauteur de 10 %.

En 2017, ce sont **494** composteurs plastiques, **200** composteurs bois et **167** bio-seaux qui ont été commandés et distribués.

Depuis le début de l'opération en 2006, ce sont **12 032** composteurs qui ont été distribués.

Politique de communication

- ✓ Poursuite de la politique de communication initiée en 2006 à travers la page de l'éco citoyen dans le Val d'Essonne Infos, le Val d'Essonne Infos Environnement, le site Internet de la Communauté de Communes dédié à l'environnement, les calendriers de collecte, le règlement de collecte.

Toujours dans cette optique de sensibilisation à l'acte de tri et à la réduction des déchets, un module a été mis en ligne sur le site internet de la collectivité. Son nom : EcoGeste. Il a pour but de renseigner les habitants qui s'interrogent sur ce qu'ils doivent faire d'un déchet spécifique.

- ✓ Au cours de l'année 2017, le site internet consacré à l'environnement a été visité près de **164 246 fois**.

Tonnages

Les différents flux de déchets collectés pour l'année 2017 ont été :

- Les ordures ménagères représentant une baisse de 41% depuis 2008,
- Les biflux représentant une augmentation de 1,96% par rapport à 2016,
- Le verre (collecte en porte à porte et en point d'apport volontaire) représentant une baisse de 8,59% pour le porte à porte,
- Les déchets végétaux représentant une diminution de 19% par rapport à 2016,
- Les encombrants et les DEEE représentant une baisse significative pour ces 2 flux (-22,88% pour les encombrants, -37,2% pour les DEEE) par rapport à 2016,
- Les déchèteries représentant une augmentation de 7,8% par rapport à 2016,
- Les points d'apport volontaire « papier » représentant une baisse de 44,47% par rapport à 2016,
- Les points d'apport volontaire « Récup'piles » représentant une augmentation de 103,49% par rapport à 2016,
- Les points d'apport volontaire « Ecotextile » et « Le Relais » représentant une augmentation de 23,5% par rapport à 2016.

Il est précisé que pour l'année 2017, l'ensemble des tonnages des points d'apport volontaire géré par le SIREDOM (verre et biflux) ne peuvent pas être présentés faute de transmission de ces données par ledit syndicat. En effet, ce dernier rencontre des difficultés avec son collecteur sur ce point, et n'a donc pas été en mesure de fournir ces données depuis décembre 2016.

Contrôle du tri

Avec l'extension des consignes de tri, des opérations sont toujours organisées régulièrement afin de sensibiliser et informer les usagers sur les bons gestes de tri. La qualité et la quantité de tri sont importantes.

En 2017, en plus du suivi de collecte organisé régulièrement par les services de la CCVE, **7 opérations de sensibilisation et/ou animations ont pu être organisées**.

De la qualité et de la quantité du tri dépendent en effet les reversements de CITEO (ex Eco emballage et Eco Folio) qui viennent en recettes dans le budget du service.

Volet administratif du service

Dans le cadre de la gestion de la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, le service a ainsi généré **40 729 factures sur l'année 2017**.

D'un point de vue administratif, le service a géré :

- 784 courriers arrivés,
- 41 534 courriers départs (dont les publipostages),
- Le traitement de 1 459 mails.

Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE

Les informations sur le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.valdессonne-environnement.com/>, concernant les sujets suivants :

- Les indicateurs techniques,
- Les indicateurs financiers,
- Les mesures de prévention.

7 – SERVICES A LA POPULATION

7.1 Service « Aide à la personne »

Le transfert de la compétence a été opéré au 1^{er} juillet 2017. Le service permet à plus **d'une centaine d'utilisateurs** (sur les communes de Mennecey et Vert-le-Grand) de bénéficier de prestations de maintien à domicile.

Le service intercommunal d'Aide à la personne est composé d'une équipe d'intervenantes de **13 agents dont 12 actifs et de 2 administratifs**. L'acquisition d'outils de gestion (logiciel/coffre pour la régie...), la formation du personnel administratif se sont opérées au cours des 6 premiers mois de l'activité du service.

Les autres communes du territoire sont couvertes par **un réseau associatif composé des trois structures** suivantes : **ASAMDTA** (Association de soins, d'aide ménagère à domicile et de transport accompagné), **ASAMPA** (Association soins aide ménagère aux personnes âgées), **ASAD** (Association santé à domicile).

La Communauté de Communes anime et verse également une subvention au **Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie (CLIC) « Orgessonne »**, intervenant en 2017 auprès de **20 communes** du territoire (Saint-Vrain, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Leudeville, Echarcon, Ormoy, Mennecey, Fontenay-le-Vicomte, Ballancourt-sur-Essonne, Chevannes, Auvernaux, Nainville-les-Roches, Champcueil, Baulne, Itteville, La Ferté-Alais, Cerny, Guigneville-sur-Essonne, D'Huison-Longueville et Orveau).

2 réunions ont été organisées avec les représentants des associations afin de partager le partenariat engagé. Un conventionnement avec les associations a ainsi pu être travaillé et acté lors des instances communautaires.

Un forum « des aidants » avec des conférences, ateliers... a été organisé par le CLIC « Orgessonne » en novembre 2017 dans les locaux de la CCVE, en collaboration avec le service communautaire d'aide à la personne. Ce forum était ouvert à l'ensemble des aidants du territoire.



7.2 Maison de services au public

Contexte

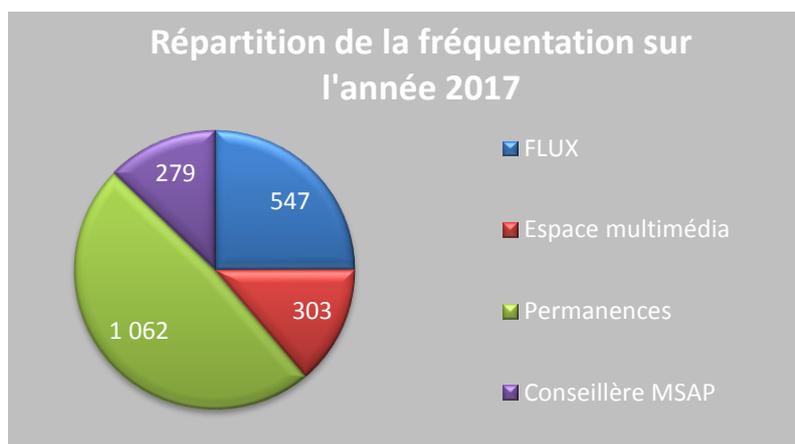
Le 20 octobre 2016, la **Maison de Services au Public** a été élue éligible au réseau national des Maisons de Services au Public avec la signature tripartite de la convention cadre entre la CCVE et les opérateurs partenaires que sont la CAF et Pôle emploi.

Le travail partenarial important se poursuit au quotidien avec les différents acteurs du territoire (travailleurs sociaux, institutions...), l'objectif étant l'orientation efficace et pertinente des usagers, contribuant ainsi à une meilleure lisibilité des missions de chacun et à un meilleur service rendu.

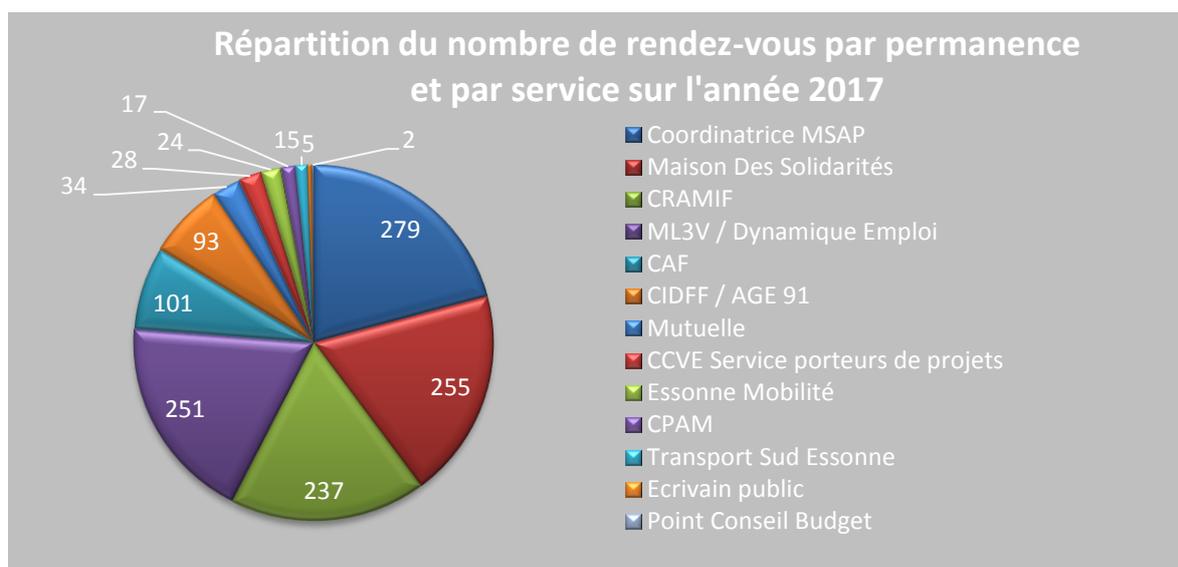
La MSAP continue de se développer avec l'accueil de **18 partenaires** au sein de ses locaux (Maison Des Solidarités, CAF, Mission locale, Centre Information du Droit des Femmes et des Familles, CPAM, CRAMIF, Ecrivain public, Ma commune ma santé, Age 91, Essonne mobilités, Transport Sud Essonne, le Centre départemental de prévention, l'Union départementale des associations familiales de l'Essonne, la MSA, permanence RH en faveur des entreprises en partenariat avec la CCI de l'Essonne).

Fréquentation

En 2017, ce sont **plus de 2000 usagers** qui ont fréquenté la structure, répartis de la manière suivante :



• **Près de 1500 rendez-vous** ont ainsi été assurés sur les différentes permanences en 2017, comme suit :



18 permanenciers se relayent sur ces différentes permanences, privilégiant ainsi la technicité et les spécialités de chacun. Un important travail de partenariat est également mis en place à travers des réunions trimestrielles qui permettent à tous de mieux repérer les acteurs en présence, et favoriser leur complémentarité d'intervention. Ainsi, les usagers sont orientés de manière efficiente.

Actions collectives

3 réunions de partenariat avec les CCAS de la CCVE et les permanenciers de la MSAP ont ainsi eu lieu afin de permettre un travail en étroite collaboration avec les acteurs du territoire. Ces réunions de partenaires permettent aux acteurs de présenter leurs actions, de trouver des passerelles pour toujours mieux accompagner le public. Elles sont par ailleurs l'occasion d'échanger sur les besoins et les attentes de chacun :

- 13 permanenciers ont participé à la réunion thématique avec les acteurs de la MSAP,
- 15 représentants des CCAS du territoire présents lors de la réunion de partenariat,
- 27 participants lors de la réunion avec les CCAS du territoire et les permanenciers de la MSAP.

D'autres rencontres sont également initiées :

- ✓ 3 réunions d'information pour les futurs parents « Information bébé arrive » en partenariat avec la CAF et les Ram du territoire (Relais assistants maternels) : afin d'informer sur les différentes prestations CAF et les divers modes de garde du territoire.
- ✓ 3 « Réunions Temps libre » qui ont pour objet d'accompagner les allocataires de la CAF sur des projets de vacances financées en grande partie par la CAF.
- ✓ 3 ateliers numériques proposés par la CAF afin de former les administrés à l'utilisation du site Caf.fr.
- ✓ 6 réunions d'information collective proposées et animées par la CRAMIF pour les personnes en arrêt maladie depuis plus de 3 mois afin de les informer de leurs droits.
- ✓ 2 sessions d'une semaine pour la préparation au code de la route. Elles ont été organisées par Essonne Mobilités et animées par une Auto école du département à destination des personnes dont le dossier a été préalablement étudié et validé en comité technique.

Nouvelles permanences intégrées en 2017

CDPS Centre Départemental de prévention et de santé avec une consultation infirmière de prévention, gratuite et confidentielle en direction des populations en insertion sociale et professionnelle. Leur travail consiste à répondre aux questions pour proposer des actes préventifs et conseiller une prise en charge (médicale, psychologique ou sociale) la plus adaptée aux besoins. Une permanence d'1/2 journée par mois se tient à la MSAP.

Point Conseil Budget (PCB)

L'UDAF 91 propose ce nouveau service pour informer, prévenir et accompagner les personnes en difficulté budgétaire avec une permanence 1 matinée par mois.

Mutuelle santé mutualisée afin de favoriser le retour à l'accès aux soins et de permettre aux administrés de la CCVE d'économiser sur leurs cotisations mensuelles, la MSAP propose une permanence d'une journée par mois d'une mutuelle mutualisée.

Le dispositif « Ma Commune Ma Santé » permet aux usagers qui le souhaitent de retrouver une couverture santé de qualité et/ou d'économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel.

Essonne mobilités

Cette structure associative est une plateforme départementale multiservices de mobilité autonome et durable qui a été créée le 14/06/2016. Les conseillers en mobilité proposent des solutions de transports et conseillent les personnes en difficultés sociales et professionnelles.

L'objectif étant d'aboutir à une autonomie de chacun dans ses déplacements.



Les conseillers interviennent auprès d'un public cible (Allocataires du RSA ou tout autre bénéficiaire de minimas sociaux, Jeunes de -26 ans, chômeurs...) et sur prescription des services sociaux afférents.

Perspective de développement

Recrutement d'un agent chargé d'accueil / Assistant MSAP – Pour effectuer des tâches spécifiques liées à l'activité de la MSAP : saisie des statistiques mensuelles, gestion administrative, mise en relation du public sur des prestations spécifiques, espace multimédia etc... L'objectif étant de relayer la coordinatrice sur des missions définies afin de lui permettre de poursuivre le développement des prestations auprès des acteurs, des partenaires et le déploiement de services en fonction des besoins identifiés.

Des travaux à l'accueil du siège de la CCVE, afin de mieux identifier le service de la MSAP, sont prévus en 2018. Un bureau sera mis à la disposition de l'agent assurant le primo accueil permettant de s'isoler pour travailler sur l'outil de reporting, les tâches administratives et lors de situations complexes nécessitant une écoute davantage confidentielle.

Un puits de lumière est créé à l'espace multi média favorisant un lieu plus lumineux et plus convivial pour les usagers.

Mise en place de nouvelles permanences sur des thématiques variées telles que : la conciliation juridique, l'assistance RH pour les petites entreprises du territoire, le déploiement d'un nouveau partenariat avec la Mission Locale...

Proposition d'actions collectives et de formations : les actions de la CAF et de la CRAMIF se poursuivent avec la reconduction prévue du projet Vacaf, un atelier collectif d'initiation à l'utilisation du site Caf.fr, le maintien des réunions « bébé arrive je m'informe » et les réunions d'information de la CRAMIF pour les personnes en arrêt depuis plus de 3 mois.

Afin de favoriser l'égalité d'accès aux ressources numériques et de promouvoir l'accès à l'information, des formations à l'utilisation de l'outil internet et des emails seront développées pour les débutants.

Mise en place d'un Forum Job d'été en partenariat avec la Mission Locale, le pôle emploi de Corbeil et le service Développement économique de la CCVE, afin d'aider les jeunes du territoire à accéder à leur premier job. Les Jobs d'été sont une manne non négligeable d'insertion permettant de développer l'autonomie des jeunes et les invitant à rentrer dans une démarche active de recherche d'emploi.



Participation à la semaine « portes ouvertes » du réseau national des MSAP. Cet événement n'a pu être réalisé en 2017 compte tenu du délai de prévenance trop court. En 2018, la MSAP du Val d'Essonne proposera plusieurs thématiques au cours de la semaine 41 avec au programme : l'inauguration du nouvel agencement de l'accueil permettant ainsi de mieux distinguer celui de la CCVE et celui de la MSAP (travaux d'aménagement prévus en 2018). L'officialisation de la signature de la nouvelle convention avec la Mission Locale des 3 Vallées (cf chapitre insertion des jeunes 16/25 ans), divers ateliers et animations tout au long de cette semaine 41 en lien et en partenariat avec les différents permanenciers de la MSAP. Cet événement sera ainsi l'occasion pour les administrés du territoire de mieux appréhender les missions de la MSAP.

INSERTION DES JEUNES 16/25 ANS

Contexte

En 2008 l'extension de la compétence « développement économique » à l'insertion professionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans, a été approuvée. Dans le cadre de la mise à jour de ses statuts et l'évolution de ses compétences conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a délibéré pour une extension de sa compétence optionnelle en matière d'action sociale d'intérêt communautaire incluant l'insertion professionnelle en partenariat avec les Missions Locales pour les jeunes de 16 à 25 ans.

La CCVE a décidé de confier l'accueil, le suivi et l'accompagnement personnalisé des jeunes en recherche d'insertion professionnelle et d'emploi aux 2 missions locales qui couvrent son territoire « **La Mission Locale des 3 Vallées** » intervenant sur 2 communes du territoire et « **Dynamique Emploi** » sur les 19 autres. La CCVE soutient financièrement les 2 structures dans la mise en œuvre de leur programme d'actions en faveur des jeunes du Val d'Essonne.

Les jeunes déscolarisés du territoire âgés de 16 à 25 ans bénéficient d'un suivi personnalisé par les deux associations afin de définir leur projet professionnel et les étapes de sa réalisation.

Leurs principales missions sont :

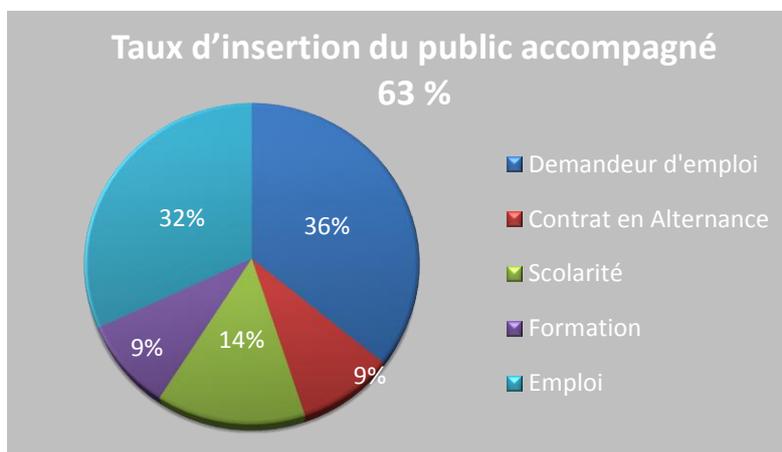
- ✓ L'élaboration et la définition avec le jeune d'un projet professionnel,
- ✓ La mobilisation des dispositifs existants sur le territoire : Projet d'Orientation Professionnel (POP), Ateliers Techniques de Recherche d'Emploi (TRE), Garantie jeunes, Chèques mobilité...,
- ✓ L'orientation des jeunes vers l'ensemble des structures et/ou partenaires de l'insertion sociale et professionnelle si nécessaire.

Bilan chiffré 2017

La Mission Locale des 3 Vallées (ML3V) gère les jeunes des communes de Leudeville et de Saint-Vrain. Ils sont reçus dans les locaux de la ML3V à Brétigny sur Orge.

Le nombre de jeunes accompagnés sur l'année est de **32 jeunes dont 63 % ont trouvé une solution d'insertion** (formation, emploi, reprise de scolarité, contrat en alternance...)

Ces 32 jeunes ont pu bénéficier de 332 actes de service soit plus de 10 propositions formulées en moyenne par jeune.



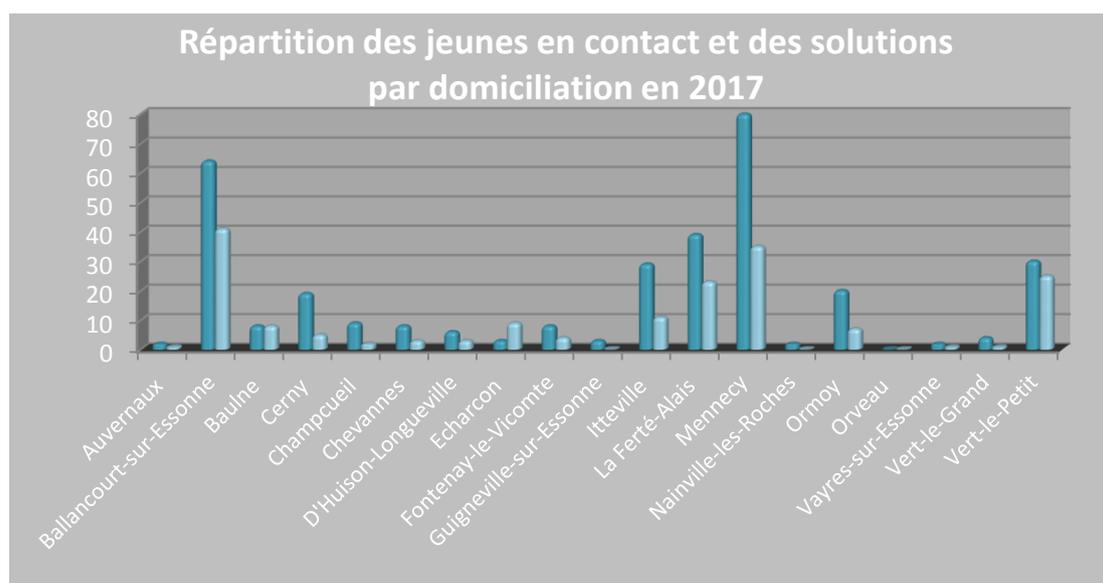
Dynamique Emploi /Mission locale d'Evry accompagne les jeunes des 19 autres communes du territoire. La CCVE met à disposition 7 permanences délocalisées sur Auvernaux, La Ferté-Alais, Vert-le-Petit, Cerny, Ballancourt-sur-Essonne, Mennecey et Ormoy.

Une permanence tous les jeudis mis en place au sein de la MSAP permet un partenariat de proximité.

Grâce au partenariat développé avec les entreprises du territoire depuis de nombreuses années on constate que **60 entreprises et structures de la CCVE ont participé aux résultats des placements réalisés.**

Communes	Jeunes accompagnés en 2017
Auvernaux	2
Ballancourt-sur-Essonne	64
Baulne	8
Cerny	19
Champcueil	9
Chevannes	8
D'Huisson-Longueville	6
Echarcon	3
Fontenay-le-Vicomte	8
Guigneville-sur-Essonne	3
Itteville	29
La Ferté-Alais	39
Mennecey	80
Nainville-les-Roches	2
Ormoy	20
Orveau	0
Vayres-sur-Essonne	2
Vert-le-Grand	4
Vert-le-Petit	30
Total général	335

335 jeunes ont été reçus sur l'année 2017, dont 27% des jeunes accompagnés qui proviennent de la permanence de Mennecey et 24% de celle de Ballancourt.



■ Jeunes en contact (335 jeunes)

■ Solutions * (179 dont 92 formations / 8 contrats en alternance et 79 emplois)

* un jeune peut être concerné par plusieurs solutions.

Projet de rattachement des 21 Communes du territoire à la Mission Locale des 3 vallées :

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a entamé **une démarche de retrait** auprès de l'association Dynamique Emploi (dysfonctionnements au sein de cette dernière et manque d'évaluation qualitative du travail mené auprès des jeunes par la direction de la structure) et a sollicité un audit et une étude sur l'extension possible de la mission locale ML3V sur l'ensemble du territoire. Une présentation de cette disposition a été réalisée au sein de la commission « insertion » et a été actée lors des instances communautaires en septembre 2016.

Plusieurs courriers ont été adressés aux services de l'Etat sollicitant leur validation sur le retrait de la collectivité de l'association dynamique emploi et un rattachement à la ML3V pour les 21 communes.

Le rattachement est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018.

7.3 – Santé

Contexte d'intervention de la CCVE

La Communauté de communes du Val d'Essonne s'est dotée **de la compétence « politique en faveur de l'accès au soin »** en novembre 2014 et a mis en place dans le courant de cette année et début 2015 des dispositifs particuliers en faveur des jeunes médecins et appui aux futurs professionnels de santé de premiers recours et étudiants en formation sanitaire et sociale qu'elle a souhaité enrichir et conforter par l'établissement d'un diagnostic conduit en partenariat avec l'ARS.

La priorité du territoire reste l'installation de nouveaux professionnels médicaux pour faire face à la prise en charge des nouveaux patients, diminuer les délais de rendez-vous et lutter contre la désertification médicale des professionnels de santé liée au départ en retraite.

Compte tenu des spécificités du territoire et de ses problématiques, la CCVE souhaite favoriser son attractivité et faciliter l'installation des jeunes médecins par un soutien financier intervenant dès leur parcours étudiant, par la mise en place de dispositifs d'aide complémentaire à ceux existants (ARS, RIF ...). Le territoire comptabilise en effet des professionnels de santé, maîtres de stage, accueillant des étudiants en médecine.

A cet effet, **une enveloppe annuelle de 3 000 €** a été inscrite au budget primitif 2017.

Dans ce cadre, il a été proposé une aide financière à destination d'étudiants en médecine, exerçant un stage au sein d'un cabinet médical du territoire du Val d'Essonne, pour un montant correspondant à 50 % des charges engagées pour la poursuite dudit stage, plafonné à 1 000 euros par étudiant et par an, sur service fait.

Pour l'année 2017, un dossier déposé a été éligible. Le montant de l'aide proposée s'est élevé à **627 €**, soit 50 % du coût d'hébergement pour un total de 1 252,95 €.

Les dispositifs financiers mis en place en faveur des médecins et des communes, ont été maintenus :

- ✓ **appui aux futurs professionnels de santé de premiers recours** (soins dispensés par les médecins généralistes, infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes et les pharmacies) et étudiants en formation sanitaire et sociale, avec pour objectif de contribuer à l'installation de jeunes diplômés médicaux et paramédicaux en soutenant financièrement les futurs professionnels de santé s'engageant à exercer leur activité sur le territoire. Une enveloppe de 3 000€ a été budgétée.
- ✓ **appui aux praticiens en cours d'installation** avec un soutien financier pour les travaux d'installation et d'équipement en direction des professionnels qui s'installent et l'achat de matériel de sécurisation des locaux pour les professionnels déjà en poste avec une enveloppe budgétaire de 20 000€.
- ✓ **appui aux communes par l'intermédiaire d'un fonds de concours** versé par le CCVE pour le maintien ou développement de l'offre de soins avec la création ou réhabilitation de locaux pour héberger les professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes et autres spécialistes comme les orthophonistes, kinésithérapeutes...). Un montant de 50 000€ inscrit en 2017.

Le territoire connaît des dynamiques de recomposition de l'offre médicale pour favoriser l'accès aux soins de la population. Des projets ont été initiés au cours de l'année 2017, notamment sur la commune de Ballancourt-sur-Essonne sur la volonté de médecins et professionnels de santé qui ont exprimé leur volonté d'élaborer un projet commun afin d'être reconnus comme une équipe de soins primaires. Ce projet accompagné par l'ARS n'a pas abouti en 2017 mais est réactivé en 2018 avec le concours de la commune. D'autres projets de mutualisation sont à l'étude en 2018 sur les communes de Saint-Vrain, Itteville.

8 – MANIFESTATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

8.1 Manifestations sportives

Ces manifestations sont proposées au public sportif, qualifié ou amateur selon les disciplines. La participation reste bien marquée. L'objectif est de poursuivre cet existant, voire le développer.

- **Tour du Val d'Essonne 2017 – Suppression de la manifestation**
Cette course cycliste a été supprimée du calendrier communautaire en raison du manque successif de bénévoles pour l'encadrement constaté depuis plusieurs éditions. Cet impact important sur la sécurité des participants a conduit à la suppression de la manifestation. Une réflexion a été engagée pour soutenir des manifestations sportives à rayonnement communautaire.
- **Partenariat sportif**
La Communauté de Communes du Val d'Essonne accompagne les associations et les communes pour des **partenariats sportifs à l'occasion d'évènements à rayonnement communautaire**. Soutien de la CCVE pour les manifestations suivantes :
 - 25 et 26 mars, Jonquille pour Curie à Leudeville (+/- 2000 participants)
 - 22 mai, Ronde des Etangs à Vert le Petit (+/- 800 participants)
 - 2 septembre, footing de l'amitié à Saint Vrain (+/- 1000 participants)
 - 1^{er} octobre, Fun Run à Champcueil (+/- 1500 participants)
 - 15 octobre, Octobre Rose à Mennecy (+/- 3000 participants)
- **Initiation golf – 8^{ème} édition, du 25 avril au 20 juin 2017**
Le partenariat entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et l'association de Golf Mennecy/Chevannes a permis d'accueillir plus de **200 élèves d'écoles primaires du territoire** qui ont ainsi pu découvrir cette discipline inconnue pour certains. Cette 8^{ème} édition a accueilli **8 écoles** du territoire.



Ecoles des communes inscrites : Baulne, Cerny, D'Huison Longueville, Echarcon, Itteville, Leudeville, Saint-Vrain, Vert-le-Grand

- **Tournoi de pétanque – 5^{ème} édition, 13 mai 2017**

Le Tournoi intercommunal de Pétanque a pour vocation de réunir l'ensemble des clubs et associations de pétanque du territoire. Il existe depuis 2013 et est accueilli par une commune différente à chaque édition nouvelle. La 5^{ème} s'est déroulée à Baulne avec **la participation de 8 clubs** des communes de Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Champcueil, D'Huison-Longueville, Fontenay-le-Vicomte, Mennecy, Saint-Vrain et Vert-le-Petit (**62 doublettes engagées**).



8.2 Halle de sport intercommunale Assia EL'HANNOUNI

L'équipement intercommunal implanté à Champcueil permet d'accueillir de nombreuses activités sportives dispensées par des structures (association et ou club) des communes de Mennecy, la Ferté-Alais, Itteville, Ballancourt-Sur-Essonne, Champcueil pour les activités suivantes : Badminton, basket ball, arts martiaux, zumba, remise en forme et sous l'égide du foyer rural de la commune de Champcueil (escalade, multisport enfants, GRS, judo, step, taï Jitsu). Ce planning d'accueil n'est pas figé et évolue chaque année en fonction des demandes et des disponibilités. Les sportifs bénéficient des lieux en seconde partie de soirée à partir de 18h et jusqu'à la fermeture des locaux, soit 22h.

En journée, les établissements scolaires (écoles maternelles, primaires et collège) se partagent les lieux. Des plages horaires sont réservées pour le sport adapté.

Nombre d'utilisateurs estimé :

- +/- 500 collégiens
- +/- 250 écoliers (primaires et maternelles)
- +/- 50 utilisateurs sport adapté
- +/- 650 adhérents associations sportives (toutes activités confondues)

La gestion de l'occupation de l'équipement est prise en charge par la collectivité.

Depuis la rentrée du mois de septembre, le fonctionnement de l'équipement a été optimisé **en augmentant les plages horaires** avec une ouverture du site aux utilisateurs les samedis en matinée (de 9h à 12h45).



Afin de permettre la mise en place **d'activités gratuites intergénérationnelles** au sein de la halle des sports intercommunale, la CCVE a souhaité équiper ce site de tapis de protection et chariots de stockage, avec un soutien financier de l'Etat à hauteur de 24 375 € dans le cadre du contrat de ruralité. Ces équipements permettent donc la tenue de compétitions, de tournois et de journées portes ouvertes organisés par des associations, des clubs ou des communes les week-ends. Ces événements concourent à fédérer des publics de tous âges autour de pratiques collectives et à renforcer le réseau de soutien intergénérationnel au niveau intercommunal.

Perspective de développement :

Valoriser l'offre sportive à rayonnement communautaire, le développement d'activités gratuites intergénérationnelles afin de fédérer les publics autour de pratiques collectives, avec la mise en place d'animations sportives à thématique, ouvertes le dimanche matin à destination des familles, des aînés...

8.3 Terrain intercommunal de football Romain DESBIEY

Poursuite de la convention entre la collectivité et la commune de Mennecy, pour la gestion et l'occupation du terrain de football synthétique de la CCVE ainsi que pour la mise à disposition ponctuelle des vestiaires du complexe Alexandre Rideau.

L'équipement est utilisé par les établissements scolaires (maternelles, primaires, collège et lycée) du territoire, ainsi que par les associations sportives du Val d'Essonne.

Fréquentation estimée :

+/- 1 500 élèves (tous niveaux confondus)

+/- 650 adhérents associations sportives

9 - CULTURE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

9.1 Manifestations culturelles et autres

Ces manifestations gratuites sont proposées au public familial, et obtiennent une bonne fréquentation. Le bilan qualitatif et quantitatif est très positif. L'objectif principal est de promouvoir la culture pour tous via différentes représentations, entre autre via la lecture et la science.

Les Hivernales, du 9 janvier au 5 mars 2017

La Compagnie l'Atelier de l'Orage présente un festival sur plusieurs communes de notre territoire. Dans le cadre d'un partenariat entre la compagnie et la Communauté de communes, des séances de sensibilisations pédagogiques sont proposées aux écoles primaires du territoire. Il s'agit d'ateliers en relation avec le thème et dispensés au sein des établissements inscrits. Concernant l'édition 2017 « **le théâtre masqué** », les élèves des écoles de **17 communes** ont pu travailler sur de courtes scénettes qui se déroulaient en classe. Ils ont pu choisir des masques mis à leur disposition.

Printemps des contes, du 1^{er} mars au 26 mars 2017

Cette manifestation existe depuis 2009 et attire tous les ans, un public fidèle avec près de 1 000 visiteurs. Elle résulte d'un travail commun avec les bibliothèques et médiathèques du territoire, tant dans l'organisation que dans le choix du thème qui change chaque année. Les séances et les animations complémentaires sont gratuites. Le spectacle de clôture organisé par la collectivité est accueilli par des communes différentes à chaque nouvelle édition. En 2017, le thème était « **10 ans de fête** » puisque l'on fêtait le 10^{ème} anniversaire et **1 300 visiteurs** constatés sur la durée de l'évènement.



Journées de prévention, les 25, 26 et 29 septembre 2017

Ces journées préventives de la sécurité s'adressent aux écoliers du territoire qui viennent toujours aussi nombreux prendre conscience des différents dangers qui existent dans leur quotidien (utilisation du véhicule à deux roues, drogue, alcool, sida, internet). La collectivité accompagne financièrement la commune de Mennecey, organisatrice, pour son déroulement. Le public scolaire accueilli se compose des élèves de CM2 et des collégiens de classe de 4^{ème}. Près de 1 000 jeunes se rendent sur ce site.

Fête de la science, du 7 au 12 octobre 2017

Organisée depuis 2008, cette manifestation a atteint l'objectif de proposer aux écoliers ainsi qu'aux familles (**près de 500 visiteurs au total**) des prestations et animations scientifiques de qualité (conte, activités de découverte,..). Elle est accueillie également sur des communes différentes d'année en année. Le thème choisi suit celui proposé au niveau national. Pour cette édition, « **Le son** » était présenté à La Ferté-Alais. Cette manifestation est soutenue par le Conseil Départemental de l'Essonne.



9.2 Le conservatoire

Contexte

Le Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse du Val d'Essonne s'inscrit dans le maillage territorial des établissements publics d'enseignement artistique français. Il se définit à l'intersection des axes « enseignement » et « culture ». Ses missions de diffusion et d'éducation culturelles s'inscrivent dans les orientations de la Communauté de Communes du Val d'Essonne et des communes du territoire en matière de culture.

Depuis son transfert à la Communauté de Communes du Val d'Essonne le 1er janvier 2015, le conservatoire intercommunal a la volonté de poursuivre son déploiement auprès des publics avec :

- ✓ l'accueil de nouveaux élèves,
- ✓ le développement de l'offre de formation musicale pour tous,
- ✓ la connaissance de la structure par les habitants, notamment par la réalisation de supports de communication, la présence du conservatoire lors des manifestations communales (forums des associations, fêtes de la musique...),
- ✓ la proximité avec les usagers avec la mise en place de cours artistiques délocalisés dans les communes.

La CCVE s'est engagée dès 2016 dans **la démocratisation de la culture** en assumant la charge budgétaire à hauteur de 13 000 € relative à la mise en œuvre de projets artistiques partenariaux entre le Conservatoire, l'Education Nationale et les communes ; projets pertinents à objectifs pédagogiques et artistiques définis et cadrés par l'Education Nationale.

Le Conseil Communautaire a souhaité également **favoriser l'accessibilité du conservatoire à un public élargi** et a ainsi délibéré en faveur **d'une baisse sensible des tarifs** pour la rentrée 2017-2018, soit – 30 % du coût des activités pour les élèves habitant dans la zone géographique de la CCVE. Cette délibération a également modifié le calcul du coefficient familial en mettant en place un taux multiplicateur.

Les projets du conservatoire continuent de se développer, avec **une volonté d'élargissement de l'offre de l'enseignement artistique et de la diffusion**. Dans ce cadre des actions ont été inscrites dans le « contrat de ruralité », avec le développement de l'enseignement de la musique assistée par ordinateur (MAO) et des multimédias nécessitant l'acquisition de matériel informatique spécifique pour un montant de 9 226 €. La mise en place de cours délocalisés dans les communes dédiées à l'enseignement artistique avec l'achat de matériel technique et d'instruments à hauteur de 14 637 € a aussi favorisé ce déploiement.

Le conservatoire poursuit son conventionnement avec les communes membres sur la création de projets culturels partagés et l'accessibilité des salles de spectacles lors des diffusions artistiques.

L'activité du conservatoire s'inscrit sur une saison scolaire annuelle (de septembre à juillet), avec l'organisation suivante :

Les lieux de cours

Le conservatoire dispose de **5 lieux de cours** mis à disposition par les communes de la CCVE, ce qui lui permet de décentraliser l'enseignement et donc de se rapprocher du public et des usagers :

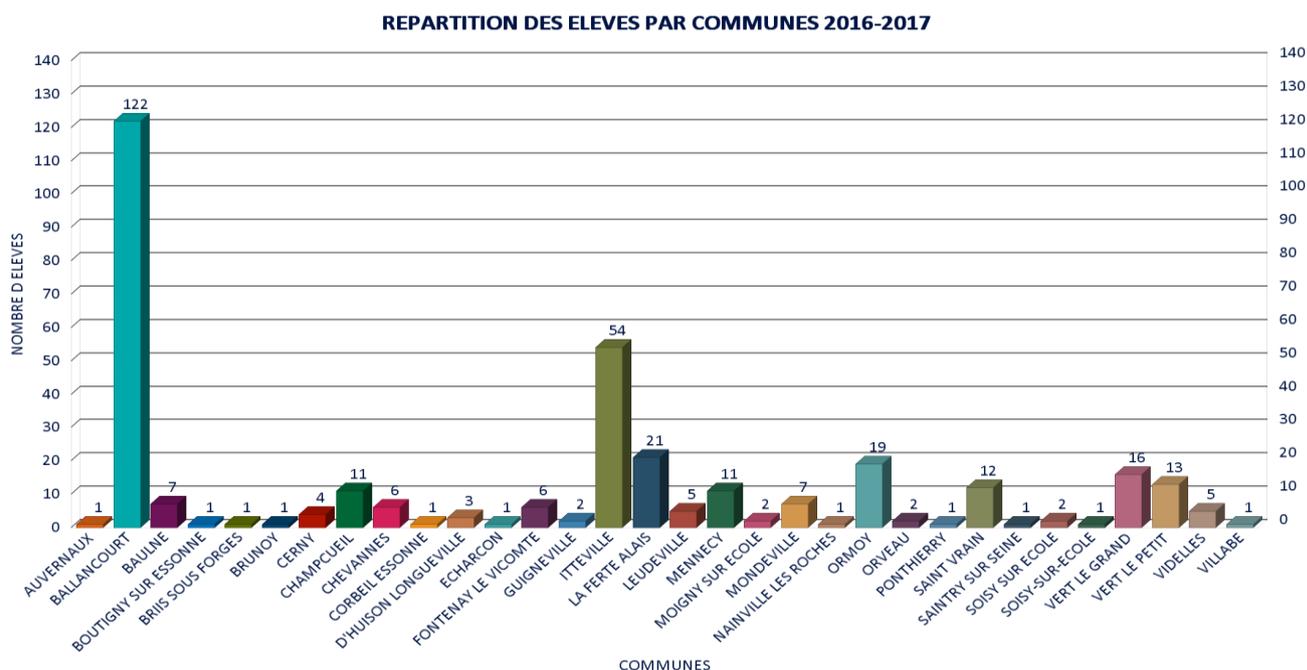
- ✓ Ballancourt-sur-Essonne (31, rue du Martroy),
- ✓ Vert-le Grand (salle de l'Auberge),
- ✓ Vert-le-Petit (salle de musique de l'Espace J.L. Barrault),
- ✓ La Ferté-Alais (4, rue Brunel),
- ✓ Champcueil (salle du Verdu)

La création d'un nouveau cours à Champcueil de Formation musicale (2 niveaux, le jeudi soir) a vu le jour en 2017.

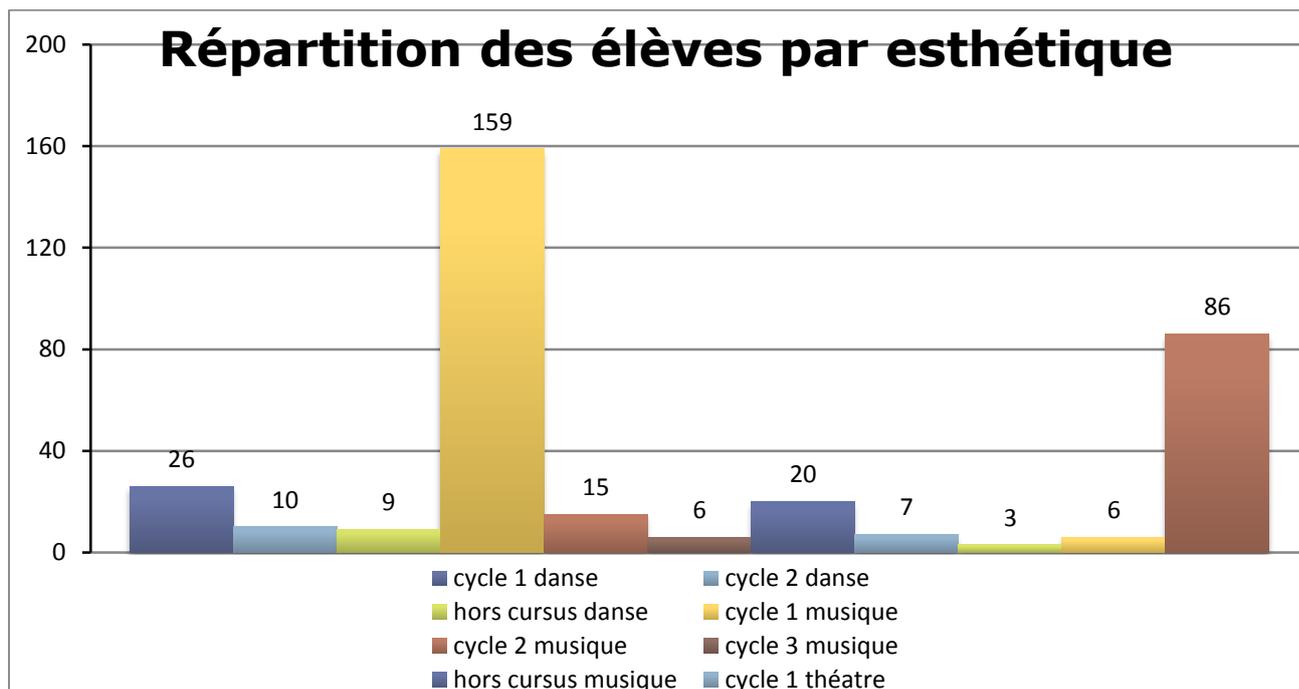
Les inscriptions en 2016-2017

Une stabilité des inscriptions entre la saison 2016-2017 et 2015-2016 est constatée avec **341 élèves inscrits** pour les **40 disciplines enseignées**.

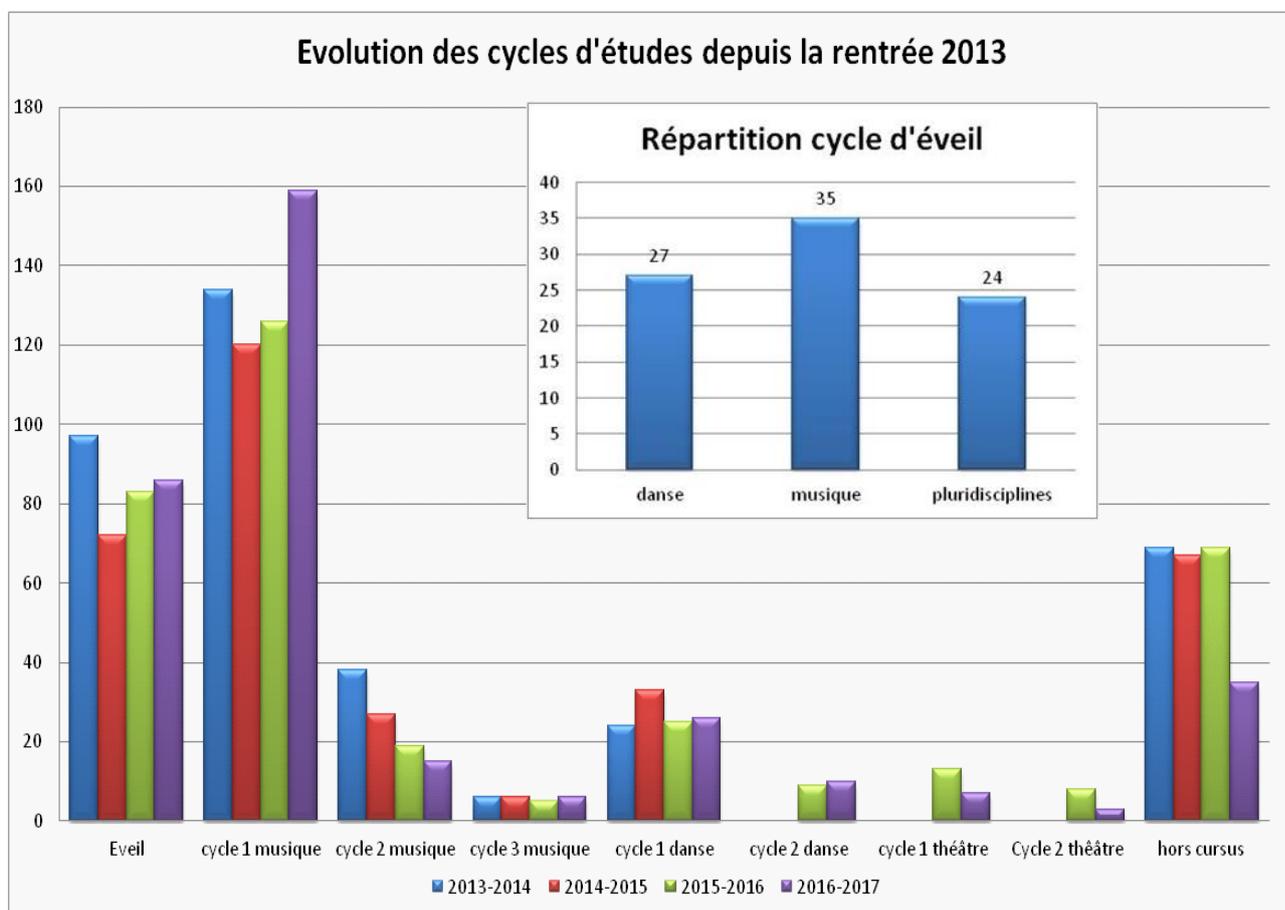
La répartition des élèves par commune



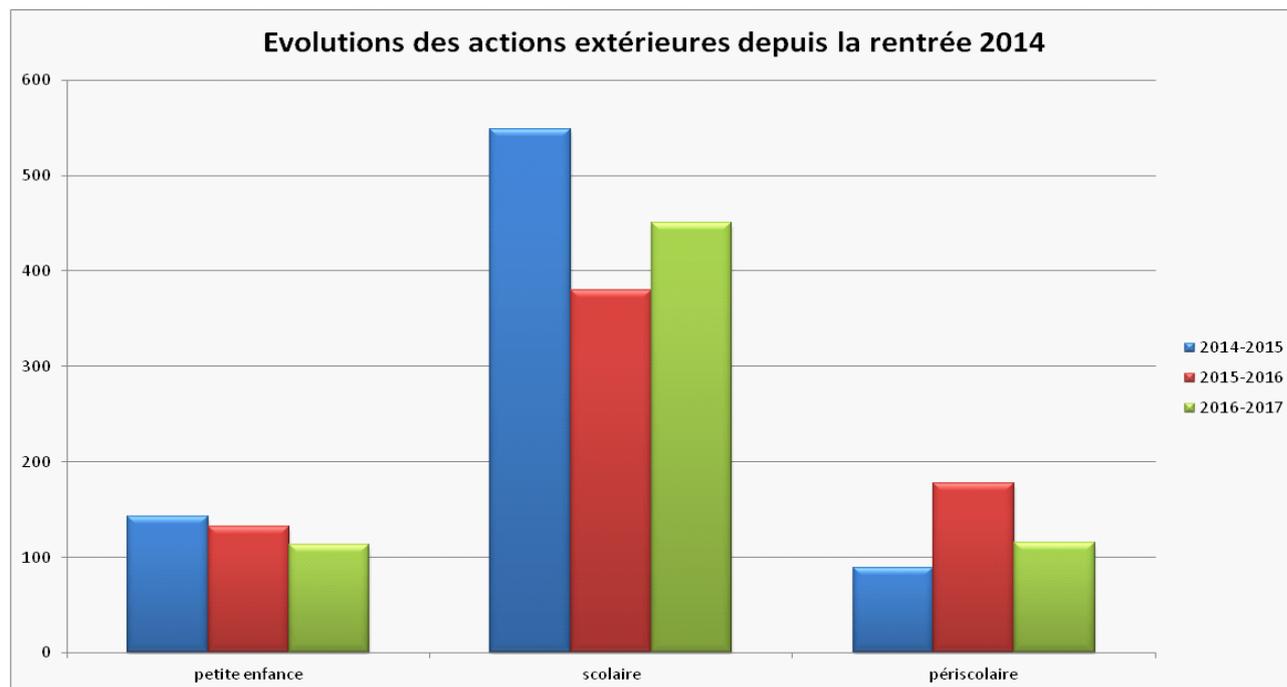
La répartition des élèves par esthétiques



La répartition des élèves par cycle d'enseignement



Les actions artistiques partenariales de l'année scolaire 2016/2017



Une augmentation des projets scolaires en 2016-2017 avec notamment une enveloppe budgétaire de la CCVE à hauteur de 13 000 € dédiée à la mise en œuvre de projets artistiques partenariaux entre le Conservatoire, l'Éducation Nationale et les communes.

Les partenariats

La diversité des actions menées par le conservatoire s'inscrit dans une volonté affirmée, d'ouverture vers de nouveaux publics, d'élargissement de l'offre d'enseignement, et dans la volonté de partenariats et de réseaux avec les différents acteurs culturels associatifs et institutionnels :

- ✓ Maison de retraite Degommier (Cerny), Hôpital G. Clémenceau (Champcueil),
- ✓ Scène Nationale, Scène conventionnée,
- ✓ Conservatoires de France, FFEM,
- ✓ Dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E), le conservatoire accueille des enfants de la maison départementale des solidarités (famille d'accueil à Itteville, Ballancourt-sur-Essonne). Des enfants du « village d'enfants » de Ballancourt-sur-Essonne suivent des formations proposées par le conservatoire.
- ✓ Education nationale

Avec le milieu scolaire :

4 enseignants artistiques interviennent dans 8 écoles des communes du territoire, soit 29 classes et 800 enfants. **Une évolution significative pour la saison 2016-2017 avec 173 enfants supplémentaires à la saison précédente qui ont bénéficié d'interventions artistiques.**

Commune Nom Ecole	Nombre de classes	Nombre d'enfants
BALLANCOURT Ecole élémentaire St Martin	2	60
ITTEVILLE Ecole maternelle Elsa Triolet	3	88
LA FERTE ALAIS Ecole élémentaire Louis Moreau Ecole élémentaire Vieilles Vignes	5 2	131 58
VERT-LE-GRAND Elémentaire La Croix-Boissée	2	56
ORMOY Ecole maternelle de l'Aune	4	116
SAINT-VRAIN Ecole maternelle Daniel Galland	3	87
VERT-LE-PETIT Elémentaire A. Savary	8	204

Avec les structures en charge de la pratique amateur

- ✓ Conseil Départemental 91,
- ✓ Association Differentia (Evry), clac' dance, Sportez-vous mieux, Compagnie X-press (Tours), Ateliers d'Arts graphiques, Atelier de l'orage (Villabé),
- ✓ Conservatoire à Rayonnement Départemental Evry, Conservatoire à Rayonnement Communal Chilly-Mazarin.

Avec les organismes culturels et sociaux

- ✓ Services culturels de Ballancourt, Baulne, Champcueil, Chevannes, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, La Ferté-Alais, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit,
- ✓ Etablissements d'accueil du jeune enfant (crèches, relais assistantes maternelles, haltes-garderies).

Dans le cadre des missions de sensibilisation, de découverte et d'éveil artistique auprès des plus jeunes, le conservatoire est présent dans des structures « petite-enfance » du Val d'Essonne.

Le conservatoire est ainsi présent grâce à 2 intervenants artistiques dans 7 établissements des communes de la CCVE. Il concerne 178 enfants de moins de 3 ans.

Commune - Nom Structure	Nombre d'enfants
VERT-LE-GRAND - R.A.M.	30
ITTEVILLE - R.A.M.	30
VERT-LE-PETIT Maison de la Petite Enfance	30

BALLANCOURT Halte-garderie « La Poussinette	20
BALLANCOURT - R.A.M.	30
BALLANCOURT Espace multi-accueil petite enfance « les p'tits mousses »	18
LA FERTE-ALAIS Multi-accueil parental, Picoti Picota	20

Services de l'animation des communes de Ballancourt, Vert-le-Grand, Vayres-Sur-Essonne

Commune	Nombre d'enfants
BALLANCOURT (2h hebdomadaires)	180
VERT-LE-GRAND (3h hebdomadaires)	180
VAYRES SUR ESSONNE (10h))	30

9 projets ont vu le jour avec les équipes enseignantes des établissements scolaires des communes de Ballancourt, La Ferté-Alais, Ormoy, Itteville, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Vayres-sur Essonne.

A destination des publics petite enfance, personnes âgées et hospitaliers :

- ✓ Spectacle dans le cadre de la semaine de la Petite Enfance à l'espace D. Salvi de Ballancourt-sur-Essonne, en Avril 2017
- ✓ Concerts de musique de chambre à l'Hôpital G. Clémenceau de Champcueil le mercredi 08 avril 2017, à la MARPA de Vert-le-Grand, le mercredi 10 mai 2017 et à la maison de retraite Degommier de Cerny le mercredi 21 juin 2017.

Les ateliers et stages :

- ✓ Ateliers hebdomadaires d'éveil musique-danse-arts plastiques et du cycle d'éveil musique (24 enfants) avec intégration dans le spectacle du 18 juin en danse et 2 portes-ouvertes en décembre 2016 et juin 2017,
- ✓ Sensibilisation aux percussions « Steel Drum », le Samedi 03 décembre 2016, au conservatoire à Ballancourt-sur-Essonne,
- ✓ Stage de masque avec la Cie Kronope pour le cours de théâtre ado dans la cadre du festival « Les Hivernales », le mercredi 1^{er} mars 2017.

Les prestations dans les communes du territoire :

Pour sensibiliser de nouveaux publics, l'équipement ouvre ses portes plusieurs fois dans l'année. Il met en place des actions de diffusion dans les différentes communes permettant de fidéliser les publics, favorisant la rencontre des publics et l'élargissement des champs artistiques.

La participation du conservatoire aux manifestations communales et ou communautaires notamment lors de la fête de la science, les journées du patrimoine, la fête de la musique, les marchés de Noël, le « Festi champs », le salon d'Art expo...

La réalisation de spectacles, concerts diffusés sur les communes (la soirée « musiques actuelles », les spectacles en Janvier et Juin réunissant l'ensemble des élèves, la représentation de théâtre et les concerts de petites formes...).



Les projets spécifiques :

- ✓ Equipement informatique de la majorité des salles de cours du conservatoire (ordinateurs, WI-FI...) et présence renforcée des nouvelles technologies dans les enseignements et restitutions d'élèves,
- ✓ Pédagogie « adaptée » (enfants dyspraxiques) de cours instrumentaux (batterie, guitare, piano...) et de Formation Musicale (environ 6 élèves), accueil d'enfants de la maison départementale des solidarités et de l'association « le Pont du Saussay ».

Perspectives année scolaire 2017 – 2018

- ✓ Poursuivre le développement d'enseignements artistiques dans les communes rurales éloignées des équipements culturels tout en poursuivant une mutualisation des ressources,
- ✓ Développer et diversifier toujours les publics dits « captifs » et « non captifs »,
- ✓ Poursuivre les rencontres intergénérationnelles entre les élèves/publics dans les différentes structures (Hôpital Clémenceau, MARPA des Grillons, Résidence Degommier...)
- ✓ Poursuivre les partenariats éducatifs avec les établissements scolaires, services petite enfance...
- ✓ Favoriser et poursuivre une dynamique partenariale et qualitative avec les acteurs culturels du territoire et extraterritoriaux (locaux et institutionnels, directions des scènes conventionnées, conservatoires voisins, autres lieux culturels, services de la CCVE...),
- ✓ Proposer des rencontres pédagogiques avec les partenaires afin de définir en commun les projets artistiques et culturels,
- ✓ Poursuivre le développement des projets multimédias (MAO...).

10 – LES ACTIONS DE COMMUNICATION

10.1 La communication généraliste



Val d'Essonne Infos

Le journal *Val d'Essonne Infos* reste la colonne vertébrale de la communication institutionnelle envers les habitants. Cette publication a maintenu son rythme de parution avec la sortie de 3 numéros répartis au long de l'année : début d'année, printemps et rentrée scolaire.

Val d'Essonne Infos a maintenu son volume moyen d'informations publiées avec deux numéros de 32 pages, et un numéro de 28 pages.



Val d'Essonne Infos s'attache à rendre compte aux habitants des actions de leur Communauté de Communes et à relayer les actions communales et de la vie associative. C'est un moyen pour diffuser plus largement l'information sur la richesse et le dynamisme du territoire, notamment associatif, et de permettre au plus grand nombre de profiter d'actions de qualité.

Les rubriques dédiées à chaque service permettent à la fois **une rétrospective sur les actions réalisées, et une invitation aux évènements à venir** ainsi qu'un rappel des informations pratiques de la structure.

Un dossier thématique sur les perspectives budgétaires de la CCVE est paru dans le numéro de mai.

La nouvelle rubrique Aide à la Personne a été initiée dans le numéro de septembre pour informer les habitants de la prise de compétence de la CCVE.

La rubrique inaugurée en 2012 présentant aux habitants un aspect insolite ou méconnu du Val d'Essonne lié à son histoire, à son patrimoine etc. a, quant à elle, été maintenue dans chaque numéro.

En termes de ligne éditoriale, la rubrique dédiée aux nouveaux commerçants et entrepreneurs du Val d'Essonne a été maintenue et enrichie. De plus en plus appréciée par les professionnels, cette rubrique permet d'informer les habitants de l'existence du commerce ou de l'entreprise.

L'insertion d'un article pour ces commerces ou entreprises est totalement gratuite mais à la condition préalable d'avoir eu un contact formel avec le service Développement Economique. C'est une manière supplémentaire d'établir un lien entre les acteurs économiques et la collectivité, et ainsi à travers une bonne connaissance mutuelle, tisser un partenariat positif.

En 2016, la nouvelle rubrique « Pépites en Val d'Essonne » a vu le jour : dans chaque numéro, elle valorise une entreprise au savoir-faire original et particulier implantée en Val d'Essonne. Cette rubrique a été maintenue en 2017.



Entre Nous

Afin de compléter l'information des habitants, une publication a été créée en 2010 : **Entre Nous**. Cette lettre est centrée sur une thématique principale. Elle est complémentaire du Val d'Essonne Infos et permet d'approfondir certains thèmes.

1 numéro a été publié en juillet 2017 sur la restructuration du réseau de bus Kéolis Seine Essonne. Cette édition a permis d'éclairer sur les détails de l'opération de la quatrième et dernière phase de restructuration des lignes de bus du Val d'Essonne sur le réseau desservant le bassin de vie du Pôle Mennecy/Ormoy, qui permet désormais une meilleure desserte, plus fluide et plus lisible.



10.2 La communication thématique

De manière générale, le plan de communication annuel est étudié pour limiter la multiplication de distributions de documents thématiques dans les boîtes aux lettres, dans un souci de maîtrise des coûts et de préservation de l'environnement.

En complément des informations utiles dans *Val d'Essonne Infos*, d'autres événements ou sujets sont publiés dans des supports particuliers.

L'Environnement et la gestion des déchets

Une rubrique est « sanctuarisée » dans *Val d'Essonne Infos* afin de donner **des informations concrètes et utiles pour mieux trier ses déchets**, et en comprendre l'intérêt en termes de répercussions économiques et environnementales sur la redevance et protection de l'environnement.

De même que les années précédentes, il a néanmoins été nécessaire de publier un support particulier pour la mise en place de la collecte spécifique des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques en fin d'année, ainsi qu'un calendrier de collecte des Ordures Ménagères sur les différentes communes du la CCVE. Par souci d'économie et de clarté, le format du flyer d'information sur la collecte des déchets DEEE a été réduit et a été transformé en A5. Les informations y figurant ont été triées afin de ne conserver que les informations pratiques.



IMPORTANT : infos déchets

A partir du 1^{er} janv. 2018, la tarification de votre REOMi et votre service de collecte des ordures ménagères évoluent

Nouveau en 2018

Tarif diminué de 10 %*
pour la Part Fixe OM et Biflux pour les services 1 et 2.

Tarif diminué de 10 %*
pour la Part Variable Biflux sur toutes les levées du bac Biflux.

Tout le monde est concerné !

* baisse de 10 % en comparaison du tarif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017

Un seul forfait pour tous

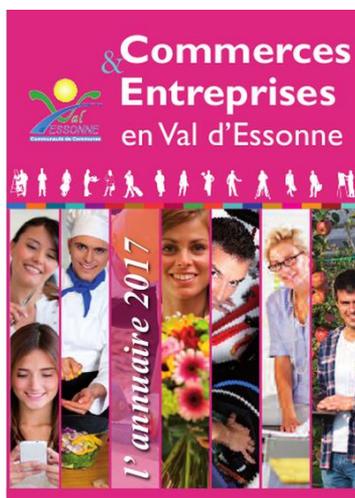
un forfait semestriel de **6** levées** pour les bac OM et Biflux

**Au-delà, le tarif des levées OM et Biflux en vigueur au 1^{er} janvier 2018 continue de s'appliquer.

Avec des parcours de collecte rationalisés, le passage des véhicules de collecte est optimisé.



Le développement économique



L'essentiel de la communication de la CCVE envers le monde économique se fait à travers son site Internet dédié aux entreprises, permettant ainsi une réactivité beaucoup plus forte qu'une communication « papier ». Toutefois, *l'Annuaire des Entreprises* « édition 2017 » a été réédité et distribué à l'ensemble des foyers, au mois de janvier. C'est une façon de faire la promotion des entreprises et commerçants du territoire auprès des consommateurs locaux potentiels. Seules les entreprises qui en font la demande, et leur nombre est croissant, figurent dans cet annuaire.

Ce numéro a également permis de promouvoir la manifestation communale à rayonnement communautaire et course solidaire *Octobre Rose 2017* dont la CCVE est partenaire.

La communication a également accompagné le lancement de deux opérations nouvelles tournées vers le grand public en 2017 et portées par le Service Développement économique – Commerce :

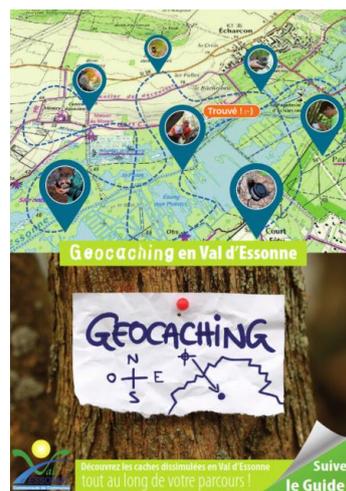
Festi'Champ, un marché de producteurs et artisans du goût locaux autour d'un banquet convivial s'est tenu à Champcueil le samedi 13 mai 2017, et la première Quinzaine commerciale du Val d'Essonne a été organisée du 30 septembre au 14 octobre 2017. Pour chaque événement, un « pack communication » est mis à disposition par le service Développement Economique et contenant des flyers, des affiches de différents formats, des bâches, une signalétique et un relais vers la presse écrite et radiophonique.



Le tourisme

En 2017, le *Guide du Tourisme et des Randonnées* a été actualisé et réimprimé pour une mise à disposition chez les hébergeurs, restaurateurs et les salons professionnels et touristiques.

En 2017, un nouveau document a été créé afin de promouvoir le géocaching, une chasse au trésor connectée permettant de découvrir le territoire en randonnée en Val d'Essonne. Un livret de 24 pages a été édité pour une mise à disposition dans les lieux publics.



Le Conservatoire du Val d'Essonne



L'intervention de l'équipe du Conservatoire sur les forums des associations est un facteur important du bon fonctionnement des inscriptions des élèves. Pour permettre une présentation efficace de la structure, un document « triptyque carte de visite » créé en 2016 a été réédité en 2017 pour permettre à l'équipe du Conservatoire de proposer un support papier aux visiteurs et de leur préciser les informations complémentaires dont ils pouvaient avoir besoin.

Pour cibler plus précisément les publics des écoles, deux flyers ont été édités et distribués dans les classes concernées : le premier pour inviter les élèves des écoles maternelles aux activités « Eveil », le second pour proposer les activités du Conservatoire aux élèves des écoles primaires dès 8 ans.

Pour faciliter l'échange d'informations avec les élèves et visiteurs du Conservatoire, des fiches cartonnées « infos pratiques » ont été éditées en 2017.

Culture et Sport

Les manifestations sportives et culturelles d'intérêt communautaire sont relayées dans le journal Val d'Essonne Infos. Toutefois, certaines manifestations font tous les ans l'objet de parutions spécifiques :

- Pour le Printemps des Contes, un programme de 24 pages, des affiches et des flyers ont été édités en 2017 ;
- Pour le 5^{ème} tournoi intercommunal de Pétanque en mai, une affiche a été éditée ;
- Pour la Fête de la Science en octobre, un programme triptyque de 6 pages a été édité.

Ces supports ont conservé leur volume habituel.

La Maison de Services Au Public

En 2017, **des supports dédiés à la MSAP** ont été créés afin de promouvoir les actions mises en place par le service nouvellement labellisé. Une plaquette de présentation de la MSAP accompagnée d'un feuillet d'informations pratiques sur les permanences proposées a été publiée en mars et distribuée dans tous les foyers du Val d'Essonne ainsi que dans les structures d'accueil. Ce document de présentation est remis à chaque habitant en recherche d'information sur les services proposés par la MSAP.

Parallèlement, les actions ponctuelles - telles qu'une réunion publique de présentation de la mutuelle « Ma Commune, Ma Santé », des sessions collectives de formation aux outils informatiques et un forum pour les aidants - ont été promues par le biais d'affiches spécifiques et d'un relais à la presse en plus des canaux habituels de la CCVE (journal *Val d'Essonne Infos* et site Internet).



Charte graphique



A partir du dernier trimestre de l'année 2017, **la refonte de la charte graphique de la CCVE** a été lancée. L'objectif de cette refonte a été conduit par un besoin d'harmoniser l'ensemble des supports de la collectivité pour permettre une meilleure identification et valorisation de celle-ci et de ses actions.

La nouvelle charte a été voulue calquée sur les tendances actuelles de la communication, afin de moderniser l'image de la collectivité. Elle a été pensée afin de réduire la quantité d'information « texte » et de laisser la part belle aux images et schéma, dans le but de rendre cette information moins dense mais plus accessible et compréhensible par tous.

La charte a été rendue opérationnelle dès la fin de l'année 2017 avec le journal Val d'Essonne Infos n°41 et les supports de communication du Printemps des Contes – chacun préparé pour 2018.



10.3 La communication dématérialisée

La CCVE met plusieurs sites Internet à la disposition des habitants. La place de la communication dématérialisée de la CCVE est croissante, en ce qu'elle complète la communication papier, voire qu'elle la remplace même totalement depuis 2011 dans certains cas.

Le nombre des visites des sites témoigne du fait que l'outil d'information Internet est de mieux en mieux utilisé par les habitants.

Site portail

Pour le site généraliste de la CCVE, l'effort de mise à jour régulière et de diffusion des informations sur la vie locale, notamment les manifestations organisées dans les communes du Val d'Essonne, a été poursuivi en 2017, ce qui permet une augmentation sensible de la fréquentation. Les informations diffusées dans les supports papiers de la CCVE (événements, avancement des projets, etc.) sont systématiquement relayées sur son site portail.

Depuis 2014, **le site Internet général de la CCVE** offre une place encore plus élargie à la publication des actualités (majoritairement sportives, culturelles et associatives) du Val d'Essonne. Un agenda recensant ces actualités est mis à disposition des internautes.

En 2017, une augmentation – déjà remarquée en 2015 et en 2016 – des publications des associations et mairies a été constatée. Ces dernières ont fait part d'un retour très positif sur l'utilisation de cette fonctionnalité. Un travail très régulier de prise de contact a été poursuivi et renforcé en 2017, de sorte que les communes et les associations connaissent la fonctionnalité et savent qu'elles peuvent trouver à la CCVE un référent pour les guider dans son utilisation. Cet échange permet la réciprocité des actions, certaines mairies diffusant largement les informations de la CCVE sur leurs propres canaux (journaux, site Internet, réseaux sociaux).

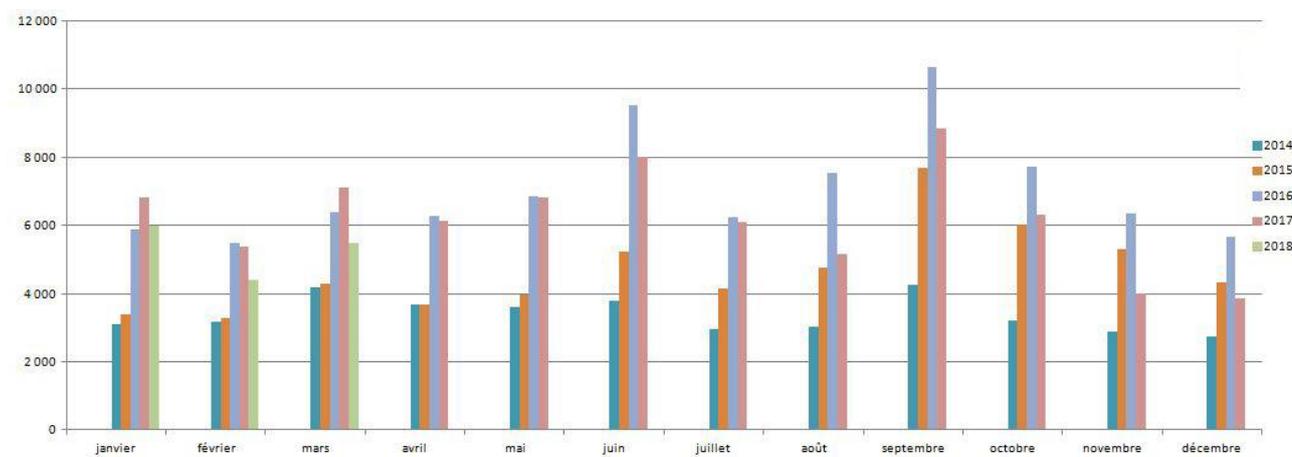
L'annuaire des associations, disponible en ligne depuis 2014, a ainsi été davantage nourri en 2017 et rassemble aujourd'hui plus de **200 inscrits**.

Ce site portail permet l'envoi de newsletters aux habitants avec **la lettre électronique En Direct** qui informe les élus du Val d'Essonne dès le lendemain de chaque conseil du contenu de ce dernier, **des Flashs Infos** qui peuvent être envoyés (par exemple en cas d'incidents importants relatifs aux transports) à nos listes de diffusion, et une newsletter Agenda hebdomadaire envoyée à plus de 3 000 abonnés. Ces newsletters ont été davantage nourries en 2017 grâce à l'augmentation du nombre d'actualités publiées par les associations et les communes du territoire, friandes de ce canal de communication.

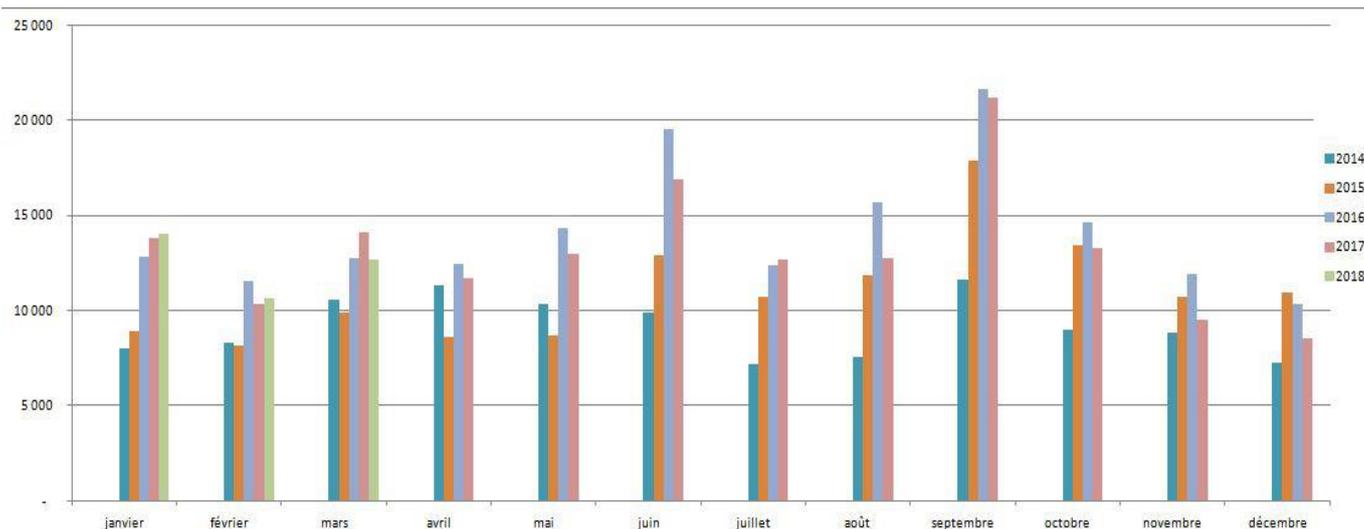
De plus, cette fonctionnalité permet à la CCVE d'informer les habitants ponctuellement sur des événements majeurs, comme des grèves de transport, des inondations, ou des événements particuliers pour lesquels elle désire dédier une communication plus intense (invitations, etc.)

Avec 74 547 visites et 157 552 pages vues en 2017, on constate une légère baisse de la fréquentation par rapport à 2016. Cette baisse n'est pas une indication négative, mais marque plutôt la prise d'un rythme de croisière après une forte campagne d'inscriptions des associations et communes menée en 2015 et 2016.

Evolution des visites du site généraliste



Evolution des pages vues du site généraliste



Site environnement

Les publications d'articles sur le site environnement ont été maintenues durant cette année 2017 et sont toujours quotidiennes lorsque l'actualité le permet.

Afin de mieux répondre aux attentes des internautes tant quantitativement que qualitativement, une vigilance particulière sur les statistiques de fréquentation du site a été opérée en 2015 et poursuivie en 2016 et 2017 avec des contrôles réguliers des habitudes de fréquentation des internautes.

Les efforts d'actualisation ont été concentrés sur les pages les plus consultées qui ont été davantage nourries et mises en avant. La régularité des publications a été renforcée, avec une mise à jour régulière des informations pratiques et une veille au bon fonctionnement du site ainsi qu'à sa présentation ergonomique.

Site économique

Depuis 2011, la diffusion d'une newsletter dématérialisée en lieu et place d'une communication semble, au vu des statistiques de fréquentation, être désormais un outil utilisé par les acteurs économiques du territoire. En 2017, l'envoi mensuel de cette lettre électronique a été poursuivi. Cette newsletter est alimentée par les différents articles publiés quotidiennement sur le site. Le contenu de ces derniers est choisi en fonction des sujets les plus consultés par les internautes et recensés dans les statistiques de fréquentation.

Le site économique connaît désormais un vif succès et est un outil qui fait partie du quotidien des habitants, notamment grâce à l'annuaire des commerces et entreprises en ligne. Les pages présentant des dossiers et actualités sont également très consultées, ainsi que les rubriques dédiées aux commerces et aux aides aux entreprises.

Cependant, cet outil devenait techniquement obsolète, les fonctionnalités proposées devenant une à une inutilisables. Il devenait difficile à utiliser pour les internautes comme pour le service communication qui le nourrit. Une refonte du site économique a donc été engagée à la fin de l'année 2016 et poursuivie et achevée en octobre 2017 pour proposer une interface plus ergonomique, instinctive et interactive.

L'arborescence de l'ancien site économique a été éclaircie et mieux réorganisée, et les fonctionnalités ont été reprises et réintégrées, ainsi que l'annuaire des entreprises.

Site conservatoire

Le site Internet dédié au Conservatoire créé en 2016 a été maintenu en 2017. Cette interface permet de rassembler en un support web toutes les informations pratiques du Conservatoire. Le site vit également grâce aux actualités du Conservatoire. Enfin, à l'image de l'Espace Pro dédié aux associations et aux communes sur le site général, un Espace élèves et professeurs a été créé sur le site Conservatoire. Il permet à ces derniers d'échanger des informations de manière pratique, groupée, rapide et dématérialisée.

Analyse de fréquentation

Afin de mieux répondre aux attentes des internautes tant quantitativement que qualitativement, **une analyse de fréquentation des 4 sites Internet de la CCVE** a été opérée par la société Enquête&Opinion pendant le dernier trimestre 2017. Les statistiques de fréquentation des sites Internet ont été analysées, et un questionnaire téléphonique sur les habitudes et attentes de fréquentation a été réalisé, notamment auprès des entrepreneurs du territoire.

Les résultats de cette enquête ont permis de dégager les rubriques les plus consultées, les moins consultées, ou les plus attendues par les internautes, afin de déterminer les rubriques sur lesquelles il est utile ou non de concentrer les efforts de production.

Ce travail a permis d'établir une base solide pour mettre en œuvre **une stratégie de refonte** de ces 4 sites Internet en un seul dès la fin de l'année 2017. Ce projet permettra à la CCVE de bénéficier, avec une unique porte d'entrée Web, d'une meilleure visibilité et de proposer davantage de clarté aux internautes qui auront accès plus facilement aux informations relayées par la collectivité.

La refonte des 4 sites de la CCVE en un unique site permettra également d'adapter la charte web de la collectivité à la charte *print* définie en fin d'année 2017.

Réseaux sociaux

Il est à noter que la CCVE est également présente **sur les réseaux sociaux (Facebook® et Twitter®)**.

En 2017, les publications sur ces réseaux sociaux ont été maintenues. La ligne éditoriale a cependant été modifiée au dernier trimestre de l'année 2017 : désormais, les publications du compte Facebook® de la CCVE sont moins nombreuses mais axées uniquement sur les actions de la collectivité ou celles dont elle est partenaire.

Depuis, les abonnés au compte Facebook de la CCVE ont plus que doublé.

10.4 Autres actions

Carte de vœux

Pour les vœux 2018, la CCVE a décidé de ne pas faire d'envoi courrier de cartes en fin d'année 2017. Une carte a été publiée sur le site Internet de la CCVE à l'intention de tous les habitants et diffusée par courriel à tous les contacts mails disponibles dans la base de contacts de la CCVE.

Cette carte animée a mis à l'honneur le service Transports de la CCVE qui propose un maillage complet du territoire en s'adaptant au besoin des habitants, reflet d'une vision générale des services que souhaite proposer la collectivité.

En 2017, dans la continuité de la refonte et de l'épuration de la charte graphique de la CCVE, la carte de vœux a été allégée. Elle est désormais plus courte (1 minute maximum), présente moins de texte mais laisse la part belle à l'image et à la musique pour diffuser le message de la collectivité.

Cérémonies

Le 28 janvier 2017 a eu lieu la première **cérémonie des vœux de la Communauté de Communes du Val d'Essonne**. A cette occasion, une convention a été signée avec la CAF, Pôle Emploi et la Préfecture pour officialiser la labellisation de la CCVE comme Maison de Services Au Public. Des danseuses du Conservatoire du Val d'Essonne ont animé la cérémonie.



Le 25 février 2017, **la première pierre de l'Aquastade du Val d'Essonne** a été posée. A cette occasion, des personnalités ainsi que la presse se sont réunies à Mennecey pour officialiser le démarrage du contrat de Délégation de Service Public pour la réhabilitation et l'exploitation du complexe aquatique intercommunal.



Enfin, le 16 septembre 2017, la CCVE a **inauguré le nouveau réseau de bus Kéolis Seine** Essonne qui propose une meilleure desserte depuis le 4 septembre 2017. La collectivité a mis en valeur cette avancée attendue depuis plusieurs années pendant la Semaine de la Mobilité, à la ZAC de Montvrain II à Mennecey, devant l'arrêt « supermarché », symbolique forte de ce nouveau réseau.



Relations presse

Le partenariat 2016 conclu avec La Radio Sans Pub a été reconduit en 2017. Le média a donc diffusé dans sa rubrique *Agenda* les informations que lui a relayées la CCVE, et a consacré des reportages sur des thèmes choisis par la CCVE, comme le Printemps des Contes, l'animation commerciale Festi'Champ, la Quinzaine commerciale du Val d'Essonne, la Fête de la Science, le Marché aux plantes de Ballancourt, Rock'N Dévore !

Les encarts assurant la promotion des manifestations de la CCVE dans le journal *Le Républicain* ont été conservés en 2017, ainsi que la parution d'un module sur les calendriers que distribue le journal.

L'achat de ces encarts assure de bonnes relations presse avec le journal qui couvre et relaie la totalité des événements de la collectivité.

L'envoi de communiqués de presse a été renforcé, ainsi que les relations presse : le service Communication a noué des contacts solides avec les médias locaux qui relaient les informations de la CCVE, contactent la collectivité pour s'assurer de la véracité des informations qu'ils relatent et obtenir des compléments d'informations.

Enfin, le service Communication a renforcé son travail de **marketing territorial** auprès des services communication des communes de l'intercommunalité en 2017. Ce travail a permis le relais des informations de la CCVE sur les canaux de communication des communes (journaux, sites Internet et réseaux sociaux).

11 - LES ACTIVITES FONCTIONNELLES

11.1 Les finances en 2017

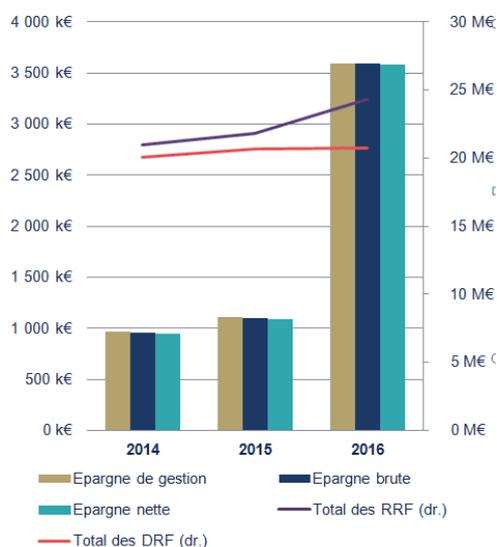
Depuis l'exercice 2012, l'activité est répartie sur deux budgets différents : le budget général de la CCVE et le budget annexe du service Déchets ménagers.

En 2015, la Communauté de Communes a engagé un **travail de rétrospective et de prospective financière** afin d'analyser les indicateurs de gestion de la collectivité pour :

- ✚ mettre en évidence sa situation financière et anticiper la dégradation budgétaire à venir,
- ✚ permettre de dégager des pistes de travail et fixer des objectifs cohérents pour améliorer les indicateurs financiers,
- ✚ déterminer la capacité de financement du PPI prévu et connaître précisément les marges de manœuvre.

La collectivité doit trouver des solutions afin d'améliorer son bilan et donc pouvoir réaliser le programme d'investissement prévu jusqu'à la fin du mandat sans dégrader la situation financière de l'établissement.

Évolution des épargnes et effet de ciseau



La forte hausse des épargnes en 2016 est en grande partie liée à la mise en place du taux de 3% sur la taxe foncière (+2,5M€). Le dynamisme des bases de CFE permet également d'améliorer le produit de 0,5M€. Par ailleurs, la collectivité a diminué ses charges à caractère général permettant ainsi de compenser l'augmentation de la masse salariale, elle-même contenue dans sa progression.

En 2017, un emprunt de 7 millions d'euros, pour le financement de l'équipement communautaire Aquastade, fait passer le ratio de désendettement de la collectivité de 0 à 1,6 années. Le ratio reste bien positionné du fait du bon niveau d'épargne brute.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté en moyenne annuellement de 9,96 % entre 2014 et 2017. La principale progression, qui sera pérenne dans les années à venir, est due à la mise en place d'un taux de 3% sur la taxe foncière en 2016. En effet, il a été nécessaire d'augmenter les impôts afin d'assurer le financement du programme pluriannuel d'investissement arbitré jusqu'en 2020.

Les contributions directes (62%) constituent le principal poste de recettes. Sans action sur les taux, leur produit sera peu dynamique. Il ne serait en effet alors lié qu'à la progression des bases, limitée par un coefficient de revalorisation forfaitaire peu élevé (1,0% en 2016 et 0,40% pour 2017).

La fiscalité transférée (21%) est composée des impôts économiques : CVAE, IFRER, TASCOM.

Les dotations (14%) sont impactées par l'effort de redressement des comptes publics et par les écrêtements mis en place pour financer notamment la péréquation verticale. En revanche, en 2017, les subventions versées à la CCVE ont augmenté dans le cadre de la prise de compétence du service d'aide à la personne et de l'ouverture de la 3^{ème} aire d'accueil des gens du voyage à Itteville.

Les autres recettes (3%) comprennent essentiellement les produits des services.

Budget général :

En €	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes réelles	19 918 513,86	27 594 400,35	47 512 914,21
Dépenses réelles	8 352 447,52	21 580 131,28	29 932 578,80
Résultat de l'exercice	11 566 066,34	6 014 269,07	17 580 335,41
Résultat 2016 reporté	-2 459 907,55	5 856 900,34	
Solde d'exécution des RAR en investissement	765 063,96		
Résultat de clôture	9 871 222,75	11 871 169,41	21 742 392,16

En dépenses de fonctionnement,

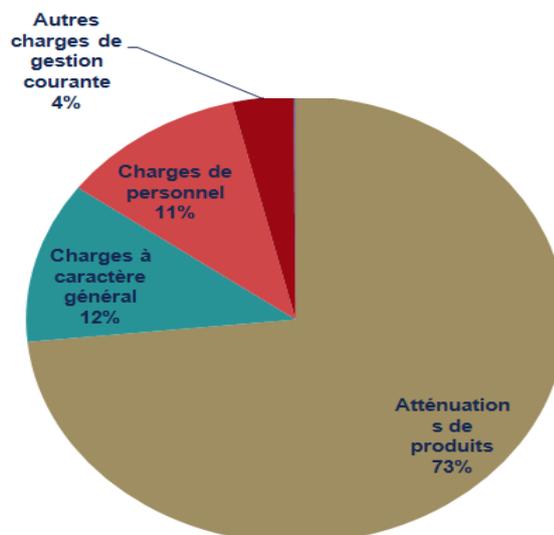
Les dépenses (21 580 131,28€) ont été réalisées à hauteur de 92,30% des prévisions budgétaires.

Les versements aux communes et à l'Etat (Attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, FNGIR) ont représenté 74,49% de ces réalisations.

Les dépenses de fonctionnement 2017 présentées par chapitre :

Chapitres	Libellés	CA 2015	CA 2016	Budget 2017 + DM	CA 2017	% réalisé
011	Charges à caractère général	2 553 394,61	2 288 088,41	2 650 680,00	2 338 647,81	88,23%
012	Charges de personnel	1 627 416,27	1 975 961,69	2 481 070,00	2 295 153,27	92,51%
65	Autres charges de gestion courante	683 168,57	517 857,52	844 400,00	645 845,74	76,49%
66	Charges financières	6 947,73	4 771,16	40 200,00	22 143,64	55,08%
67	Charges exceptionnelles	511,55	352,76	2 500,00	150,00	6,00%
014	Atténuations de charges	15 809 957,01	15 952 069,00	16 144 000,00	16 075 292,50	99,57%
022	Opérations d'ordre de transfert entre sections			917 852,00	-	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	133 394,90	193 700,83	300 000,00	202 898,32	67,63%
Total dépenses de fonctionnement		20 814 790,64	20 932 801,37	23 380 702,00	21 580 131,28	92,30%

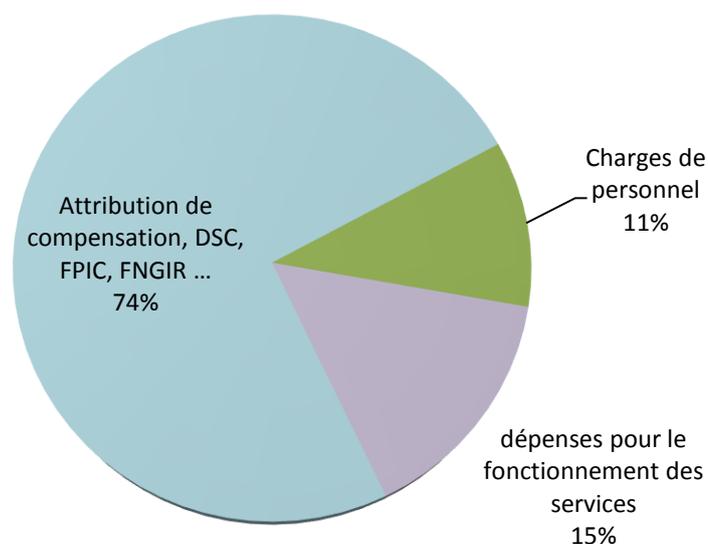
Structure des DRF en 2017



Les dépenses de fonctionnement 2017 présentées par secteur :

Domaines	Dépenses
ACCES AUX SOINS et COHESION SOCIALE	2 000,00
ADMINISTRATION GENERALE	498 896,32
ANIMATIONS CULTURELLES ET EVENEMENTS	24 454,06
AIDE A LA PERSONNE	95 304,94
CONSERVATOIRE	15 476,15
DEVELOPPEMENT DURABLE	1 700,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	72 985,32
DECHETS MENAGERS	127 643,80
INFORMATIQUE	97 739,75
INSERTION PROFESSIONNELLE	63 788,14
MARCHES PUBLICS - JURIDIQUE	110 329,56
MAISON DES SERVICES AUX PUBLICS	6 978,00
MOBILITE, TRANSPORTS	1 186 814,17
MOYENS GENERAUX	7 704,45
RESSOURCES HUMAINES	342 230,66
SERVICES TECHNIQUES	491 994,28
SPORT	7 123,74
TOURISME	25 650,59
URBANISME	30 871,58
Non ventilables : attribution de compensation, DSC ...	16 075 292,50
Charges de personnel	2 295 153,27
Total général	21 580 131,28

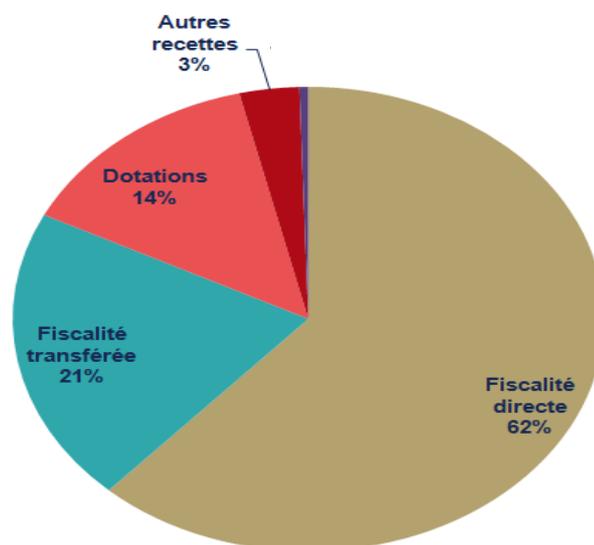
Dépenses de fonctionnement 2017



En recettes de fonctionnement,

Les recettes (27 594 400,35 €) ont été réalisées à hauteur de 106,58 % des prévisions budgétaires.

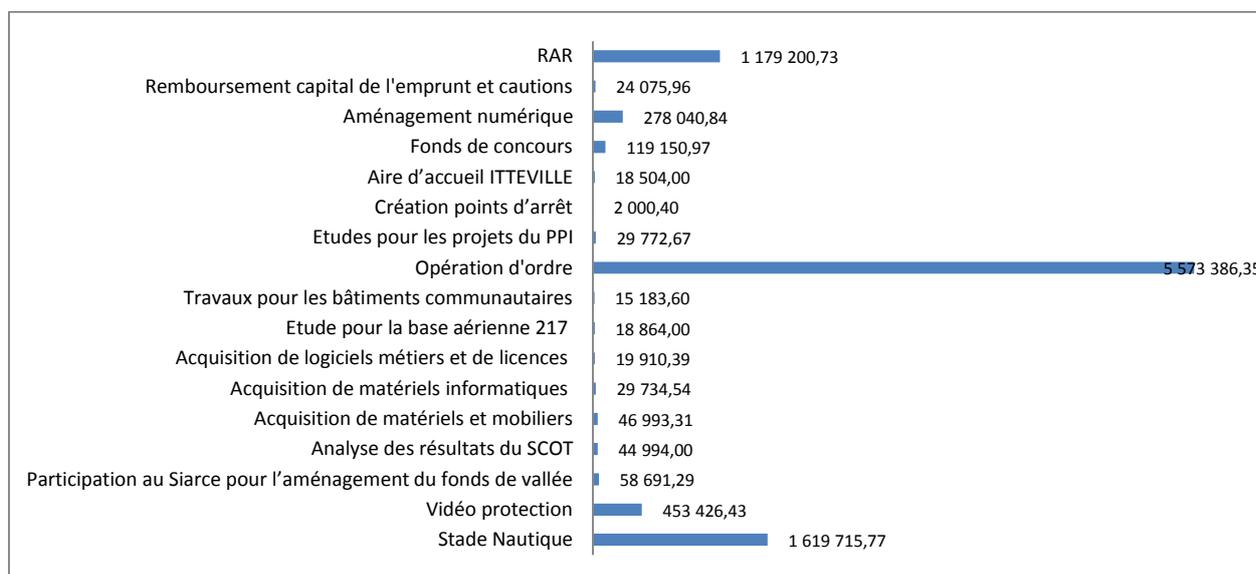
Structure des RRF en 2017



Chapitres	Libellés	CA 2015	CA 2016	Budget 2017+ DM	CA 2017	% réalisé
013	Atténuations de charges	35 486,62	60 987,22	68 910,00	48 451,24	70,31%
042	Opérations d'ordre entre section	821,08	338,50	5 500,00	158,23	2,88%
70	Produits des services, domaines	412 401,12	394 688,50	523 720,00	527 984,78	100,81%
73	Impôt et taxes	17 437 708,00	20 172 735,00	21 667 722,00	23 002 080,00	106,16%
74	Dotations et subventions	3 888 495,24	3 672 488,65	3 393 732,00	3 768 475,34	111,04%
75	Produits de gestion courante		24 536,15	230 300,00	193 223,04	83,90%
77	Produits exceptionnels	8 165,31	6 251,89	2 000,00	54 027,72	2701,39%
Total recettes de fonctionnement		21 783 077,37	24 332 025,91	25 891 884,00	27 594 400,35	106,58%

En dépenses d'investissement,

Les dépenses réelles (mandats + RAR) ont été réalisées à hauteur de 37,36 % des prévisions budgétaires pour un montant total **de 9 531 648,25 €** dont 5 573 147,70 € d'opérations d'ordre*. Le taux de réalisation s'explique du fait notamment du décalage des dépenses d'investissement liées à la réhabilitation du stade nautique prévues en 2017 (8,9 millions d'euros en 2017) qui ont été décalées pour cause de départ de l'entreprise de gros œuvre du groupement Aquastade. Ce dernier a dû relancer en urgence une nouvelle consultation d'entreprise de bâtiment.

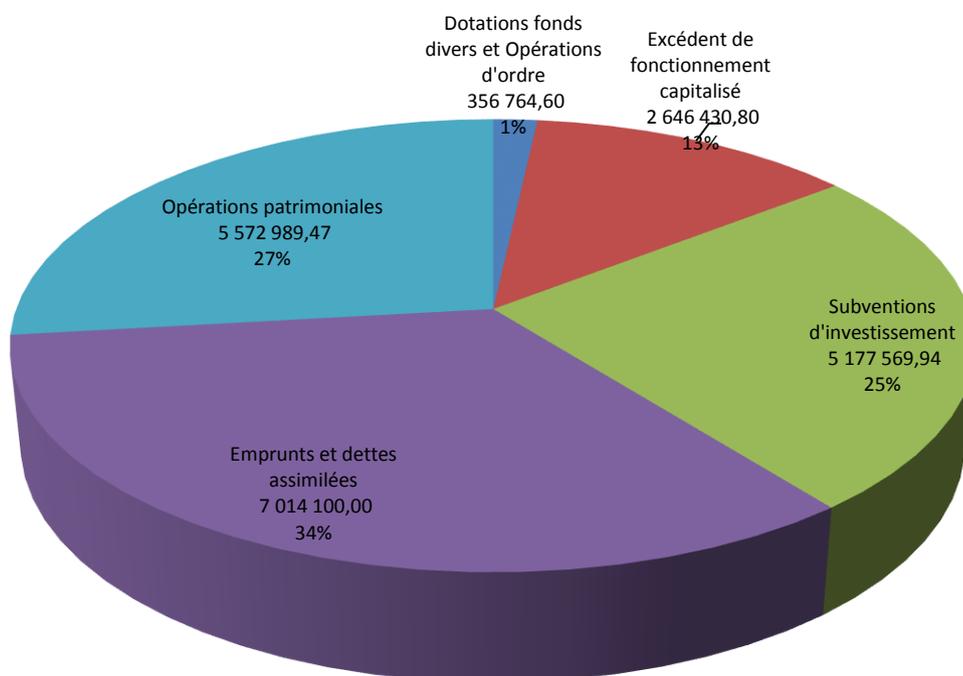


*Les opérations aire d'accueil des gens du voyage d'Itteville et la construction du siège ont été imputées sur leurs comptes définitifs car les opérations sont finalisées.

Les recettes d'investissement,

Les recettes d'investissement (titres + RAR) s'élèvent à 20 767 854,81 € pour les opérations réelles dont 5 775 887,79 € d'opérations d'ordre selon la répartition suivante :

Libellé de Chapitres	Titres émis + reste à réaliser
Dotations fonds divers	153 866,28
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 646 430,80
Subventions d'investissement	5 177 569,94
Emprunts et dettes assimilées	7 014 100,00
Opérations patrimoniales	5 572 989,47
Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 898,32
Total recettes d'investissement	20 767 854,81



Le budget Déchets Ménagers

Malgré une hausse du volume des recettes entre 2015 et 2017, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe montre une dégressivité depuis 2012 :

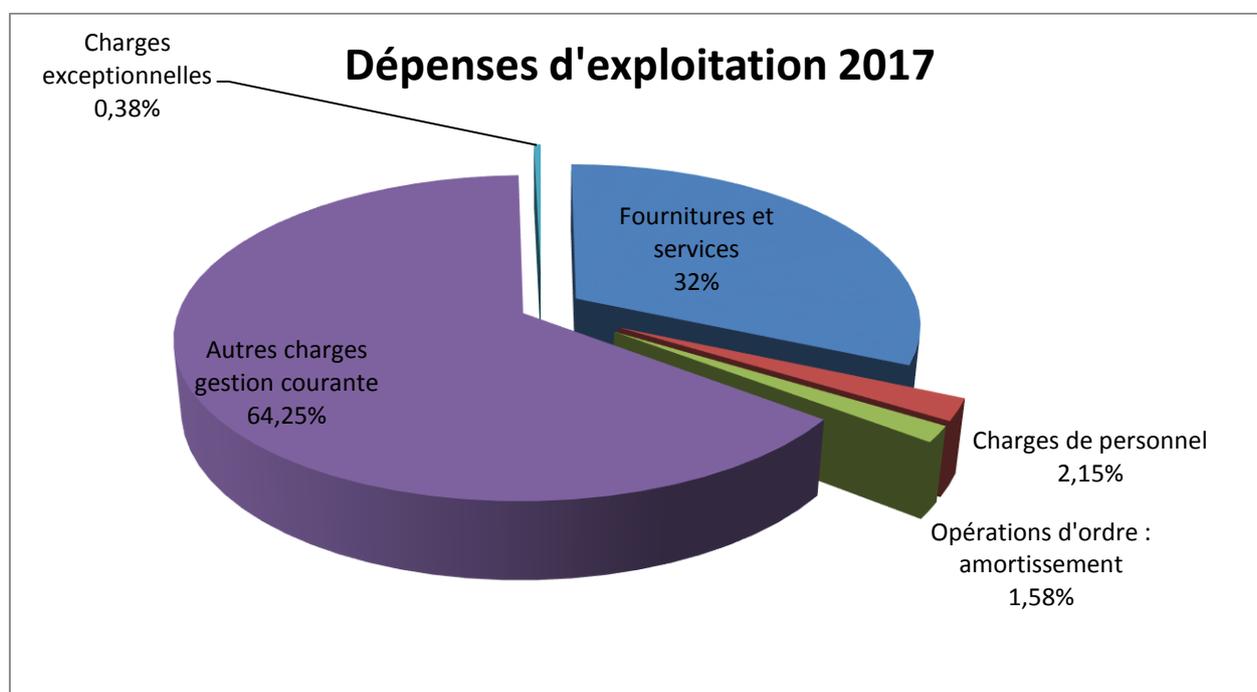
- ✓ La subvention d'équilibre : mise en place en 2012 pour un montant de 500 000 € et dégressive chaque année de 125 000 €, elle a été versée pour la dernière fois en 2015.
- ✓ En 2016, suite à une revalorisation des tarifs (voté lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2015) le budget annexe « déchets ménagers » retrouve un équilibre budgétaire.
- ✓ Variations importantes des participations Eco emballage CITEO : - 23 106 € en 2013, - 120 094 € en 2014, + 15 726 € en 2015, - 28 647,54 € en 2016 et +134 996,71 € en 2017.

En 2017, une nouvelle répartition des recettes a été demandée par la Trésorerie de la Ferté-Alais concernant l'encaissement de la redevance du budget annexe « déchets ménagers ». En conséquence, les recettes de 2017 comptabilisent 3 semestres : 2nd semestre 2016, 1^{er} semestre 2017 et une estimation du 2nde semestre 2017 neutralisées par une écriture comptabilisant le 2nd semestre 2016 au titre du CA 2016.

BUDGET ANNEXE REOMI			
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017			
En €	Investissement	Exploitation	Total
Recettes réelles	162 782,31	9 370 288,40	9 533 070,71
Dépenses Réelles	73 689,51	9 483 410,10	9 557 099,61
Résultat de l'exercice	89 092,80	- 113 121,70	- 24 028,90
Résultat 2013 reporté	217 626,94	954 158,83	
Solde d'exécution des RAR en investissement	- 49 751,87		
Résultat de clôture	256 967,87	841 037,13	1 098 005,00

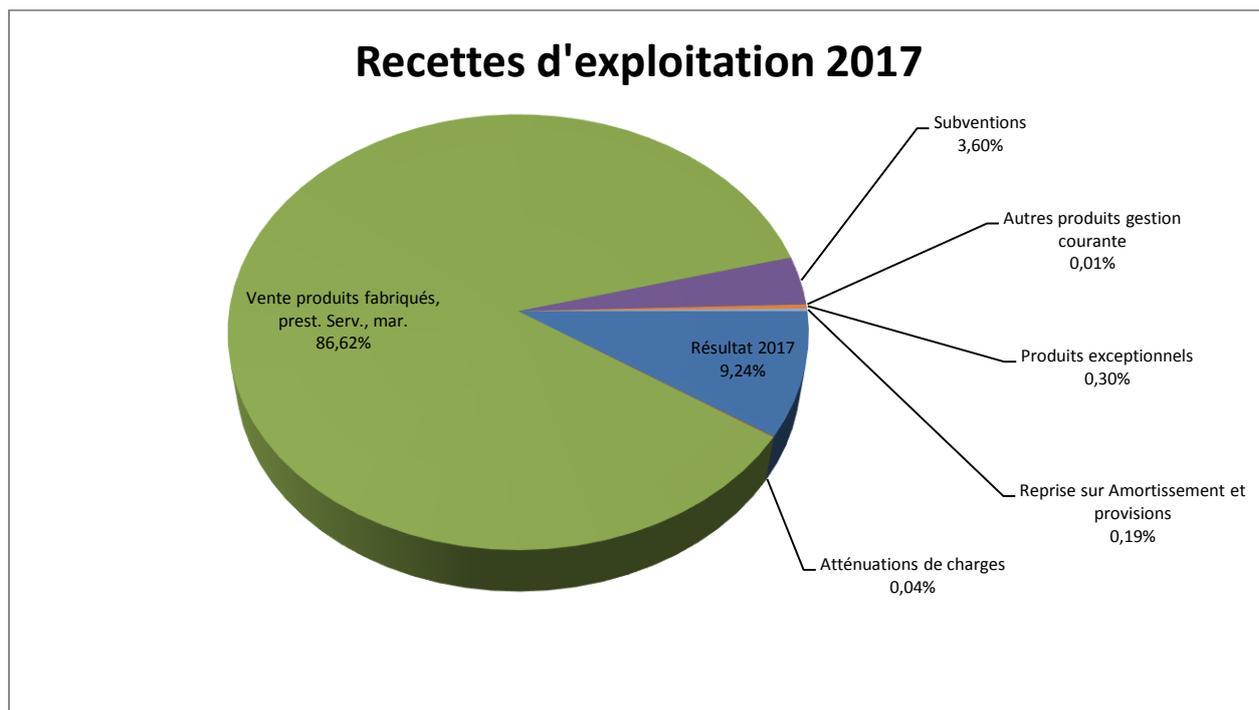
Les dépenses de la section d'exploitation se sont élevées à 9 483 410,10 € (y compris les rattachements et les opérations d'ordre).

Libellé	Mandats + charges rattachés
Fournitures et services	3 000 921,26
Charges de personnel	204 315,14
Opérations d'ordre : amortissement	149 420,51
Autres charges gestion courante	6 093 154,87
Charges exceptionnelles	35 598,32
Total	9 483 410,10



Le financement de la section d'exploitation se fait au moyen des recettes suivantes pour un total de **10 324 447,23 €**.

Libellés	Titres émis + produits de rattachés
Résultat 2017	954 158,83
Atténuations de charges	4 342,50
Vente produits fabriqués, prest. Serv., mar.	8 942 776,25
Subventions	371 493,66
Autres produits gestion courante	645,00
Produits exceptionnels	31 030,99
Reprises sur Amortissement et provisions	20 000,00
Total	10 324 447,23



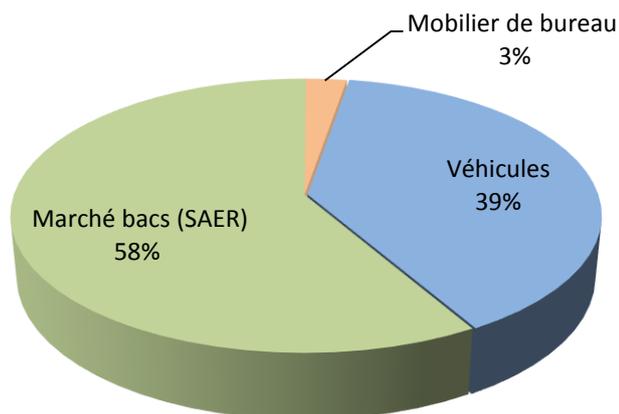
En 2017, les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe sont composées pour :

- ✓ REOMI : 8 891 319,35 € (en 2017, comme expliqué supra, une régularisation d'écriture fait apparaître comptablement 3 semestres de facturation de la REOMI sur l'exécution budgétaire 2017),
- ✓ Locations de bennes : 33 020,72 €,
- ✓ Remboursement des frais d'affranchissement par la DGFIP : 18 436,18 €,
- ✓ Subventions éco folio : 112 234,88 €,
- ✓ Subventions éco emballage – CITEO : 259 258,78,
- ✓ Régularisations d'ajustement de la facturation des ordures ménagères du 1er semestre 2017 du SIREDOM : 21 375,33 €,
- ✓ Recouvrement après admissions en non valeur : 9 655,66 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 128 441,38 € (RAR et opérations d'ordres inclus) se répartissant de la manière suivante :

Libellés	Mandats émis + restes à réaliser
Immobilisations corporelles	128 441,38
TOTAL	128 441,38

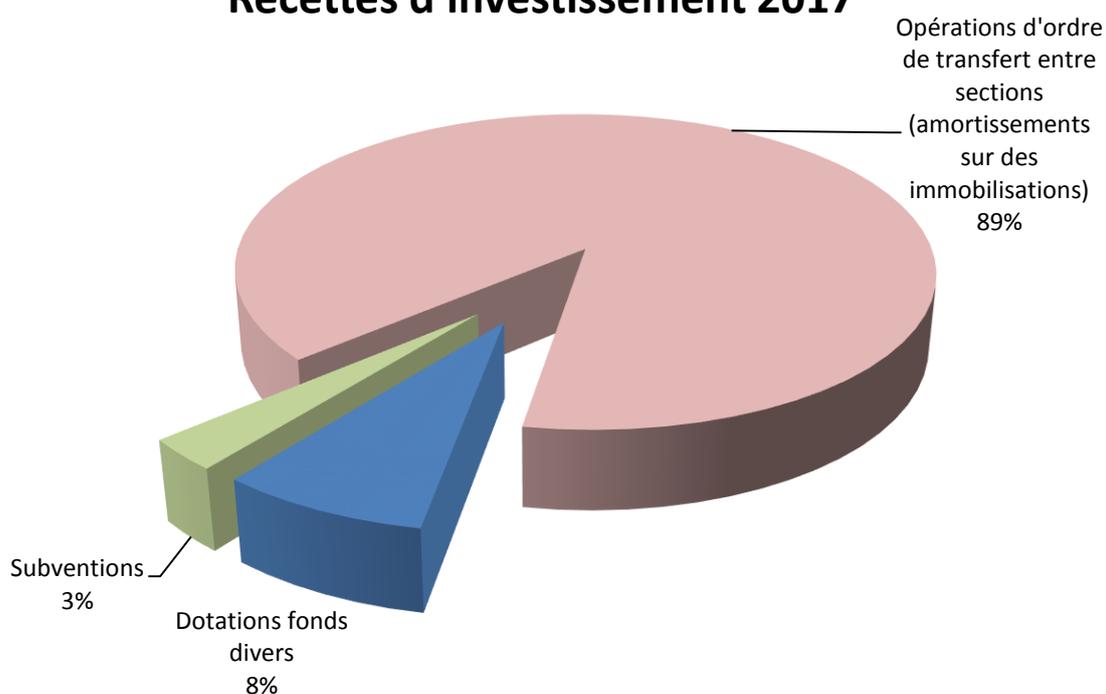
Dépenses d'investissement 2017



Les recettes d'investissement s'élèvent à **167 782.31 €** (RAR et opérations d'ordres inclus) se répartissant de la manière suivante :

Libellés	Titres émis + reste à réaliser
Dotations fonds divers	13 361,80
Subventions d'investissement	5 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements sur des immobilisations)	149 420,51
TOTAL	167 782,31

Recettes d'investissement 2017



11.2 Les ressources humaines en 2017

En 2017, **76 postes sont pourvus dont 40 à temps non complet.**

Les faits marquants

- ✓ Transfert de Compétence : filière sociale – Aide à domicile,
- ✓ Augmentation du point d'indice (0.6% en février 2017),
- ✓ Changement de logiciel RH,
- ✓ Mise en place du RIFSEP pour la filière sociale (agents sociaux) et pour la filière technique (adjoint technique),
- ✓ Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG,

L'administration en chiffres

Au 31 décembre 2017, la CCVE est composée de **76 agents (48 titulaires et 28 non titulaires).**

- 43,42 % du personnel sont issus de la filière administrative
- 31,58 % du personnel sont issus de la filière enseignement artistique
- 17,10 % du personnel sont issus de la filière sociale
- 7,90 % du personnel sont issus de la filière technique

La répartition par catégories représente :

- Cat. A : 17,10 %,
- Cat. B : 38,17 %
- Cat. C : 42,10 %
- Autres : 2,63 %

La répartition par sexe : 75 % de femmes et 25 % d'hommes.

- ✓ 912 bulletins de paie produits,
- ✓ 206 arrêtés rédigés,
- ✓ 161 jours de formation suivis.

Mouvements de personnel

- ✓ Départ (mutation) de la Responsable des Ressources Humaines,
- ✓ Départ (mutation) de la Responsable des Déchets Ménagers,
- ✓ Départ (démission) de la Responsable de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme,
- ✓ Départ (mutation) de la Gestionnaire Commande Publique,
- ✓ Départ (retraite) du Responsable des Services Techniques,
- ✓ Départ (fin de contrat) de deux Assistants d'Enseignement Artistique,
- ✓ Recrutement (transfert de compétence) de treize agents de la filière Sociale – Aides à domicile.
- ✓ Recrutement (transfert de compétence) de 2 agents de la filière Administrative – Gestionnaires.

Absentéisme

Sur l'année 2017, **29 agents sont concernés par l'absence pour maladie**, soit 38,16% de l'effectif total. Ces absences représentent un total de 595 jours, avec un agent absent sur l'année complète.

Réforme statutaire

Au 1^{er} janvier 2017, **la seconde phase du dispositif de transfert primes/points** ayant pour objet d'intégrer une partie des primes dans le traitement indemnitaire pour l'augmentation de la pension de retraite a été élargie à l'ensemble des cadres d'emploi.

La mise en œuvre des mesures du **protocole relatif aux parcours professionnel**, carrières et rémunération, s'est traduite en 2017 par une revalorisation de la catégorie C qui est passée de 4 à 3 grades.

Action sociale

Sur l'année 2017, la participation de la collectivité se répartie comme suit :

- 35 680,50 €uros de participation pour 7 929 tickets restaurants distribués,
- 4 670,45 €uros de participation à la mutuelle, soit 21 agents concernés,
- 1 239 €uros de participation au maintien de salaire, soit 12 agents concernés,
- 13 069,64 €uros de cotisations au CNAS pour un total de 13 084 €uros de prestations versées directement et 2169 €uros d'avantages. (Hors consultations juridique, achat de véhicules, écoute sociale)

Dialogue social

Au cours de l'année 2017, **trois réunions du Comité Technique (CT)** ont eu lieu, ainsi que la mise en place du Comité Technique d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

La formation CHSCT d'une durée de 5 jours n'a pas été dispensée en 2018 par le CNFPT du fait des prochaines élections professionnelles de décembre 2018. Cependant, journée de formation a été dispensée par un intervenant expert du CIG pour l'ensemble des membres du CHSCT.

Cohésion d'équipe et efficacité collective

Un plan de formation global des agents de la CCVE a été mis en place au cours du 2^e semestre 2017 afin de promouvoir **l'efficacité collective et la cohésion d'équipe** dans un contexte de mobilisation des collaborateurs autour de la mise en œuvre des projets communautaires.

Des ateliers « d'efficacité transverse » (destinés aux responsables de services) et « d'efficacité opérationnelle » (destinés aux différentes directions, incluant les agents et leurs hiérarchies directes) ont mobilisé l'ensemble des agents de l'EPCI lors du dernier trimestre de l'année. Mêlant à la fois approches transversale et verticale, ces ateliers, au sein desquels la présence des collaborateurs était essentielle, ont eu vocation à permettre de réaliser ensemble un diagnostic partagé de l'organisation, pour que chacun, individuellement et collectivement, puisse s'exprimer, contribuer et s'inscrire dans une dynamique de progrès.

11.3 L'activité administrative

Le tableau ci-après permet de mesurer l'évolution de l'activité administrative depuis 2010.

DETAIL	ACTIVITES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/ 2017
ADMINISTRATION	Courriers envoyés	702	722	1033	1283	1155	869	783	698	-10,85 %
	Délibérations	103	86	109	121	156	209	139	160	+15,11 %
REUNIONS	Réunions DGS Communes			5	3	7	7	7	8	+14,29 %
	Commissions	53	40	28	33	17	26	27	47	+74,07 %
	Bureau Communautaire	7	8	6	5	8	7	8	10	+25 %
	Conseil Communautaire	6	7	6	5	8	7	8	8	0

11.4 Recensement des marchés conclus en 2017

Numéro du marché	Objet	Type de marché	Titulaire	Montant HT	Durée
2017-01	Fourniture, livraison et vidage de bennes	MAPA FCS	SEMAER Ecosite de Vert-le-Grand 91810 VERT LE GRAND	Montant maximum annuel : 50 000	4 ans
2017-02	Achat de véhicule pour le service déchets ménager Lot 3 : Utilitaire avec hayon (pick up)	MAPA FCS	GRAND GARAGE FERAY 46, avenue du 8 Mai 1945 - BP 201 91102 CORBEIL-ESSONNES CEDEX	16 985,49	
2017-03	Consultation pour une mission d'étude pour la réalisation d'un bilan sur la fréquentation et l'usage du TAD Mobi'Val d'Essonne et déterminer les nouveaux besoins de déplacements des usagers sur le territoire de la CCVE et sur les pôles de services extérieurs	MAPA FCS	TRANSORCO 9-11, rue Pagès 92150 SURESNES	5 200,00	2 mois
2017-04	Achat de véhicule pour le service déchets ménager Lot 1 : Citadine électrique	MAPA FCS	DIAC LOCATION 14, avenue du pavé neuf 93168 NOISY LE GRAND	8 001,09	
2017-05	Nettoyage des locaux professionnels de la CCVE - Lot 1 - Nettoyage et entretien des locaux	MAPA FCS	SAMSIC PROPLETE Etablissement Evry 2 ZAE du Bras de Fer Allée Christophe Colomb 91035 EVRY CEDEX	67 032,00	4 ans
2017-06	Nettoyage des locaux professionnels de la CCVE - Lot 2 - Nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure	MAPA FCS	EKO SERVICES Pépinière des entreprises Le Trident 18, rue Gustave Eiffel 91100 CORBEIL-ESSONNES	6 400,00	4 ans
2017-07	Marché public relatif à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la CCVE	MAPA FCS	SG2A - L'HACIENDA M. Richard ARNOULD Directeur Général 355, rue des mercières 69140 RILLIEUX LA PAPE	175 657,98	2 ans

2017-08	Conception, création, réalisation d'outils et/ou d'actions de communication de la CCVE	MAPA PI	EMENDO SARL Créapole 1 - BAT 3 32, rue de Tournenfil 91540 MENNECY	30 000,00	3 ans
2017-09	Marché public relatif à la mise en œuvre et à l'exploitation d'un service de Transport A la Demande (TAD)	MAPA FCS	MATHEO IDF M. Saint-Louis LAGUERRE 21 bis, rue Martissot 92110 CLICHY LA GARENNE	116 350,00	1 an

11.5 Procédures de marchés dans le cadre du service commun « commande publique » en 2017

Dans le cadre de l'exercice **du service commun « commande publique »** mis en place à la fin de l'année 2016, **cinq procédures de marchés ont été lancées et six marchés ont été notifiés** pour le compte des communes adhérentes au service :

- **Pour Cerny** : un marché relatif à des prestations de dommage-ouvrage pour deux opérations de construction ; un marché relatif à des travaux d'extension et de réaménagement du restaurant scolaire et un marché relatif à des travaux d'enfouissement de réseaux et de réfection de chaussée.
- **Pour d'Huison-Longueville** : un marché relatif à la rénovation des menuiseries extérieures de l'espace culturel.
- **Pour Vert-le-Petit** : un groupement de commandes pour un marché de restauration collective avec deux lots pour les communes de Vert-le-Petit, Vert-le-Grand, Itteville, Fontenay-le-Vicomte et d'Huison-Longueville.

11.6 Rétrospective des faits marquants de 2017

MOIS	SECTEUR	EVENEMENTS
Janvier	Communication	Carte de vœux 2017
Janvier	Communication	Vœux de la CCVE + Officialisation labellisation MSAP
Janvier	Communication	Parution du journal Val d'Essonne Infos n°38 et de l'Annuaire des Entreprises 2017
Janvier	Conservatoire	Spectacle musical et chorégraphique de la nouvelle année – (Espace D. Salvi à Ballancourt-sur-Essonne)
Janvier	Gens du voyage	Ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Itteville
Janvier	Développement économique	Annuaire des entreprises
Février	Administration générale	Adoption par les membres du conseil communautaire du contrat de ruralité du territoire du Val d'Essonne. Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. Il porte sur la période 2017-2020.
Février	Communication	Parution du programme du Printemps des Contes 2017
Février	Communication	25/02/2017 : pose de la première pierre de l'Aquastade
Février	Développement économique	Participation de la CCVE au Salon des Entreprises
Février	Développement économique	Renouvellement de la convention de partenariat avec Essonne Initiative
Mars	Communication	Réédition du Guide du Tourisme 2017 actualisé
Mars	Communication	Edition d'un livret Geocaching
Mars	Manifestations culturelles	Printemps des contes : 10 ^{ème} anniversaire de cette manifestation avec la présence de 1300 visiteurs lors des animations programmées.
Mars	Conservatoire	Soirée musiques actuelles (Salle des Vignes à Vert-le-Grand)
Mars	Déchets ménagers	Début de l'étude sur la refonte des tarifs
Mars	Tourisme	Salon du tourisme à Saint-Pierre du Perray
Mars	Tourisme	Fête du Cresson à D'Huisson Longueville
Mars	Tourisme	Journée des partenaires touristiques de l'Essonne
Mars	Transports-mobilité	Avenant n°1 à la convention de délégation de compétences relative aux transports public routier des élèves (circuits spéciaux scolaires)
Mars	Transports-mobilité	Convention partenariale entre le STIF, la CCVE et les transporteurs (Transdev Ile de France et Kéolis Seine Essonne) dans le cadre de la conclusion du contrat d'exploitation du réseau du Val d'Essonne
Mars	Transports-mobilité	Avenant n° 2 à la convention avec le STIF pour le transport à la demande (TAD)
Mars	Aménagement	Publication du Décret N°2017-333 du 14 mars 2017 autorisant la cession à l'euro symbolique d'une fraction de l'ensemble immobilier domanial dénommé « Base aérienne 217 » sise à Leudeville et Vert-le-Grand (91) reconnue inutile par le ministère de la défense
Avril	Communication	Campagne de communication de « Festi'Champ »
Avril	Communication	Edition d'une plaquette de présentation de la MSAP
Avril	Technique	Début des négociations pour les acquisitions foncières avec les propriétaires concernés par la Desserte du Val d'Essonne

Mai	Communication	Parution du journal Val d'Essonne Infos n°39
Mai	Manifestations culturelles	Tournoi de pétanque/5 ^{ème} édition (13 mai 2017) réunissant l'ensemble des clubs et associations du territoire.
Mai	Conservatoire	Week-end autour de la voix et du piano (Salle P. Pouteau à Baulne)
Mai	Tourisme/commerces	Événement thématique « Festi'Champ » organisé au centre commercial de la Marivoise
Juin	Communication	Edition des documents de rentrée du Conservatoire (flyers école + triptyque pour les forums + carte de rdv)
Juin	Conservatoire	Spectacle de fin d'année musique et danse (Espace D. Salvi à Ballancourt-sur-Essonne)
Juin	Conservatoire	Fêtes de la musique La Ferté-Alais - Ballancourt-Cerny
Juin	Conservatoire	Semaine portes ouvertes Conservatoire
Juin	Conservatoire	Spectacle des ateliers théâtre (Enfants-Ado-Adultes)
Juin	Développement économique	8 ^{ème} édition de la Fête des entreprises
Juin	Développement économique	Convention pour la mise en place de permanences d'accompagnement à la création d'entreprises par la CCIE et la CMA
Juin	Tourisme	Meeting aérien sur l'aérodrome Jean Baptiste Salis « Le Temps des Hélices »
Juillet	Communication	Edition d'un journal spécial Entre Nous Transports – Restructuration du réseau Kéolis Seine Essonne
Juillet	Service Aide à la Personne	Transfert des services communaux de Menecy et Vert-le-Grand. Un conventionnement avec les associations ASAMDTA/ASAD/ASAMPA qui maillent le territoire, et le Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie (CLIC) « Orgessonne », intervenant en 2017 auprès de 20 communes du territoire.
Août	SDAN	Début des études pré-opérationnelles du jalon 1
Septembre	Administration générale	Prise de compétence obligatoire Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI). Nouvelle définition de l'intérêt communautaire pour la compétence aménagement de l'espace pour la conduite d'actions communautaires avec la création et la mise en conformité des points d'arrêts des circuits spéciaux scolaires, sur l'ensemble du territoire communautaire.
Septembre	Communication	Parution du journal Val d'Essonne Infos n°40 et du programme de la Fête de la Science 2017
Septembre	Communication	Lancement de la refonte de la charte graphique de la CCVE
Septembre	Communication	Lancement de la réorganisation du service Communication
Septembre	Communication	Inauguration du nouveau réseau de bus Keolis Seine Essonne – 16 septembre 2017
Septembre	Manifestations culturelles	Les journées de prévention organisées par la commune de Menecy et accompagnées par la CCVE à destination des CM2 et des classes de 4 ^{ème} .
Septembre	Conservatoire	Participation avec un stand d'information/accueil aux forums des associations dans les communes de Leudeville, Ormoy, Itteville, LFA, Champcueil, Fontenay-le-Vicomte, Vert-le-Petit, Vert-le-Grand, Cerny, Chevannes, Ballancourt-sur-Essonne.
Septembre	Technique	Début des études terrain Jalon 1 - FttH
Septembre	Transports - mobilité	Demande de retrait de la CCVE du syndicat des Transports du Sud Essonne (TSE)

Septembre	Développement économique	Organisation d'une « Quinzaine commerciale du Val d'Essonne »
Septembre	Tourisme	Instauration d'une taxe de séjour
Septembre	Tourisme	Lancement d'un programme d'animation tourisme
Septembre	Tourisme	Lancement de l'étude du schéma départemental de tourisme et de loisirs
Octobre	Communication	Campagne de communication Quinzaine commerciale et « Rock'N Dévore ! »
Octobre	Communication	Mise en ligne du nouveau site économique de la CCVE
Octobre	Communication	Lancement d'une étude quantitative et qualitative de fréquentation des sites Internet de la CCVE
Octobre	Manifestations culturelles	Fête de la science du 07 au 12/10 avec une manifestation organisée sur la commune de la Ferté Alais.
Octobre	Développement économique	Organisation d'une « Quinzaine commerciale du Val d'Essonne »
Octobre	Développement économique	Speed meeting du réseau d'entrepreneurs ALED
Novembre	Administration générale	Prise de compétences optionnelles eau et assainissement
Novembre	Communication	Edition d'un flyer d'information sur la collecte des déchets DEEE
Novembre	Santé	Soutien financier à un étudiant en médecine dans le cadre d'un stage effectué dans un cabinet médical du territoire. Prise en charge par la CCVE de 50% des charges engagées.
Novembre	Service Aide à la Personne	« Forum aide aux aidants », organisé par le CLIC Orgessonno dans les locaux de la CCVE et avec la collaboration du service aide à la personne communautaire.
Novembre	Conservatoire	Participation au 38 ^{ème} Salon Art-expo à Ballancourt, avec une Prestation chorégraphique et un quatuor de Flûtes traversières (Espace D. Salvi)
Novembre	Développement économique	Soirée des réseaux organisée à la CCVE, en partenariat avec les intercommunalités du Sud Essonne ; événement annuel « les entreprises se mettent en scène »
Novembre	Transports - mobilité	Adoption des statuts de TSE et désignation des membres des communes à ce syndicat
Décembre	Communication	Edition des calendriers de collecte des déchets ménagers
Décembre	Communication	Edition d'un document d'information sur la refonte des tarifs de la REOMi sur la CCVE
Décembre	Communication	Carte de vœux 2018
Décembre	MSAP	<p>Bilan de fréquentation de la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Flux de 2 000 usagers au sein de la MSAP et 1 500 rendez-vous réalisés ● Développement du service avec 18 permanenciers ● 3 réunions de partenariat avec les CCAS de la CCVE et les permanenciers avec 27 participants ● 3 réunions d'information pour les futurs parents « Information bébé arrive » en partenariat avec la CAF et les Relais assistants maternels du territoire ● 6 réunions d'information collective proposées et animées par la CRAMIF ● 2 sessions d'une semaine pour la préparation au code de la route. Elles ont été organisées par Essonne Mobilités ● 4 nouvelles permanences intégrées en 2017 : Centre Départemental de prévention et de santé/ Point Conseil Budget/ Mutuelle santé mutualisée/ Essonne mobilités

Décembre	Développement économique	Speed meeting parrainage Sud Essonne
Décembre	Développement économique	Partenaire de la cérémonie des 91 d'Or organisée par le Medef Essonne
Décembre	Transports - mobilité	Avenant n° 3 à la convention avec le STIF pour le transport à la demande (TAD)

Annexe n° 1 au rapport d'activité 2017 de la CCVE

STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

ARTICLE 1^{er} : DENOMINATION

Il est formé entre les communes d'Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Champcueil, Chevannes, d'Huisson-Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, La Ferté-Alais, Leudeville, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Orveau, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand et Vert-le-Petit, une communauté de communes qui prend la dénomination de :

« Communauté de Communes du Val d'Essonne ».

ARTICLE 2 : SIEGE

Le siège de la CCVE se situe rue Blanchard (Parvis des Communautés – BP 29) à Ballancourt-sur-Essonne (91610).

ARTICLE 3 : COMPETENCES

Les compétences exercées par la Communauté de Communes en lieu et place des communes membres sont les suivantes :

I - COMPETENCES OBLIGATOIRES

I-1 AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire.
- Dans les conditions prévues par l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), la communauté pourra exercer en sus la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » sauf opposition des communes dans les conditions fixées par ladite loi.

I-2 ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Toute action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT.
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.

I-3 AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

I-4 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DES DECHETS ASSIMILES

II - COMPETENCES OPTIONNELLES

II-1 CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

II-2 CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC ET DÉFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC Y AFFÉRENTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 27-2 DE LA LOI N° 200-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS.

II-3 ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

III - COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

III-1 ACTION EN FAVEUR DE LA SECURITE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Installation, gestion et maintenance de matériel de vidéo-protection à l'entrée des communes membres et des zones d'activités économiques communautaires.

III-2 AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU NUMERIQUE

III-3 ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

II-4 EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

III-5 DEVELOPPEMENT DURABLE

Etudes, schémas et actions visant au développement durable du territoire (bilan gaz à effet de serre, PCAET et Agenda 21).

III-6 CHEMINS DE RANDONNÉES

Mise en place d'un plan et valorisation des chemins de randonnées.

ARTICLE 4 : AUTRES MODES DE COOPÉRATION

IV-1 CONVENTIONS PASSÉES AVEC LES COMMUNES MEMBRES

Conformément au CGCT, la communauté de communes peut conclure des conventions dans le cadre soit des régimes de mutualisation (notamment des articles L. 5211-4-1 et suivants du CGCT), soit de l'article L. 5214-16-1 du CGCT.

La communauté peut attribuer des fonds de concours ou en recevoir dans les conditions fixées par le CGCT.

Pour les conventions de mandat, conformément à la loi sur la maîtrise d'ouvrage, la Communauté de communes pourra réaliser en son nom ou pour le compte des communes des missions d'ouvrage public relatives à une opération relevant et restant de la compétence de la commune.

Conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la Communauté de communes peut coordonner un ou plusieurs groupements de commandes avec, et au profit de ses communes membres.

IV-2 CONVENTIONS PASSÉES AVEC DES TIERS

Dans la limite de l'objet de la Communauté de communes du Val d'Essonne défini aux présents statuts et du principe de spécialité, la Communauté peut assurer des prestations de services pour les collectivités ou EPCI non membres. Les modalités de son intervention seront alors fixées par voie de conventions conclues dans le respect des dispositions en vigueur, notamment celles de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les conventions, les prestations de services signées par la Communauté avec d'autres collectivités que les communes membres sont autorisées, dans les limites des textes en vigueur, de la jurisprudence et, lorsqu'elles s'appliquent, des obligations de publicité et de mise en concurrence.

La communauté peut par ailleurs - dans la limite des textes en vigueur - participer par convention à des opérations menées par d'autres structures intercommunales et en collaboration avec d'autres EPCI. Elle peut également conclure - dans les limites des textes applicables - des conventions avec des personnes publiques ou privées tierces.

ARTICLE 5 : ADHÉSION À DES SYNDICATS

Par dérogation à l'article L. 5214-27 du CGCT, la Communauté de communes pourra adhérer à un syndicat mixte par simple délibération du conseil communautaire.

ARTICLE 6 : CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément à la délibération 1-1 du Conseil communautaire du 16 juin 2015, la communauté est administrée par le Conseil Communautaire composé de 54 conseillers communautaires.

La population prise en compte pour la fixation du nombre de délégués par commune est la population totale issue du dernier recensement général ou d'un recensement complémentaire.

Suite à l'arrêté préfectoral n°2015-PREF-DRCL-302 du 6 mai 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE), la répartition des sièges est la suivante :

Auvernaux	1 délégué titulaire
Ballancourt-sur-Essonne	6 délégués titulaires
Baulne	1 délégué titulaire
Cerny	3 délégués titulaires
Champcueil	3 délégués titulaires

Chevannes	2 délégués titulaires
D'Huisson-Longueville	2 délégués titulaires
Echarcon	1 délégué titulaire
Fontenay-le-Vicomte	1 délégué titulaire
Guigneville-sur-Essonne	1 délégué titulaire
Itteville	5 délégués titulaires
La Ferté-Alais	3 délégués titulaires
Leudeville	2 délégués titulaires
Mennecy	10 délégués titulaires
Nainville-les-Roches	1 délégué titulaire
Ormoy	2 délégués titulaires
Orveau	1 délégué titulaire
Saint-Vrain	3 délégués titulaires
Vayres-sur-Essonne	1 délégué titulaire
Vert-le-Grand	2 délégués titulaires
Vert-le-Petit	3 délégués titulaires

Le Conseil Communautaire se réunit principalement au siège de la CCVE. Il peut choisir de se réunir aussi dans chaque commune adhérente.

ARTICLE 7 : PRESIDENT

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté. A ce titre :

- Il prépare et exécute les délibérations du Conseil.
- Il ordonne les dépenses et prescrit les recettes.
- Il est le seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
- Il est le chef des services de la Communauté de Communes.
- Il représente en justice la Communauté.
- Il convoque les membres de l'organe délibérant.

ARTICLE 8 : BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau Communautaire est composé du Président et des Vice-présidents. Le Président peut convoquer un bureau dit élargi aux maires des communes membres qui ne sont pas vice-présidents. Le nombre de Vice-présidents est plafonné à 20 % de l'effectif total du Conseil Communautaire.

Les membres du Bureau sont désignés par élection et doivent être choisis parmi les membres du Conseil Communautaire. L'élection des membres du Bureau a lieu à la majorité absolue des membres du Conseil Communautaire.

Le Bureau Communautaire se réunit principalement au siège de la CCVE. Il peut choisir de se réunir aussi dans chaque commune adhérente.

ARTICLE 9 : REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur précise, notamment, les conditions de fonctionnement des commissions, du bureau, de la présidence et des différentes instances exécutives et délibératives de la Communauté de Communes.

ARTICLE 10 : EXTENSION DE COMPETENCES

La Communauté de Communes pourra exercer, par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux membres dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté (soit deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population, avec l'accord de la ou des communes totalisant plus du quart de la population totale), toute autre compétence que les communes membres souhaiteraient lui confier conformément à l'article L.5211-17 du CGCT.

La restitution d'une compétence par la Communauté de Communes aux communes membres s'effectue dans les mêmes conditions.

ARTICLE 11 : ADHESION OU RETRAIT

L'admission ou le retrait de nouvelles communes au sein de la Communauté de Communes pourra intervenir en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du CGCT.

ARTICLE 12 : AUTRES MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les modifications statutaires (autres que les transferts de compétence, l'admission ou le retrait d'une commune et que celles relatives à la répartition des sièges ou la dissolution de la communauté) sont initiées par le Conseil Communautaire, à la majorité simple conformément à l'article L.5211-20 du code susvisé.

A compter de la notification de la délibération de la Communauté aux communes membres, chaque Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

La décision de modification est prise par arrêté du représentant de l'Etat, sous réserve que deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population aient délibéré favorablement, avec l'accord de la ou des communes totalisant plus du quart de la population totale.

ARTICLE 13 : DUREE

La Communauté de Communes est constituée pour une durée illimitée.

ARTICLE 14 : RESSOURCES

Les ressources de la Communauté de Communes sont constituées par :

- Le produit de la fiscalité propre.
- La dotation d'intercommunalité et les autres concours financiers de l'Etat.
- Les subventions reçues de l'Europe, de l'Etat et d'autres collectivités territoriales.
- Le revenu de ses biens.
- Le produit des taxes, redevances ou contributions correspondant aux services assurés.
- Le produit des emprunts, dons et legs.

ARTICLE 15 : AGENT COMPTABLE

Les fonctions de receveur de la Communauté de Communes sont exercées par le comptable désigné par le représentant de l'Etat dans le département lequel est affecté à la Trésorerie de La Ferté Alais.

ARTICLE 16 : PUBLICATION

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils Municipaux décidant de la création de la Communauté de Communes.

ANNEXE N°1

INTERET COMMUNAUTAIRE

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D' ACTIONS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

- ✓ En matière de mobilité et de transports d'intérêt communautaire, la CCVE assure par délégation :
 - le Transport en commun : organisation et gestion des lignes de transport en commun.
 - Le Transport scolaire des élèves habitant le territoire et fréquentant des établissements scolaires publics : maternelles, élémentaires, collèges et lycées, ainsi que le transport adapté des élèves fréquentant des classes spécialisées.
 - Le Transport à la demande (études, organisation et gestion).

La CCVE établit tous plans de déplacement et études de mobilité d'intérêt communautaire.

La CCVE prend également en charge :

- la mise en œuvre de l'exploitation et de la maintenance des feux tricolores à priorité dynamique aux bus.
 - La création et la mise aux normes PMR des points d'arrêts voyageurs des lignes régulières.
 - La création, réfection des bandes de roulement et signalisation horizontale et verticale des liaisons douces intercommunales, reliant au moins deux communes du territoire.
 - Le transport périscolaire vers des manifestations communautaires et pour les journées de la prévention.
- ✓ En matière d'aménagement du territoire d'intérêt communautaire, la CCVE assure :
 - études et réalisation de nouvelles Zones d'Aménagement Concerté et nouvelles opérations d'aménagement dont l'activité est exclusivement ou majoritairement économique ou touristique.

2. ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- ✓ Signalisation, promotion et animation des pôles d'activités économiques du territoire.
- ✓ En matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, sont d'intérêt communautaire:
 - les attributions d'aides aux commerçants et aux unions commerciales tendant à favoriser le développement et l'attractivité des centres-bourgs,
 - les actions de promotion du commerce local réalisées dans le cadre de partenariats institutionnels,
 - les actions de promotion des commerces de proximité à rayonnement intercommunal.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1 CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

La CCVE prend en charge la création, l'aménagement et l'entretien :

- ✓ De parcs de stationnements intercommunaux de desserte des transports en commun y compris les gares routières afférentes, dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France.
- ✓ Des voiries situées dans les zones d'activité économiques communautaires, listées en annexe (à préciser).
- ✓ De nouvelles liaisons intercommunales : Desserte routière du Val d'Essonne sur les Communes d'Ormy, de Mennecey et en partie du Coudray-Montceaux : barreau GH et du giratoire H.

La CCVE prend également en charge l'aménagement et l'entretien :

- ✓ De la gare routière du lycée de Mennecy.
- ✓ D'infrastructures routières intercommunales de desserte des pôles d'activités économiques ci après :
 - Ormoy : rue de la Belle Etoile,
 - Fontenay : rue de l'Orme,
 - Montvrain II : barreau HJ.

L'aménagement et l'entretien de ces voiries portent sur :

- ✓ La réfection en surface des bandes de roulement de la chaussée, fil d'eau à fil d'eau, les eaux de ruissellement, les fossés, les talus, les murs de soutènement et les ouvrages d'art ;
- ✓ La signalisation horizontale.

2 ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La CCVE est compétente pour :

- ✓ L'insertion professionnelle en partenariat avec les Missions Locales pour les jeunes de 16 à 25 ans.
- ✓ Dans le cadre des actions en faveur de l'accès aux soins, la CCVE est appelée à :
 - Développer les actions de prévention et d'éducation pour la santé ;
 - Appuyer financièrement l'installation ou la pérennisation de professionnels de santé de premier recours sur le territoire communautaire prioritairement dans les périmètres diagnostiqués déficitaires ou fragilisés au titre de la démographie médicale et paramédicale ainsi que les étudiants en formation sanitaire et sociale ;
 - Exonérer de la contribution foncière des entreprises (CFE) des jeunes médecins sur les communes de moins de 2 000 habitants.
- ✓ A compter du 1^{er} juillet 2017, dans le cadre de l'action en faveur des personnes âgées ou en perte d'autonomie pour favoriser le maintien à domicile, la CCVE est appelée à :
 - Gérer et coordonner les services d'aide au maintien à domicile communautaires, situés à Vert-le-Grand et Mennecy ;
 - Coordonner, animer et verser des subventions au réseau associatif d'aide à la personne, dépendante, âgée, handicapée, rencontrant des difficultés ponctuelles ou définitives pour l'accomplissement des actes élémentaires de la vie quotidienne (Associations : ASAD – Association Santé à Domicile et ASAMDTA – Association de Soins, d'Aide Ménagère à Domicile et de Transport Accompagné).
 - Animer et verser une subvention au Centre Local d'Information et de Coordination en Gériatrie (CLIC) « Orgessonne ».

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

1. ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

La CCVE est compétente pour l'étude, la réalisation et le financement d'évènements :

- Sportifs,
- culturels, notamment dans les domaines suivants :
 - Musique, chant
 - Danse
 - Théâtre
 - Peinture, dessin
 - Lecture
 - Science
 - Patrimoine en relation avec la compétence « tourisme »
 - Cinéma, vidéo

Ces évènements devront exclusivement se produire sur le territoire de la Communauté de Communes en partenariat avec la ou les communes concernées.

- ✓ Gestion, promotion et diffusion de l'enseignement et des actions artistiques par le conservatoire de musique et de danse du Val d'Essonne, situé à Ballancourt-sur-Essonne.

2. EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La CCVE est compétente pour :

- ✓ Entretien et gestion des équipements sportifs communautaires, à savoir :
 - L'Aquastade du Val d'Essonne – Maurice Herzog situé à Mennecey,
 - La Halle des Sports intercommunale Assia El'Hannouni située à Champcueil,
 - Le terrain de football synthétique Romain Desbiey situé à Mennecey.
- ✓ Construction, entretien et gestion des nouveaux équipements sportifs s'inscrivant dans un schéma général de programmation des équipements sportifs communautaires élaboré par la Communauté de Communes :
 - Les nouveaux équipements sportifs dits en accompagnement de collèges ou de lycées,
 - Les nouveaux équipements sportifs qui, du fait de leur caractère spécifique :
 - couvrent les besoins de plusieurs communes du territoire ;
 - sont fréquentés prioritairement par les élèves du territoire de la CCVE ;
 - sont réservés à une ou des associations sportives poursuivant une activité d'intérêt communautaire.

<p style="text-align: center;">ANNEXE N°2 LISTE DES ZAE COMMUNAUTAIRES A COMPTER DU 01/01/2017</p>

Sont communautaires, les 8 zones d'activités économiques suivantes à compter du 01/01/2017:

- ZA des Gros, située à Ballancourt-sur-Essonne ;
- ZA de l'Aunaie, située à Ballancourt-sur-Essonne ;
- ZA Les Grouettes, située à Cerny ;
- ZA de L'Orme à Bonnet, située à Chevannes ;
- ZA Montvrain 1, située à Mennecey ;
- ZA Montvrain 2, située à Mennecey ;
- ZA du Terte, située à la Ferté-Alais ;
- ZA de La Croix Boissée à Vert-le-Grand.

ANNEXE N°3

VOIRIES COMMUNAUTAIRES DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Dans le cadre des zones d'activité économique, les voies suivantes sont communautaires:

- ✓ Pour la ZA des Gros située à Ballancourt sur Essonne: l'allée de la Garenne ;
- ✓ Pour la ZA de l'Aunaie située à Ballancourt sur Essonne: la rue des Bernaches. l'impasse des Hérons ; l'impasse de la Courte Vache ; la rue des Colombes ; la rue des Piverts et la rue de la place de la Pie Voleuse (en partie) ;
- ✓ Pour la ZA des Grouettes, située à Cerny : la ZA artisanale des Grouettes ;
- ✓ Pour la ZA de L'Orme à Bonnet, située à Chevannes: l'Orme a Bonnet ;
- ✓ Pour la ZA de Montvrain 1, située à Mennecey: les rues Lavoisier, Faraday, Newton et Victor Grignard ;
- ✓ Pour la ZA de Montvrain 2, située à Mennecey: les rues Jean Cocteau, Georges Sand, Louise de Vilmorin, Colette et Charles Peguy ;
- ✓ Pour la ZA du Terte, située à la Ferté-Alais : la rue Adrienne Bolland ;
- ✓ Pour la ZA de La Croix Boissée située à Vert-le-Grand: voirie de la ZA de la Croix Boissée.